



بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE CONTRÔLE, L'ACTIVITÉ ET LES RESULTATS
DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

EXERCICE 2009



بنك المغرب
بنك المغرب



◆ RAPPORT ANNUEL ◆
SUR LE CONTRÔLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

EXERCICE 2009



بنك المغرب
بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU GOUVERNEUR

FAITS MARQUANTS

CHIFFRES-CLES

PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire

Environnement légal et réglementaire

Marqué par les réflexions en cours sur le plan international pour renforcer la surveillance prudentielle

Activités de la supervision bancaire et stabilité financière

Orientées davantage vers les risques transverses potentiellement systémiques

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

Le secteur bancaire a confirmé sa résilience, en dépit d'une conjoncture difficile

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

Face à la montée des risques, les banques ont augmenté leurs fonds propres prudentiels

ANNEXES

MOT DU GOUVERNEUR

L'année 2009 fut caractérisée, à l'échelle internationale, par le retour graduel de la confiance dans les marchés après les turbulences financières observées en 2007 et 2008. Les mesures de soutien exceptionnelles prises par les gouvernements et les banques centrales ont permis, en effet, une relative amélioration de l'environnement financier qui s'est accompagnée par une reprise, quoique modérée, de l'activité économique mondiale. Néanmoins, plusieurs facteurs de fragilité persistent, liés notamment aux déséquilibres des finances publiques de plusieurs pays.

Au Maroc, la croissance globale est restée soutenue en 2009, en raison des performances du secteur agricole. Toutefois, la propagation des effets de la crise internationale aux branches de l'économie nationale les plus dépendantes des marchés externes n'a pas manqué d'impacter le système bancaire.

Malgré ce contexte, le secteur bancaire, qui a pu tirer profit d'une bonne diversification de ses activités, a confirmé sa résilience comme en attestent ses indicateurs bilanciaux et de solidité financière.

Ainsi, l'activité de crédit s'est bien tenue en 2009 avec toutefois un rythme de progression moins marqué. Après une hausse de 22% en 2008, le total des concours des établissements de crédit a, de nouveau, progressé de 10,7%. Cette décélération a résulté, en particulier, de la baisse des crédits de trésorerie, reflétant l'effet de contraction de la demande externe.

En dépit de la hausse du coût du risque, le résultat net des établissements de crédit s'est apprécié de 5% à 10,5 milliards de dirhams, en liaison avec l'évolution notable du produit net bancaire. Ce dernier a été tiré par une bonne progression de la marge d'intérêt et une hausse sensible du résultat des activités de marché.

Du fait de la dégradation de la qualité de crédit tant des entreprises que des ménages, le coût du risque des établissements de crédit a représenté 18% du résultat brut d'exploitation au lieu de 12,5%. Toutefois, le taux moyen de leurs créances en souffrance est demeuré globalement stable à près de 6%. En effet, la poursuite de l'assainissement des bilans bancaires et du renforcement des dispositifs de recouvrement ont permis de réduire l'effet des prêts improductifs enregistrés en 2009.

Les huit groupes bancaires ayant établi leurs états financiers sur base consolidée, selon les normes IFRS, ont réalisé un résultat net global -part du groupe- en léger repli de 1,6% à 9,3 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique principalement par la hausse importante des provisions requises, par ces normes, pour la couverture de la dépréciation des créances. Cet impact a pu être limité par la bonne tenue du produit net bancaire réalisé tant sur le marché national qu'à l'étranger.

En vue d'accompagner le développement de leurs activités dans le respect d'exigences réglementaires rehaussées, les banques ont poursuivi les actions de renforcement de leurs fonds propres. Ainsi, le ratio de solvabilité moyen du secteur, sur base consolidée, s'est amélioré à 12%, dont un « tier 1 » de 9,6%.

Pour autant, si le secteur bancaire présente des bases financières globalement saines, plusieurs facteurs de risques persistent et appellent à une plus grande vigilance. Trois types de risques méritent d'être particulièrement soulignés.

Tout d'abord, le risque de concentration de crédit nécessite une surveillance accrue, eu égard au niveau atteint par les expositions sur certaines contreparties, quoique encadrées sur le plan réglementaire. A cette fin, Bank Al-Maghrib a rappelé aux banques la nécessité de renforcer la qualité de leur système de notation interne et de diversifier davantage ce risque.

Ensuite, l'impact de la volatilité des dépôts à terme, amplifiée par un contexte de resserrement de la liquidité, conjugué à l'allongement des maturités des crédits, a accentué le risque de transformation. Cette évolution doit conduire les banques à mener des politiques de gestion actif-passif mieux structurées, comme cela a été souligné par Bank Al-Maghrib dans le cadre de ses investigations.

Enfin, la montée du risque opérationnel, auquel ont été exposés plusieurs établissements de crédit, vient confirmer l'importance des normes édictées dans le cadre du dispositif prudentiel de Bâle II. Il est essentiel que la mise en œuvre de ces normes soit consolidée en vue d'une gestion maîtrisée de ce risque, à même de préserver l'intégrité et la réputation du secteur.

D'un autre côté, certaines composantes du secteur bancaire continuent à montrer des signes de fragilité nécessitant des actions de restructuration et une surveillance plus exigeante. C'est dans ce cadre que s'inscrit le mouvement de concentration enclenché notamment dans le secteur du micro-crédit et sa soumission à des normes rigoureuses de gouvernance et de contrôle interne, objet d'une nouvelle directive de Bank Al-Maghrib.

Face aux enjeux nés de la crise financière, les actions de renforcement de la dimension macroprudentielle de la supervision ont été poursuivies. Les échanges d'informations au sein de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier et avec les autorités de supervision d'autres pays ont été intensifiés en vue d'assurer un suivi global du système financier. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib a mené, avec les autres régulateurs nationaux, le premier exercice de simulation de crise systémique. Celui-ci a permis de tester l'efficacité des dispositifs actuels de gestion des crises et d'identifier les axes de leur amélioration en vue d'asseoir la coordination sur des référentiels solides.

Dans cette même perspective, elle a édicté une directive incitant les banques à renforcer les pratiques de stress tests afin de mieux évaluer leur capacité à résister aux chocs.

D'autres réformes sont en cours de réflexion pour consolider la stabilité financière, en convergence avec les mesures récentes proposées par le Comité de Bâle et visant, en particulier, la réduction de la procyclicité de l'activité bancaire et une meilleure régulation du risque systémique.

Au plan du développement de l'accès aux services financiers, l'année 2009 a été marquée par l'accélération du déploiement de la stratégie «Low Income Banking». En plus du renforcement du réseau traditionnel, plusieurs établissements bancaires ont développé de nouveaux canaux de distribution de proximité et ont pu capter une nouvelle clientèle grâce à des offres de produits et services adaptés.

L'agrément bancaire accordé à Poste Maroc est venu pour donner une impulsion plus forte à cette stratégie. En effet, cet établissement, déjà doté d'un réseau des plus importants, vise à bancariser les segments de la population à bas revenus dans les zones rurales et périurbaines.

Afin de soutenir ces réalisations, le renforcement de la relation établissement de crédit/client fait l'objet d'une attention particulière. Plusieurs projets initiés par Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire, ont pu voir le jour en 2009 ou au cours des premiers mois de 2010. Il s'agit de la mise en place du dispositif de médiation bancaire et de l'adoption de trois textes définissant respectivement la liste des services bancaires gratuits, le cadre régissant les conventions de comptes de dépôt et de nouvelles exigences de transparence pour l'établissement des relevés de comptes bancaires incluant notamment un récapitulatif des commissions facturées.

Les banques ont poursuivi, également, leur développement à l'échelle continentale, en procédant à de nouvelles acquisitions bancaires. Ce positionnement constitue un élément déterminant pour la promotion de partenariats économiques avec les pays africains et la réalisation du projet visant à ériger Casablanca en place financière régionale.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

- 5 janvier** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Ministre de l'Intérieur et le GPBM pour l'accélération du programme de mise à niveau de la sécurité des agences bancaires
- 1^{er} avril** : Réalisation du 1^{er} exercice de simulation de crise systémique avec l'assistance de la Banque Mondiale et la participation des responsables des trois régulateurs du secteur financier et de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures
- 10 avril** : Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF)
- 4 mai** : Organisation à Casablanca, à l'occasion du cinquantenaire de Bank Al-Maghrib, d'un séminaire régional sur l'encadrement et la supervision du système bancaire, en coopération avec Toronto Center et l'Autorité des Marchés Financiers du Québec.
- 7 mai** : Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation
- 27 mai** : Tenue à Manama, à Bahrein, de la 9^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), avec la participation de Bank Al-Maghrib
- 29 mai** : Organisation à Marrakech, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de Bank Al-Maghrib, d'un symposium international sur « le rôle des banques centrales et du FMI dans la détection et la gestion des crises financières : leçons de l'expérience récente »
- 9 juin** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- 10 juin** : Tenue de la réunion du Comité des Etablissements de Crédit
- 10 juin** : Tenue, à Montréal, de la 6^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones « GSBF », avec la participation de Bank-Al-Maghrib
- 9 juillet** : Tenue de la 6^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier
- 28 juillet** : Tenue de la troisième réunion du Conseil National du Crédit et de l'Épargne
- 15 septembre** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Ministre de l'Économie et des Finances et la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit
- 23 septembre** : Tenue, à Bâle, d'une conférence internationale sur les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, avec la participation de Bank Al-Maghrib
- 26 octobre** : Démarrage effectif du credit bureau
- 8 novembre** : Tenue à Beyrouth, au Liban, de la 10^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), avec la participation de Bank Al-Maghrib
- 18 novembre** : Tenue, à Amman, d'une conférence régionale sur les systèmes de garantie dans la région MENA, avec la participation de Bank Al-Maghrib
- 26 novembre** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- 1^{er} décembre** : Tenue de la 7^{ème} réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier
- 3 décembre** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et le Conseil de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement
- 7 décembre** : Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire
- 14 décembre** : Tenue à Beyrouth, au Liban, de la 19^{ème} réunion de la Commission Arabe pour le Contrôle des Banques, avec la participation de Bank Al-Maghrib.

CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 84

- Banques : 19
- Sociétés de financement : 36
- Banques offshore : 6
- Associations de micro-crédit : 12
- Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 9
- Autres établissements : 2

- Réseau :

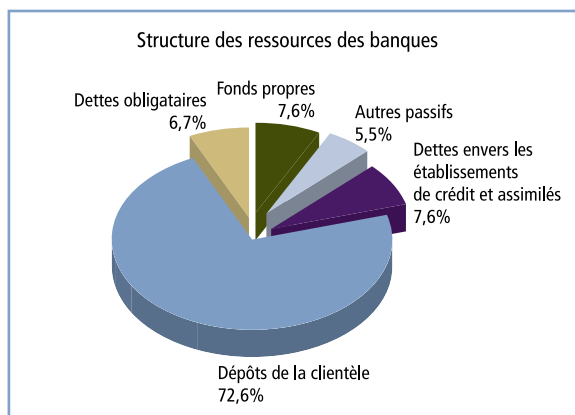
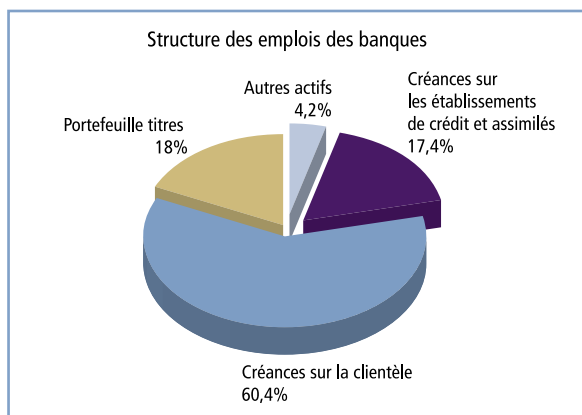
- Au Maroc : 4.425 guichets, dont 887 guichets pour la banque postale, soit un guichet pour 7.100 habitants
- A l'étranger : 18 filiales, 71 agences et succursales et 58 bureaux de représentation
- Guichets automatiques bancaires : 4.144

- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 41.200 agents

2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques sur base sociale

(Montants en milliards de dirhams)

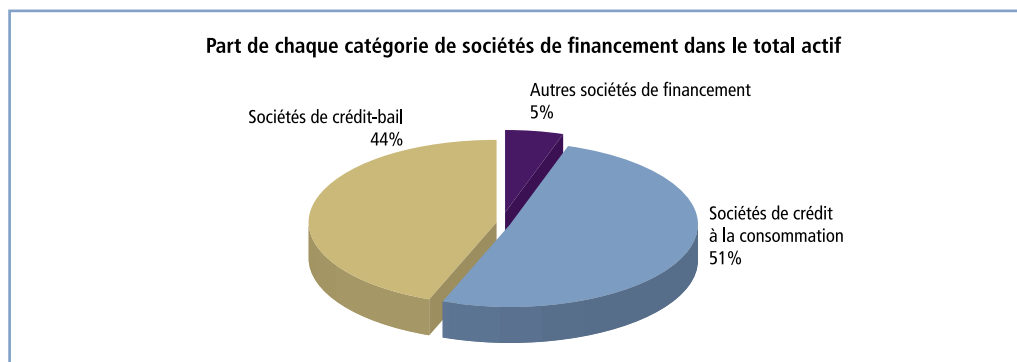
	2007	2008	2009
Total bilan	657	763	827
Crédits par décaissement (nets de provisions)	402	500	553
Dépôts de la clientèle	516	573	602
Fonds propres (hors bénéfice de l'exercice)	46	55	64
Produit net bancaire	26	27,2	30
Résultat brut d'exploitation	15,7	14,6	16,4
Résultat net	9,0	8,6	9,2
Rendement moyen des emplois	5,35%	5,11%	5,18%
Coût moyen des ressources	1,75%	1,93%	2,05%
Coefficient moyen d'exploitation	46,5%	47,8%	47,4%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,5%	1,1%	1,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	20,6%	15,5%	14,5%
Taux des créances en souffrance	7,9%	6,0%	5,5%
Taux des créances en souffrance des banques à capital majoritairement privé	5,3%	4,3%	4,2%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	75,2%	75,3%	74,1%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions des banques à capital majoritairement privé	84,5%	82,0%	77,0%



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

(Montants en milliards de dirhams)

	2007	2008	2009
Total bilan	63,4	74,3	81,2
Produit net bancaire	3,8	4,1	4,4
Résultat brut d'exploitation	2,4	2,6	2,8
Résultat net	1,2	1,5	1,3
Taux des créances en souffrance	10,2%	9,1%	9,5%
Rentabilité des actifs (ROA)	2,0%	1,9%	1,6%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	23,7%	22,4%	18,4%



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

(Montants en milliards de dirhams)

	2007	2008	2009
Total bilan	6,0	6,9	6,2
Encours de crédits	5,5	5,7	4,8
Taux des créances en souffrance	2,4%	5,3%	6,4%
Résultat net	0,3	0,03	-0,12

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des huit groupes bancaires sur base consolidée - IFRS

(Montants en milliards de dirhams)

	2007	2008	2009
Total bilan	654	799	878
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	381	498	568
Dépôts de la clientèle	492	578	621
Capitaux propres-Part du groupe	54	61	69
Produit net bancaire	29	34	38
Résultat brut d'exploitation	15,5	17,7	20
Résultat net-Part du groupe	8,9	9,4	9,3
Coefficient moyen d'exploitation	46,7%	48,0%	48,0%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,4%	1,2%	1,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,5%	15,5%	13,6%

PARTIE 1

Environnement légal et réglementaire
et activités de la supervision bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Au terme de son 2^{ème} plan stratégique 2007-2009, Bank Al-Maghrib a mis le dispositif réglementaire applicable au secteur bancaire, en harmonie avec les normes internationales et la supervision bancaire, en conformité avec l'essentiel des recommandations édictées par le Comité de Bâle. Ces réformes ont permis la consolidation du système bancaire et le renforcement de sa capacité de gestion des risques.

Toutefois, au vu du retour d'expériences en matière de supervision bancaire au cours des dernières années et des mesures annoncées par les instances financières internationales pour mieux réguler les systèmes financiers suite à la récente crise, de nouvelles réformes s'avèrent nécessaires tant sur le plan légal que réglementaire. Les développements qui suivent exposent les principales réformes réalisées, ou en cours, au Maroc ainsi que les évolutions prudentielles proposées, au niveau international, par le Comité de Bâle en coordination avec le Conseil de la Stabilité Financière.

Encadré n°1 : Le cadre institutionnel et prudentiel international

Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire a été créé en 1974 et se compose actuellement de représentants des banques centrales et des autorités de contrôle bancaire de 27 pays développés et émergents. Sa mission principale consiste à :

- établir des normes et formuler des recommandations en matière de supervision bancaire ;
- promouvoir les meilleures pratiques bancaires et de surveillance ;
- renforcer la coopération internationale en matière de supervision bancaire.

Suite à la crise financière internationale survenue vers fin 2007, le Comité de Bâle s'est vu confier un rôle plus important en matière de stabilité financière, en coordination avec le Conseil de la Stabilité Financière. Ces deux organismes sont adossés à la Banque des Règlements Internationaux.

Le Conseil de la Stabilité Financière (ex-Forum de la Stabilité Financière) regroupe les autorités nationales responsables de la stabilité financière de 27 pays développés et émergents, les institutions financières internationales et les comités internationaux des régulateurs et des superviseurs. Sa mission consiste notamment à :

- évaluer les vulnérabilités affectant le système financier international et identifier les mesures nécessaires pour y remédier ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre les autorités responsables de la stabilité financière ;
- édicter des normes réglementaires issues des meilleures pratiques ;
- veiller à la coordination des programmes relatifs à la gestion des crises transfrontalières, notamment en ce qui concerne les institutions financières d'importance systémique ;
- collaborer avec le Fonds Monétaire International pour conduire des exercices de simulation de crises.

1 - DISPOSITIF PRUDENTIEL

Le cadre prudentiel régissant l'activité des établissements de crédit a connu, ces dernières années, le déploiement de réformes d'envergure avec, notamment, l'adoption du dispositif Bâle II. Dans ce cadre, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ensemble de ratios prudentiels ainsi que des normes qualitatives, objet de textes édictés par Bank Al-Maghrib, par voie de circulaires et directives.

Le dispositif Bâle II comprend des exigences minimales en fonds propres (Pilier 1), des dispositions complémentaires traitant des conditions de la surveillance prudentielle des établissements de crédit par les superviseurs (Pilier 2) ainsi que des règles de transparence financière (Pilier 3).

La crise financière a révélé l'impact pro-cyclique de ce dispositif ainsi que la nécessité de renforcer la gouvernance, les fonds propres et la gestion du risque de liquidité des banques.

Encadré n°2 : les 5 axes de réformes proposés par le Comité de Bâle

Le Comité de Bâle a publié, en décembre 2009, un ensemble de propositions de réformes s'articulant autour de 5 axes :

1. l'amélioration de la qualité des fonds propres ;
2. la réduction des facteurs pro-cycliques et le renforcement des facteurs contra-cycliques de certaines dispositions réglementaires ;
3. la mise en place d'un dispositif harmonisé de surveillance prudentielle du risque de liquidité ;
4. la prise en compte d'un ratio de levier, en complément au ratio minimum de solvabilité ;
5. le renforcement de la gouvernance en matière de gestion des risques.

1.1 - Pilier 1 : Exigences minimales en fonds propres

Le pilier 1 définit les exigences minimales en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels encourus par les établissements de crédit.

Au Maroc, les banques ont adopté ce pilier, en 2007, selon les approches standards préconisées par Bâle II.

Compte tenu du développement accéléré du crédit et en vue de consolider la situation financière des banques, Bank Al-Maghrib a adopté une politique prudentielle proactive en exigeant, dès 2008, un ratio minimum de solvabilité de 10%, au lieu de 8%.

Dans le cadre du processus d'adoption des approches avancées de Bâle II, les projets de textes transposant ces approches au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels continuent de faire l'objet d'une large concertation avec les banques. Ce travail intègre les réflexions en cours sur le plan international visant à renforcer le cadre prudentiel.

Bank Al-Maghrib a défini la notion de défaut conformément aux normes de Bâle II. Tout en étant en cohérence avec les prescriptions de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, cette définition intègre des règles complémentaires plus contraignantes.

Encadré n°3 : Définition du défaut dans le cadre de Bâle II

Un débiteur est considéré en défaut dans l'une des deux situations suivantes :

1. L'établissement de crédit estime qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement la dette contractée, sans qu'il ne soit besoin de recourir à des mesures telles que la réalisation d'une garantie. C'est le cas notamment lorsque l'établissement :
 - attribue à une exposition le statut de créance en souffrance ou irrégulière ;
 - comptabilise une annulation ou constitue une provision ;
 - cède une créance en enregistrant une perte économique significative ;
 - procède à la restructuration forcée de la créance.
2. L'arriéré du débiteur sur un crédit dépasse 90 jours. Pour les découverts, l'arriéré de paiement est décompté dès que le débiteur :
 - a dépassé la limite autorisée portée à sa connaissance
 - ou a été avisé que son encours dépasse la limite fixée en interne
 - ou a tiré des montants sans autorisation.

Bank Al-Maghrib peut autoriser l'établissement de crédit à étendre ce délai à 180 jours au maximum, pour les expositions sur les entités du secteur public et la clientèle de détail sous réserve du respect de certaines conditions.

Un projet de révision des seuils de segmentation prudentielle de la clientèle des entreprises a été également examiné avec la profession. Pour établir ces seuils, Bank Al-Maghrib a mené une étude statistique sur la base des données communiquées par un échantillon de banques.

De même, la circulaire n°24/G/2006 du 4/12/2006, définissant les modalités de détermination des fonds propres, est en cours de révision. Cette refonte vise à préciser notamment la notion du périmètre de consolidation prudentielle des établissements de crédit, en relation avec les sociétés d'assurances, le traitement des opérations de titrisation ainsi que les dispositions spécifiques induites par l'application des approches de notation interne. Cette réforme intègre les réflexions en cours sur le plan international pour renforcer les fonds propres des banques.

Encadré n°4 : Définition des fonds propres

- Définition actuelle

La notion de fonds propres réglementaires est plus large que celle des fonds propres comptables dans la mesure où elle inclut, outre les capitaux propres, certains instruments hybrides. Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de base, complémentaires et sur-complémentaires.

Les fonds propres de base ou « Tier 1 » sont constitués des parts de capital, des profits non distribués et non amortissables ainsi que des actions privilégiées à dividende non cumulatif. Ce type de capital est considéré de première qualité. Les fonds propres de base prennent également en compte certains éléments hybrides dits « innovants ».

Les fonds propres complémentaires ou « Tier 2 », limités au montant du « Tier 1 », comprennent des types de capitaux ayant les mêmes caractéristiques que les parts de capital et les dettes, notamment les réserves de réévaluation des actifs, les provisions générales et les réserves générales pour pertes, ainsi que certains instruments hybrides de capitaux et les dettes subordonnées.

Les fonds propres sur-complémentaires ou « Tier 3 », destinés à la seule couverture des risques de marché, ont été introduits en 1996 par le Comité de Bâle afin de permettre aux banques, à la discrétion de chaque régulateur national, de faire face à certains de leurs risques de marché en émettant des dettes subordonnées à court terme.

- Définition en cours d'examen

Le Comité de Bâle a proposé une révision de la définition des fonds propres réglementaires qui se veut plus restrictive.

Outre la suppression de la catégorie des fonds propres sur-complémentaires, le Comité de Bâle a proposé une structure simplifiée, constituée de deux grandes catégories : les fonds propres de base « Tier 1 », à même d'absorber les pertes en situation de continuité d'exploitation et les fonds propres complémentaires « Tier 2 », susceptibles d'amortir ces pertes en situation de liquidation.

Le « Tier 1 », dont la qualité serait renforcée, devrait être constitué uniquement des actions ordinaires, des réserves et du report à nouveau et d'autres éléments remplissant certaines conditions permettant de s'assurer de leur qualité.

Les éléments inclus dans le « Tier 2 » devraient remplir un ensemble de conditions plus restrictives, en particulier, être subordonnés aux créances ordinaires et présenter une maturité initiale d'au moins 5 années.

Au Maroc, la définition des fonds propres inclut uniquement les actions ordinaires, les réserves et le report à nouveau.

D'autres réformes prudentielles seront examinées en convergence avec les mesures proposées par le Comité de Bâle et portant notamment sur la mise en place de certaines règles de nature contra-cyclique.

Encadré n°5 : Mesures contra-cycliques et ratio de levier

- Mesures contra-cycliques

Dans l'objectif de réduire les effets de pro-cyclicité de certaines dispositions comptables et prudentielles, le Comité de Bâle a suggéré les axes de révision suivants :

- l'instauration de deux coussins de capital. Le premier fixerait un ratio cible supérieur au ratio réglementaire qui, faute d'être atteint, conduirait à des restrictions en matière de distribution des dividendes ou de rachats d'actions. Le second coussin, macro-prudentiel, devrait être constitué en fonction de l'évolution du cycle économique et serait conçu comme une mesure souple, en dehors du pilier 1 ;
- la mise en place d'un coussin de liquidité à utiliser en cas d'assèchement subit du marché ;
- la mise en place d'un provisionnement dynamique.

- Ratio de levier

Le Comité de Bâle a proposé la prise en compte d'un ratio de levier en complément des normes actuelles de solvabilité, rapportant les fonds propres réglementaires au total des éléments bruts du bilan et hors bilan.

1.2 - Pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle

Les dispositions du pilier 2, complétant les règles du pilier 1, traitent des risques de liquidité, de concentration, de taux d'intérêt et opérationnels ainsi que des dispositifs de gouvernance et viennent renforcer la surveillance individuelle exercée sur les établissements de crédit.

Le dispositif de surveillance prudentielle de Bank Al-Maghrib repose sur :

- un ensemble de directives transposant les normes prudentielles du Comité de Bâle ;
- un dispositif de supervision bancaire fondé sur les risques au moyen d'un système de notation des établissements de crédit, à travers l'outil SANEC¹ ;
- un dispositif de contrôle sur place axé de plus en plus sur les risques transverses et potentiellement systémiques ;
- un dialogue structuré avec les établissements de crédit pour leur faire part de l'appréciation de Bank Al-Maghrib et échanger les informations de manière rapprochée ;
- une politique proactive des exigences en fonds propres.

Ce dispositif devrait être complété par une méthodologie permettant de mieux apprécier le niveau d'exigences complémentaires en fonds propres pour les établissements concernés.

1.2.1 - Risque de liquidité

Les dispositions de la circulaire n°31/G/2006 du 5/12/2006 astreignent les banques à disposer, en permanence, d'actifs liquides, ou échéant à un mois, suffisants pour assurer la couverture totale de l'ensemble de leurs exigibilités échéant dans le même délai.

¹ SANEC : Système d'Aide à la Notation des Etablissements de Crédit

En complément de cette circulaire, la directive n°31/G/2007 du 13/04/2007 incite les banques à se doter d'un dispositif de gestion du risque de liquidité efficient qui leur permet d'identifier les sources potentielles d'un tel risque et d'en assurer la mesure, le suivi et le contrôle.

Bank Al-Maghrib, en s'appuyant sur les travaux menés au niveau international suite aux enseignements tirés de la crise financière, a engagé la réforme de ces textes. En effet, la crise financière internationale a mis en évidence la nécessité de renforcer la qualité de la mesure et de la gestion du risque de liquidité au sein des banques, notamment dans ses interactions avec les risques de crédit et de concentration ainsi qu'avec les marchés.

Le Comité de Bâle, dans l'objectif d'harmoniser la surveillance prudentielle du risque de liquidité, a proposé des principes renforcés en la matière.

Encadré n° 6 : Dispositif de surveillance du risque de liquidité

Le Comité de Bâle a proposé la mise en place d'un dispositif quantitatif harmonisé à l'échelle internationale, fondé sur deux ratios: un ratio à court terme et un ratio structurel de transformation.

Le ratio de liquidité à court terme, à échéance d'un mois, exigerait la détention d'actifs liquides de haute qualité et disponibles à hauteur d'un montant déterminé à partir des scénarii de stress tests.

Le ratio structurel de transformation à horizon d'un an nécessiterait un certain niveau de ressources stables en adossement aux actifs de long terme.

D'un autre côté, le Comité de Bâle envisage la mise en place d'un ensemble d'indicateurs de liquidité qui doivent faire l'objet d'une surveillance prudentielle appropriée. Ils portent notamment sur les impasses de liquidité, la concentration des ressources, les actifs réellement disponibles et les indicateurs sur l'état des marchés.

1.2.2 - Risque de concentration

La réglementation relative au contrôle des grands risques a pour objet de limiter les risques de concentration excessifs des engagements d'un établissement de crédit envers un même débiteur.

Ainsi, en vertu de la circulaire n°3/G/2001 du 15/01/2001, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio qui limite à 20% de leurs fonds propres, leurs engagements envers une même contrepartie, client individuel ou ensemble de clients constituant un groupe d'intérêt. La directive publiée le 31/08/2007 relative aux exigences qualitatives minimales pour la gestion du risque de concentration a fixé le cadre permettant d'apprécier le dispositif mis en place par les établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib s'assure du respect de ces normes à travers l'examen de reporting spécifiques et lors des contrôles sur place.

A travers la circulaire n°29/G/2006 du 5/12/2006, Bank Al-Maghrib a limité, sans préjudice des règles applicables en matière de concentration du risque de crédit, les expositions des établissements de crédit, sous forme de prises de participations dans des entreprises existantes ou en création. Ces expositions sont ainsi plafonnées par rapport d'une part, aux fonds propres de ces établissements et d'autre part, au capital des sociétés émettrices. L'objectif est de limiter les risques de contagion liés à la défaillance de ces sociétés et de prévenir toute forte implication dans des activités à caractère non financier.

Compte tenu des réformes de la réglementation prudentielle au niveau européen, le cadre de surveillance du risque de concentration nécessite d'être renforcé par de nouvelles dispositions ayant trait notamment à la notion de parties liées et au système de pondération des risques.

1.2.3 - Risque global de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux est encadrée, sur le plan réglementaire, par les dispositions de la circulaire n°40/G/2007 relative au contrôle interne ainsi que par la directive n°30/G/2007 afférente au dispositif de gestion du risque global de taux d'intérêt.

Conformément à ce cadre, les banques sont tenues de mettre en place un dispositif de gestion des risques structuré et robuste, à même de maintenir ce risque à des niveaux maîtrisés.

Ainsi, elles sont tenues d'adopter des politiques et procédures clairement définies pour atténuer et contrôler ce risque et délimiter les niveaux de responsabilité et d'engagement relatifs à la prise de décision. Un système de limites approprié doit être mis en place pour permettre aux entités opérationnelles de contrôler l'exposition aux différentes sources du risque de taux d'intérêt et de mesurer la position effective de risque par rapport aux seuils de tolérance fixés par les organes d'administration et de direction.

Bank Al-Maghrib évalue la situation des banques au regard du risque de taux tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette évaluation s'est effectuée, en 2009, sur la base d'un reporting réglementaire trimestriel uniforme ainsi qu'à l'occasion des contrôles sur place.

1.2.4 - Risques opérationnels

Les saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels sont précisées par la directive n°29/G/2007. Celle-ci a mis l'accent sur la nécessité, pour les établissements de crédit, d'avoir une compréhension appropriée de ces risques et d'en établir une cartographie précise, tout en prévoyant les outils de nature à en permettre le contrôle et en atténuer l'incidence.

Les établissements de crédit sont tenus de mettre en place un dispositif permettant d'identifier les sources potentielles des risques opérationnels les plus significatifs en relation avec leur taille, la nature et la complexité de leurs activités et d'apprécier leur vulnérabilité à ces risques.

Ils sont tenus également de se doter d'un plan de continuité d'activité à même d'assurer la poursuite de l'activité en cas de perturbations significatives dues à des risques opérationnels et de permettre de limiter les pertes.

Bank Al-Maghrib s'assure de l'efficacité de ces dispositifs à travers le rapport de contrôle interne communiqué annuellement et lors des contrôles sur place.

1.2.5 - Gouvernance et système de contrôle interne

Dans le cadre de la mise en œuvre du pilier 2, Bank Al-Maghrib a édicté la directive n°50/G/2007 du 31/08/2007 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit. Ce texte a traité, en détail, les prérogatives et responsabilités des organes d'administration et de direction. Il a mis l'accent sur les principes fondamentaux devant guider la désignation des dirigeants, leur rémunération et la manière dont ils doivent assurer leurs fonctions.

Compte tenu de la spécificité de l'activité de micro-crédit et des faiblesses relevées dans la gestion des risques y afférents, Bank Al-Maghrib a soumis, en 2009, ce secteur à des normes rigoureuses de gouvernance et de contrôle interne.

Encadré n°7 : Normes de gouvernance et de contrôle interne applicables aux associations de micro-crédit

La directive n°01/G/2009 du 16/09/2009 a précisé, outre la mission et les modalités de fonctionnement des organes d'administration et de direction, les éléments constitutifs des dispositifs de maîtrise des risques de crédit, de concentration, de liquidité et opérationnels que les associations de micro-crédit doivent mettre en place. Elle a mis également l'accent sur leur rôle en matière de communication et de transparence.

La lettre circulaire n°2/DSB/2009 du 21/12/2009 a précisé les informations devant être contenues dans le rapport annuel sur les activités de contrôle interne. Elles portent sur :

- la structure organisationnelle du système de contrôle interne ;
- les risques encourus et les dispositifs de mesure et de surveillance des risques ;
- les enquêtes réalisées par l'audit interne ;
- les mesures prises pour le renforcement de ce système.

Les enseignements tirés de la crise financière internationale appellent à un rehaussement des pratiques de gouvernance notamment en matière d'indépendance de la fonction de gestion des risques et le renforcement des responsabilités des organes d'administration et de direction.

Pour pallier les lacunes relevées et suite aux conclusions du groupe de travail qu'il a diligenté, le Comité de Bâle a révisé le dispositif réglementaire de gouvernance tel qu'édicté en 2006.

1.3 - Pilier 3 : Discipline de marché

La directive n°44/G/2007, transposant le pilier 3, a encadré la publication, par les établissements de crédit, des informations prudentielles minimales. Ces informations portent notamment sur la composition de leurs fonds propres, le ratio de solvabilité, les exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels, le dispositif de gestion des risques mis en place ainsi que le niveau d'exposition à chacun d'entre eux.

2 - DISPOSITIF COMPTABLE

2.1 - Dispositif comptable applicable aux établissements de crédit

Les groupes bancaires sont tenus d'appliquer les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) depuis janvier 2008. En vue de se conformer à l'IAS1 (International Accounting Standards) relative à la présentation des états financiers, telle que révisée par l'IASB (International Accounting Standards Board), Bank Al-Maghrib a demandé aux banques d'inclure dans leurs états financiers, arrêtés à fin 2009, un nouvel état intitulé « Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et ce, pour améliorer la lisibilité d'ensemble de la performance des groupes bancaires, ainsi que la comparabilité entre eux.

En parallèle, Bank Al-Maghrib a suivi les travaux menés par l'IASB visant à porter des amendements à l'IFRS 9 qui remplacera l'IAS 39 relative aux instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2013.

Encadré n°8 : Principaux apports de l'IFRS 9

La réforme de l'IAS 39 se déroule en 3 phases. La première porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, la deuxième sur la dépréciation de ces actifs et la troisième sur la comptabilité de couverture.

La publication, par l'IASB, de la norme IFRS 9, le 12 novembre 2009, concrétise la première étape de la réforme. Cette norme retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers.

2.2 - Dispositif comptable spécifique aux associations de micro-crédit

Les associations de micro-crédit sont tenues de se conformer, depuis 2008, à un plan comptable spécifique. Ce cadre a été complété par de nouvelles normes visant à harmoniser les règles de classification des créances en souffrance et de leur provisionnement.

Encadré n°9 : Règles relatives à la classification et au provisionnement des créances en souffrance des associations de micro-crédit

Sont considérées comme créances en souffrance, celles dont une échéance au moins est impayée depuis plus de 15 jours ou les encours de crédits dont le remboursement pourrait être mis en cause en raison de considérations liées à la capacité de remboursement du débiteur ou à tout autre facteur.

Ces créances donnent lieu à la constitution de provisions au moins égales à :

- 25% pour les créances comportant au moins un impayé de plus de 15 jours ;
- 50% pour les créances présentant au moins un impayé de 30 à 90 jours ;
- 75% pour les créances comportant au moins un impayé de 90 à 180 jours ;
- 100% pour les créances comportant au moins un impayé de 180 jours.

3 - REPORTING FINANCIER IFRS ET PRUDENTIEL BÂLE II

En vue de s'aligner sur les meilleures pratiques de communication financière, Bank Al-Maghrib a décidé de mettre en place des états de reporting financier IFRS et prudentiel Bâle II, convergents avec les reporting FINREP et COREP¹ adoptés par les autorités de supervision européennes. En recourant à la solution XBRL², ce reporting se fonde sur une logique de bases de données.

Encadré n°10 : Reporting COREP et FINREP

COREP, reporting commun pour le ratio de solvabilité et FINREP, reporting commun pour les états financiers établis en IFRS, ont été élaborés, par la Commission Européenne des Contrôleurs Bancaires (CECB) en 2005, pour répondre au besoin d'harmonisation des pratiques des superviseurs européens et proposer un cadre commun aux établissements bancaires des pays concernés. Les autorités de supervision peuvent adapter ce cadre en fonction de leurs besoins en définissant leur propre taxonomie.

4 - RELATION ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT/CLIENT

Le renforcement de la relation établissement de crédit/client a continué, en 2009, de faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, plusieurs projets initiés par Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire, ont pu voir le jour en 2009 ou au cours des premiers mois de 2010.

¹ COREP : Common Reporting- FINREP : Financial Reporting

² eXtensible Business Reporting Language

L'année 2009 a été marquée par le démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire qui s'inscrit dans le cadre du processus visant l'instauration d'une relation saine et équilibrée entre les établissements de crédit et leur clientèle.

Encadré n°11 : Dispositif de médiation bancaire

Le dispositif de médiation se compose d'un Comité de la médiation bancaire et de deux médiateurs, l'un relevant du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et le second de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

Le Comité de la médiation bancaire est présidé par Bank Al Maghrib, à titre transitoire, et comprend dix membres dont cinq personnalités indépendantes et cinq représentants des banques et des sociétés de financement. Sa principale mission est l'organisation et la supervision de ce dispositif.

Le médiateur a pour vocation de résoudre les litiges relatifs notamment à la gestion des comptes à vue, à terme et d'épargne, des crédits ainsi que des moyens de paiement.

Le recours au médiateur ne préjudicie pas au droit du client de recourir à la justice.

Les décisions du médiateur obligent les banques lorsque le montant en jeu est inférieur ou égal à 100.000 dirhams. Elles obligent les sociétés de financement lorsque le montant en jeu est inférieur ou égal à 40.000 dirhams pour les litiges avec les particuliers et à 100.000 dirhams pour les litiges avec les entreprises et les professionnels. Dans les deux cas, le client est, toutefois, libre d'accepter ou non l'arbitrage du médiateur.

De même, Bank Al-Maghrib a adopté trois nouveaux textes, en vue de favoriser le développement des services financiers et rehausser les exigences de transparence.

Le 1^{er} texte a porté sur une directive qui a fixé une liste de 16 services bancaires devant être assurés gratuitement par les banques en faveur de la clientèle.

Une deuxième directive a été édictée en vue d'uniformiser les clauses générales minimales devant figurer dans les conventions de comptes de dépôt. Elle a fixé les conditions générales d'ouverture, de fonctionnement et de clôture des comptes, tout en précisant les obligations des parties.

La circulaire relative aux modalités d'établissement du relevé de comptes de dépôt du 5 décembre 2006 a été modifiée et complétée en vue de l'harmonisation des libellés des opérations figurant sur ces relevés et la communication à la clientèle d'un récapitulatif des commissions et frais prélevés.

II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE

En 2009 et en prévision des répercussions défavorables, au plan national, de la dégradation de la conjoncture économique et financière internationale, Bank Al-Maghrib a continué de renforcer ses actions de contrôle en vue de s'assurer de la résilience du secteur bancaire. Elle a poursuivi le processus de consolidation du cadre prudentiel et opérationnel de la supervision et demandé aux établissements de crédit de rehausser la qualité de leur gouvernance des risques.

Parallèlement et à la lumière des enseignements tirés de la crise financière internationale qui a mis en évidence l'interconnexion des systèmes financiers et l'importance de la stabilité financière pour un développement économique sain, Bank Al-Maghrib a mené plusieurs actions pour renforcer la dimension macro-prudentielle de la supervision.

1 - ACTIVITÉ DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Bank Al-Maghrib est en charge de la supervision de l'ensemble des établissements de crédit et organismes assimilés. A ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité bancaire, édicte les règles comptables et prudentielles, contrôle les établissements assujettis, sanctionne les infractions aux dispositions légales et réglementaires et traite les difficultés bancaires.

Le contrôle de Bank Al-Maghrib s'exerce aussi bien sur place que sur documents, en s'appuyant sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilités du système bancaire.

La surveillance globale des risques financiers se fonde sur des mécanismes de coordination avec les autorités de régulation nationales et étrangères et s'inscrit dans un cadre réglementaire convergent avec les normes internationales.

Dans le cadre de sa mission de protection de la clientèle, la Banque œuvre à asseoir la relation entre les établissements de crédit et la clientèle sur des bases saines et équilibrées tout en apportant sa contribution, en concertation avec la profession bancaire, au développement des services financiers.

1.1 - Agréments et approbations

Au cours de l'année 2009, le Comité des établissements de crédit, composé de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, a examiné plusieurs demandes portant sur des opérations de création et de fusion d'établissements de crédit au Maroc, le déploiement de certaines banques à l'étranger et l'exercice de l'activité de transfert de fonds.

Ainsi, Bank Al-Maghrib a procédé à l'octroi de 6 agréments pour :

- la création de la banque postale et d'une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs et petits exploitants agricoles porteurs de projets ;
- la fusion-absorption de deux sociétés de crédit à la consommation et deux sociétés de leasing ;
- l'exercice de l'activité de transfert de fonds par deux nouvelles sociétés.

Elle a également donné son accord préalable pour :

- le changement de contrôle d'une banque ;
- la prise, par une banque, de participations majoritaires dans 5 banques au Gabon, Sénégal, Congo, Cameroun et en Côte d'Ivoire ;
- la création en Italie, par une banque, d'une société financière dédiée aux marocains résidant à l'étranger ;
- l'ouverture, par une banque, d'un bureau de représentation en Libye.

Bank Al-Maghrib a, par ailleurs, instruit douze dossiers relatifs à l'approbation de la désignation de commissaires aux comptes pour exercer leurs missions au sein de quatre banques, une société de financement, une banque offshore, deux intermédiaires en matière de transfert de fonds et quatre associations de micro-crédit. Elle a aussi approuvé la nomination de dix-neuf administrateurs et dirigeants au sein des organes d'administration et de direction de douze établissements de crédit.

1.2 - Activités de contrôle

1.2.1 - Activités du contrôle permanent

Le contrôle permanent veille au respect, par les établissements de crédit et organismes assimilés, des dispositions légales et réglementaires et procède à leur notation.

L'examen des reporting réglementaire, comptable et prudentiel, transmis périodiquement par les établissements contrôlés, alimente les analyses réalisées par le contrôle permanent dans le cadre du processus d'évaluation de leur situation financière et prudentielle. Ces analyses s'appuient également sur le résultat des enquêtes sur place. Elles sont complétées par les échanges avec les représentants des établissements de crédit à tous les échelons ainsi qu'avec leurs commissaires aux comptes.

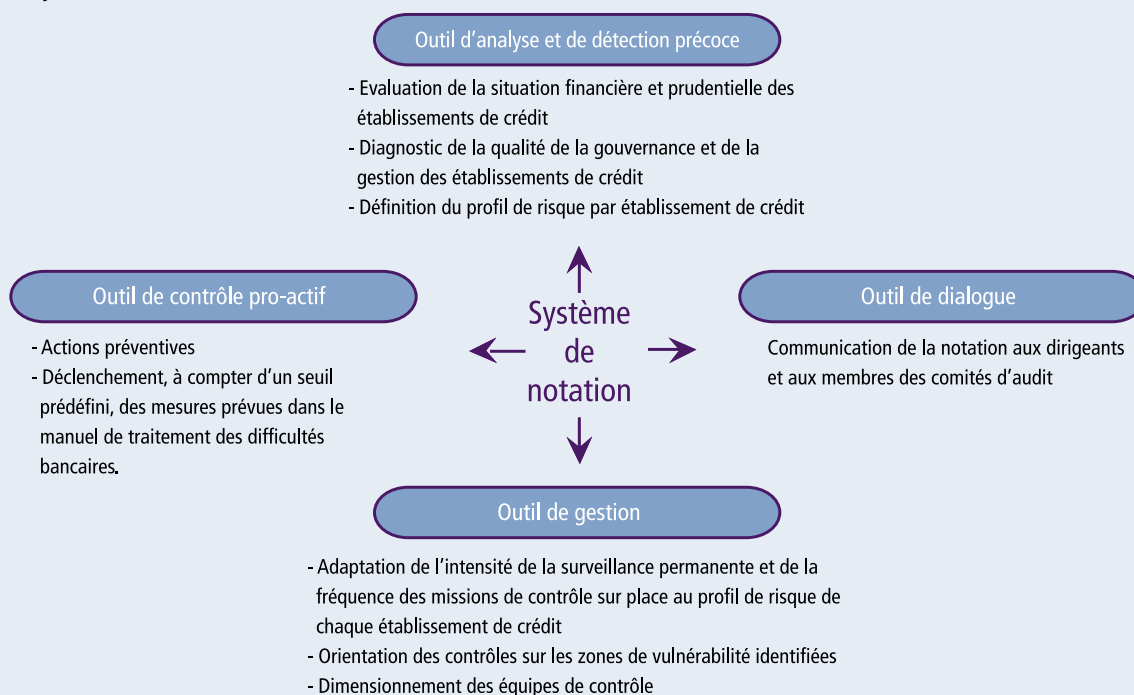
Ce travail donne lieu, depuis 2006, à l'attribution d'une notation aux banques. Ce système a été étendu, en 2009, aux sociétés de crédit à la consommation et de leasing.

Les résultats de la notation sont communiqués aux dirigeants des banques et aux administrateurs membres de leurs comités d'audit. A cette occasion, Bank Al-Maghrib fait part de son appréciation de la situation financière et prudentielle de l'établissement concerné dans le cadre d'une approche contradictoire.

Encadré n°12 : Le système d'aide à la notation (SANEC), outil de contrôle pro-actif

Dans le cadre de l'implémentation du pilier 2 de Bâle II, le système de notation permet, via une démarche structurée, d'établir le profil de risque de chaque établissement sur la base d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives des risques. L'évaluation s'effectue au travers d'une quinzaine de critères organisés en six zones de risques et déclinés en 180 sous-critères.

Le système de notation des établissements de crédit est au cœur du processus de la surveillance permanente. Il constitue, à la fois, un outil d'analyse et de détection précoce permettant une supervision fondée sur les risques, un outil de gestion en interne, visant à dimensionner l'intensité des contrôles et un outil de dialogue avec les assujettis.



Conformément aux modalités prévues par le manuel de traitement des difficultés bancaires, des actions correctrices sont engagées à l'égard des établissements de crédit dont la notation est inférieure à un certain seuil.

En 2009, les actions menées dans le cadre du dispositif de contrôle permanent ont visé le renforcement de la surveillance des groupes bancaires, tant au plan national qu'international.

A cet égard, l'évaluation de la concentration des portefeuilles des banques, ainsi que le suivi de l'adéquation de leurs fonds propres et de la concrétisation des mesures de leur renforcement sont demeurés au centre des préoccupations.

Les expositions bancaires sur les secteurs d'activité sensibles aux effets de la crise mondiale ont continué de faire l'objet d'un suivi rapproché en coordination avec le contrôle sur place.

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du pilier 2, le contrôle permanent a exercé un suivi attentif de l'exécution des programmes d'actions engagés par les banques pour renforcer leurs dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques de liquidité, opérationnels et de taux d'intérêt ainsi que leurs plans de continuité d'activité.

L'accroissement du risque de transformation a conduit à des contrôles accrus et à des réunions périodiques avec les responsables des fonctions de gestion actif-passif (ALM) et les trésoriers des banques. Une attention particulière a été également accordée à la situation financière des implantations bancaires à l'étranger. Parallèlement, des actions ont été entreprises pour amener les banques à améliorer et à structurer leur communication financière au regard des exigences du pilier 3 de Bâle II et de celles des normes IFRS.

Les associations de micro-crédit ont, pour leur part, continué de faire l'objet d'un suivi renforcé, eu égard aux difficultés que traverse le secteur.

1.2.2 - Activités du contrôle sur place

Relayant l'action de la surveillance permanente par des investigations auprès des établissements de crédit, le contrôle sur place s'effectue conformément à un programme annuel arrêté en fonction des zones de vulnérabilités du système bancaire, des délais limites au-delà desquels les établissements assujettis doivent être contrôlés et des risques induits par les impacts de la crise.

En 2009, cette programmation a privilégié les enquêtes transversales visant des contrôles ciblés auprès d'un nombre accru d'établissements de crédit et à assurer une présence sur place plus importante.

Dans le prolongement des investigations conduites un an auparavant, des missions spécifiques ont été diligentées auprès des banques et des sociétés de financement à l'effet d'approfondir l'évaluation des vulnérabilités induites par la détérioration de l'environnement économique et financier international. Dans ce cadre, les engagements des banques sur les secteurs d'activité sensibles à la conjoncture internationale ont fait l'objet d'une revue à l'effet de relever les expositions susceptibles de recéler des risques accrus.

Des enquêtes transversales, au nombre de 5, ont été réalisées pour évaluer les dispositifs mis en place par les banques dans le cadre de l'implémentation du pilier 2, notamment en matière de gestion des risques de liquidité, de taux et opérationnels. Le dispositif de lutte anti-blanchiment a également été examiné au regard des exigences réglementaires. De plus, ces enquêtes ont couvert l'examen des modalités de surveillance par les banques de leurs implantations à l'étranger.

Les missions de contrôle générales, au nombre de 6, ont eu pour objet de couvrir toutes les activités des établissements concernés, notamment la revue des engagements, la comptabilité, le dispositif de contrôle interne, la gouvernance et la gestion des risques ainsi que le système d'information.

1.2.3 - Conclusions des contrôles et recommandations

Les contrôles conduits en 2009 ont montré que les banques ont fait preuve de résilience face à la dégradation de la conjoncture économique, induite par la crise financière internationale.

La poursuite du renforcement des fonds propres, parallèlement au développement de l'activité, a permis de rehausser leur solvabilité.

La mise en œuvre du dispositif Bâle II a conduit les banques à s'inscrire dans un processus de mise à niveau de leurs systèmes d'information, de construction de systèmes de notation internes rénovés et à accomplir des progrès en matière de mesure des expositions aux risques.

Parallèlement, elles ont poursuivi les chantiers d'envergure, engagés dans le cadre du pilier 2, portant sur la gestion des risques opérationnels, la gestion actif-passif et le plan de continuité d'activité.

Le dispositif de gouvernance des banques continue à être rehaussé du fait notamment de la généralisation des comités d'audit, qui jouent désormais un rôle important dans le contrôle de la qualité de l'information financière et la surveillance des risques.

Pour autant, des zones de vulnérabilité ayant trait aux risques de concentration, de transformation et opérationnels appellent à une plus grande vigilance.

Ainsi, les contrôles montrent que les portefeuilles des banques font ressortir des engagements importants sur certaines contreparties. Bien que les grands risques¹ soient encadrés sur le plan réglementaire et qu'ils ne représentent que 4 fois les fonds propres, au même niveau qu'en 2008, ces expositions nécessitent d'être diversifiées d'autant qu'elles peuvent recéler des risques accrus. Parallèlement, certains établissements doivent renforcer la qualité de leurs systèmes de notation interne ainsi que les stress tests visant à évaluer leur capacité de résistance à des défaillances de contreparties importantes.

L'évolution de la structure des bilans bancaires reflète une augmentation du risque de transformation imputable à l'allongement de la maturité des crédits, la faible croissance des dépôts et la volatilité des ressources à terme. Les dépôts ont, en effet, augmenté en moyenne, au cours des trois dernières années, deux fois moins vite que les crédits, évolution ayant porté le coefficient d'emplois à un niveau exceptionnel s'approchant de 100%. Ces évolutions nécessitent que les banques adoptent des politiques de gestion actif-passif mieux structurées.

¹ Par grands risques, on entend les créances et les titres détenus sur une même contrepartie, ou groupe de contreparties, et dont le montant est supérieur ou égal à 5% des fonds propres prudentiels

Encadré n°13 : Dispositif de gestion actif-passif au sein des banques

Les contrôles aussi bien sur place que sur documents ont montré que les banques ont poursuivi, en 2009, les actions de renforcement de leur dispositif de gestion actif-passif, au regard des recommandations formulées par Bank Al-Maghrib.

En matière de gouvernance, les banques ont mis en place des comités ALM (Asset- Liability Management) émanant de l'organe de direction ainsi que des fonctions ALM chargées de la gestion des risques financiers notamment de liquidité et de taux d'intérêt global. La formalisation de la stratégie de gestion de ces risques doit toutefois être généralisée. De leur côté, les organes d'administration des banques ont été davantage impliqués dans la surveillance de ces risques, généralement à travers les comités d'audit.

Des efforts restent néanmoins à consentir par les banques pour se doter de systèmes de mesure du risque de liquidité plus fins et robustes. Celles-ci doivent également veiller à conduire des stress tests intégrés au processus de décision et adopter des plans d'urgence en cas de crise de liquidité.

S'agissant des risques opérationnels, les banques ont été invitées à accroître l'efficacité de leurs dispositifs de gestion à travers un système de reporting approprié des pertes et incidents et la mise en œuvre effective de mesures préventives et correctives afin d'atténuer les risques identifiés, tout en accélérant la mise en place de plans de continuité d'activité.

La recrudescence des fraudes qu'ont connues certains établissements de crédit témoigne de l'importance de ces dispositifs et de la nécessité de faire preuve de plus de vigilance en appliquant les mesures préventives susceptibles de limiter la survenance de telles fraudes.

Les activités exercées par les banques à l'étranger requièrent, quant à elles, le renforcement des dispositifs de surveillance visant à maîtriser davantage les risques et à sécuriser les investissements réalisés.

Les associations de micro-crédit doivent poursuivre l'assainissement de leurs bilans, mettre à niveau leurs back offices et améliorer leurs pratiques de gouvernance et de contrôle interne conformément aux directives de Bank Al-Maghrib.

1.3 - Travaux liés à la transposition des approches avancées de Bâle II

Les travaux relatifs à la transposition des approches avancées de Bâle II ont fait l'objet de plusieurs réunions dans le cadre d'une commission mixte Bank Al-Maghrib/GPBM. Les échanges ont permis de clarifier plusieurs aspects de ce dispositif et d'identifier les contraintes pratiques de sa mise en œuvre.

Parallèlement et dans le cadre du processus d'évaluation du degré de préparation à la mise en œuvre du nouveau dispositif, des enquêtes ont été menées auprès des banques sur la base de questionnaires portant sur les risques

de marché et opérationnels. Ces enquêtes ont permis de suivre les chantiers engagés aux plans méthodologique, organisationnel et technique et de mieux cerner les options prises par les banques.

D'autres vérifications sur place sont programmées, au cours de 2010, portant sur la conformité des systèmes de notation interne, développés par les banques, au titre du risque de crédit. De même, il est prévu la conduite d'études d'impact sur les exigences en fonds propres, l'élaboration d'un guide de validation des modèles de notation interne et la conception de reporting réglementaire.

Au plan interne, des actions de formation portant sur les approches avancées ont été organisées au profit des contrôleurs permanents et sur place, à l'effet de les préparer à adapter leurs travaux au nouveau cadre prudentiel.

1.4 - Travaux liés à l'entrée en vigueur des normes IFRS

Au cours de l'année 2009, Bank Al-Maghrib a examiné, avec la profession bancaire, les changements apportés par l'IASB à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les autres réformes du référentiel IFRS en cours, notamment, celles relatives à l'IAS39 portant sur les instruments financiers, continuent de faire l'objet d'un suivi, dans le cadre d'une commission Bank Al-Maghrib/GPBM.

Des réunions ont été tenues, au cours de 2009, avec les banques et leurs commissaires aux comptes, à l'effet d'échanger sur les modalités d'application de certaines règles d'évaluation comptable en vue d'une plus grande convergence des pratiques. Il a été examiné, dans ce cadre, en particulier, la question de la cohérence des provisions pour dépréciation des créances constituées au niveau des comptes sociaux et des comptes consolidés ainsi que l'alignement des règles de classement des titres sur base sociale sur celles préconisées par les normes IFRS.

1.5 - Coopération internationale

Bank Al-Maghrib a élargi son dispositif de coopération avec les régulateurs étrangers par la signature, en 2009, d'une convention avec la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Les pays¹ entrant dans le périmètre de supervision de cette autorité sont au nombre de 8.

L'année 2009 a été marquée, également, par l'intensification des échanges d'information entre Bank Al-Maghrib et ses homologues étrangers, sur la situation financière et prudentielle des établissements assujettis à leur contrôle respectif.

Bank Al-Maghrib a organisé des visites d'étude, au profit de délégations de certaines banques centrales et autorités de supervision étrangères à l'effet de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de supervision bancaire. En parallèle, elle a été sollicitée par des institutions financières internationales pour apporter son assistance à d'autres pays.

¹ BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GUINEE-BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL et TOGO

A l'occasion de la commémoration de son cinquantenaire, elle a organisé, au profit des superviseurs bancaires, un séminaire régional sur l'encadrement et la supervision du système bancaire, en collaboration avec Toronto Center et l'Autorité des Marchés Financiers du Québec.

1.6 - Concertation avec les associations professionnelles

Dans le cadre de sa politique de concertation, Bank Al-Maghrib a tenu, au cours de 2009, plusieurs réunions avec les associations professionnelles bancaires, constituées du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) et de la Fédération Nationale du Micro-Crédit (FNAM). Cette concertation donne lieu à des feuilles de route dont la mise en œuvre est examinée régulièrement.

Les questions traitées avec le GPBM ont porté notamment sur les conditions de financement de l'économie, les systèmes de paiement, la mise en place du crédit bureau, la lutte contre le blanchiment de capitaux et la sécurité au sein des banques. La relation établissement de crédit/client a fait l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de ces rencontres.

Les échanges avec l'APSF se sont focalisés sur la restructuration du secteur du crédit à la consommation, la mise en place d'un code d'éthique visant notamment à encadrer les règles de publicité des offres de crédit, l'adhésion des membres de cette association au crédit bureau et la sécurité au sein des sociétés de transfert de fonds.

Avec la FNAM, les discussions ont porté, en particulier, sur les questions relatives à la restructuration du secteur du micro-crédit, à la politique d'implantation régionale et aux risques induits par l'endettement croisé.

1.7 - Traitement des réclamations et doléances

Bank Al-Maghrib a traité, au cours de 2009, 367 réclamations et demandes de renseignements contre 260 en 2008. L'instruction des dossiers donne lieu à la saisine des établissements de crédit concernés et éventuellement à des vérifications sur place.

Ces réclamations ont porté principalement sur les problèmes liés au fonctionnement des comptes bancaires, les moyens de paiement et les conditions appliquées par les établissements de crédit.

2 - ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE STABILITÉ FINANCIÈRE

La stabilité financière se réfère à une situation où d'une part, les différentes institutions financières sont assez solides pour mener à bien leur fonction d'intermédiation financière, sans recourir à l'aide extérieure y compris celle du gouvernement et d'autre part, les différentes composantes du système financier sont bien structurées à même de faire face aux impacts résultant de chocs ou de perturbation majeure interne ou externe.

Bank Al-Maghrib contribue à veiller à la sauvegarde de la stabilité financière en s'appuyant sur deux piliers fondamentaux :

- son indépendance en matière de :

- politique monétaire qui érige la stabilité des prix comme objectif principal ;
- supervision bancaire, conformément aux standards internationaux ;
- surveillance des systèmes de paiement en s'alignant sur les meilleures pratiques internationales.

- Les mécanismes de coordination des actions des régulateurs notamment par le biais de la commission de coordination des autorités de supervision du secteur financier dont la présidence est assurée par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

2.1 - Cadre analytique de la stabilité financière

Le cadre analytique de la stabilité financière repose sur une infrastructure informationnelle en constante évolution, l'analyse des indicateurs de solidité financière et la conduite d'exercices de stress tests. Ce cadre devrait être renforcé par un dispositif d'analyse et de régulation des risques systémiques.

2.1.1 - Indicateurs de solidité financière

Les indicateurs de solidité financière (ISF) constituent un outil qui permet d'évaluer les forces et les vulnérabilités potentielles du système financier. Ils s'appuient sur des éléments quantitatifs combinant à la fois des ratios micro-prudentiels agrégés, des variables macro-économiques et des indicateurs sur la situation des principaux marchés (marché monétaire, marché des changes, marché des titres, ...).

Le Fonds Monétaire International, initiateur des ISF, distingue deux variantes de ces indicateurs. Les ISF dits fondamentaux couvrent l'adéquation des fonds propres des banques, la qualité de leurs actifs, leur rentabilité, liquidité, la ventilation de leur risque de crédit et leur sensibilité au risque de marché.

L'encadré n°14, ci-après, retrace l'évolution des indicateurs de solidité financière du système bancaire sur les trois dernières années, calculés pour ses activités au Maroc.

Encadré n° 14 : Indicateurs fondamentaux de solidité financière 2007-2009 (en %)

	2007	2008	2009
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	10,6	11,2	11,8
Fonds propres de base/Total des risques	9,2	9,6	9,2
Créances en souffrance nettes de provisions/fonds propres	18,2	13,9	12,7
Qualité des actifs			
Créances en souffrance/Total des crédits	7,9	6,0	5,5
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	5,4	6,9	6,0
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	12,6	12,5	14,1
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	17,4	15,9	15,8
Prêts au secteur de l'administration publique et collectivités locales	2,8	3,0	2,9
Prêts au secteur du commerce	6,5	6,5	6,6
Prêts au secteur du tourisme	2,3	2,6	3,2
Ménages	28,4	26,5	27,6
Prêts aux autres secteurs	24,6	26,1	23,8
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,5	1,2	1,2
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	20,6	16,7	15,2
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	75,9	78,1	76,7
Charges générales d'exploitation/PNB	46,5	47,8	47,5
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	22,7	18,6	17,3
Actifs liquides/passifs à court terme	29,5	24,7	23,0
Sensibilité au risque de marché			
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	8,2	6,5	13,5

Les ISF dits complémentaires regroupent des données sur la situation financière, l'activité et la structure bilancielle des autres institutions financières ainsi que sur certains agents et secteurs économiques spécifiques tels que les entreprises, les ménages et le secteur immobilier.

Bank Al-Maghrib dispose d'une grande partie d'indicateurs complémentaires et a entrepris des travaux en coordination avec d'autres partenaires pour les compléter par des données notamment sur les entreprises, les ménages et le secteur immobilier.

2.1.2 - Conduite des stress tests

Les stress tests sont des exercices qui consistent à simuler des événements exceptionnels, mais plausibles, correspondant à des situations de risques et à analyser leurs impacts notamment sur la solvabilité et la liquidité des établissements de crédit.

Les résultats de ces stress tests servent à la mise en œuvre d'actions visant à réduire les effets de ces événements en cas de leur concrétisation. Deux types de stress tests sont conduits par Bank Al-Maghrib : les stress tests de sensibilité et les macro stress tests.

La 1^{ère} catégorie permet d'apprécier le degré de résilience des établissements de crédit à certains chocs, conçus sur des hypothèses de détérioration de leurs positions de risques.

Ainsi, Bank Al-Maghrib effectue des stress tests de sensibilité à l'échelle de chaque banque ainsi qu'au niveau du système bancaire pour évaluer leur capacité de résistance face à des chocs potentiels résultant de scénarii extrêmes de détérioration des risques de crédit, liquidité, taux d'intérêt global et de change. Les résultats qui se sont dégagés de cet exercice, en 2009, ont montré la vulnérabilité de certaines banques face à la concentration du risque de crédit.

La 2^{ème} catégorie de stress tests a pour objet de disposer d'éléments de prévision de certains agrégats de l'activité bancaire par rapport à l'évolution de l'environnement macro-économique, monétaire et financier.

Ce macro stress test est conduit spécifiquement pour le risque de crédit en vue d'évaluer sa corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut et d'établir des prévisions quant à son évolution à terme au niveau du système bancaire. D'autres modèles de macro stress tests sont en cours d'étude.

2.2 - Dispositifs de coordination des actions des régulateurs

Le maintien de la stabilité financière et la prévention des risques systémiques requièrent une coordination étroite et renforcée entre les autorités de régulation du secteur financier à travers le partage de l'information et des analyses ainsi que de la coordination des actions de supervision.

Au Maroc, ce dispositif est assuré, depuis 2006, par la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier. Celle-ci a tenu deux réunions courant 2009, consacrées pour l'essentiel à l'examen des mesures entreprises pour mitiger les effets de la crise financière internationale et aux échanges des données

sur les activités de chaque organe de supervision. Dans ce cadre, il a été examiné la feuille de route issue des recommandations de l'exercice de simulation de crise systémique réalisé en 2009.

2.3 - Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

Le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts, institué par la loi bancaire de 1993, a pour objet de protéger les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts. Sa gestion est assurée par Bank Al-Maghrib.

A fin décembre 2009, le montant cumulé des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts a atteint 8,7 milliards de dirhams dont plus de 83% provient des contributions annuelles des établissements de crédit adhérents, le reste étant constitué des produits des placements. Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à près de 233 millions de dirhams, soit une hausse de 16%.

Compte tenu des enseignements tirés de la crise financière internationale, le Comité de Bâle et l'Association Internationale des Systèmes de Garantie des Dépôts ont publié, en juin 2009, les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces.

Sur la base de ces principes, Bank Al-Maghrib a procédé à une auto-évaluation du système de garantie des dépôts en vigueur au Maroc, qui a fait ressortir la nécessité de renforcer ce dispositif pour l'adapter aux mutations de l'environnement national et international.

Encadré n°15 : Principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces

Le Comité de Bâle et l'Association Internationale des Sociétés de Garantie des Dépôts (IADI) ont publié un document édictant les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces. Ces principes, au nombre de 18, sont conçus à l'image des 25 principes fondamentaux pour la supervision bancaire. Ils visent à assister les pays à disposer des systèmes de garantie des dépôts répondant aux meilleurs standards internationaux.

Dans ce cadre, une méthodologie d'évaluation par rapport au respect de ces principes est en cours de finalisation par un groupe de travail, représentant le Comité de Bâle, l'IADI et le Fonds Monétaire International (FMI). Cette méthodologie sera adoptée par les missions FSAP (Financial Sector Assessment Program) conduites conjointement par le FMI et la Banque Mondiale.

Encadré n°15 (suite) :

Les principes fondamentaux traitent les 10 domaines suivants :

- Définition des objectifs assignés aux systèmes de garantie des dépôts (principes 1 et 2) ;
- Missions et pouvoirs des systèmes de garantie des dépôts (principes 3 et 4) ;
- Gouvernance des systèmes de garantie des dépôts (principe 5) ;
- Relations avec les autres acteurs du filet de sécurité et les questions transfrontalières (principes 6 et 7) ;
- Adhésion aux systèmes de garantie des dépôts (principes 8 à 10) ;
- Moyens de financement des systèmes de garantie des dépôts (principe 11) ;
- Sensibilisation du public sur les mérites et les limites des systèmes de garantie des dépôts (principe 12) ;
- Protection légale du personnel des organismes de garantie des dépôts et les poursuites judiciaires contre les responsables de faillite bancaire (principes 13 et 14) ;
- Résolution de faillites bancaires (principes 15 et 16) ;
- Indemnisation des déposants et recouvrement des créances (principes 17 et 18).

3 - MOYENS ET RESSOURCES DE LA SUPERVISION BANCAIRE

L'effectif de la direction de la supervision bancaire s'est élevé, à fin 2009, à 86 agents, contre 82 un an auparavant.

Le développement des compétences des superviseurs continue de constituer une priorité permanente de Bank Al-Maghrib. Dans ce cadre, un plan de formation triennal, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, est arrêté tenant compte des évolutions techniques et réglementaires à l'échelle internationale.

Les formations ont été axées, en 2009, en priorité sur les chantiers de réformes engagés par les instances de régulation internationales et le partage et l'échange d'expériences avec les homologues étrangers en matière de stabilité financière et de gestion des crises.

Parallèlement, la Banque a encadré une vingtaine de stagiaires universitaires dans le cadre de la préparation de leur rapport de fin d'études dans les domaines bancaires et financiers.

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

En dépit d'une conjoncture économique moins favorable, le système bancaire marocain a poursuivi le développement de son réseau et la diversification de ses activités tant à l'échelle nationale qu'internationale.

1 - UN MOUVEMENT DE CONCENTRATION A ÉTÉ ENCLENCHÉ DANS LES MÉTIERS DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

L'année 2009 a connu la création de deux établissements de crédit : la banque postale dont l'activité, ciblant la population à bas revenus non bancarisée, devrait démarrer au cours de 2010 et une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs et petits exploitants agricoles porteurs de projets.

De même, le secteur des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds s'est renforcé de deux nouvelles entités.

Le secteur des métiers des financements spécialisés a connu un mouvement de consolidation avec trois opérations de fusion-absorption qui ont concerné les secteurs du crédit à la consommation, du crédit-bail et du micro-crédit.

Ainsi, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib couvre 84 établissements répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 9 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2005	2006	2007	2008	2009
Banques	16	16	16	18	19
dont :					
banques à capital majoritairement étranger	5	5	5	7	7
banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	6
Sociétés de financement	36	36	37	37	36
Sociétés de crédit à la consommation	19	19	20	20	19
Sociétés de crédit-bail	7	7	7	7	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	4	4	3	3	3
Autres sociétés	-	-	1	1	2
Nombre total d'établissements de crédit	52	52	53	55	55
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	12	13	14	13	12
Sociétés de transfert de fonds				7	9
Autres établissements	3	3	3	3	2
Total	73	74	76	84	84

Avec l'avènement de la banque postale, l'actionnariat public est devenu, à fin 2009, majoritaire dans 6 banques et 5 sociétés de financement et détenait des parts significatives dans 6 autres établissements de crédit.

Pour sa part, l'actionnariat étranger était majoritaire dans 7 banques et 10 sociétés de financement et disposait de parts significatives dans 8 autres établissements de crédit.

A fin 2009, quatorze établissements de crédit, dont six banques, sont cotés en bourse, représentant 27% de la capitalisation boursière.

2 - LES INDICATEURS DE BANCARISATION SONT EN NETTE AMÉLIORATION À LA FAVEUR DE LA NOUVELLE STRATÉGIE D'INCLUSION FINANCIÈRE

La pénétration des services bancaires a connu, en 2009, une progression notable. Cette dynamique devrait se poursuivre, compte tenu des stratégies déployées pour bancariser de nouveaux segments de la population.

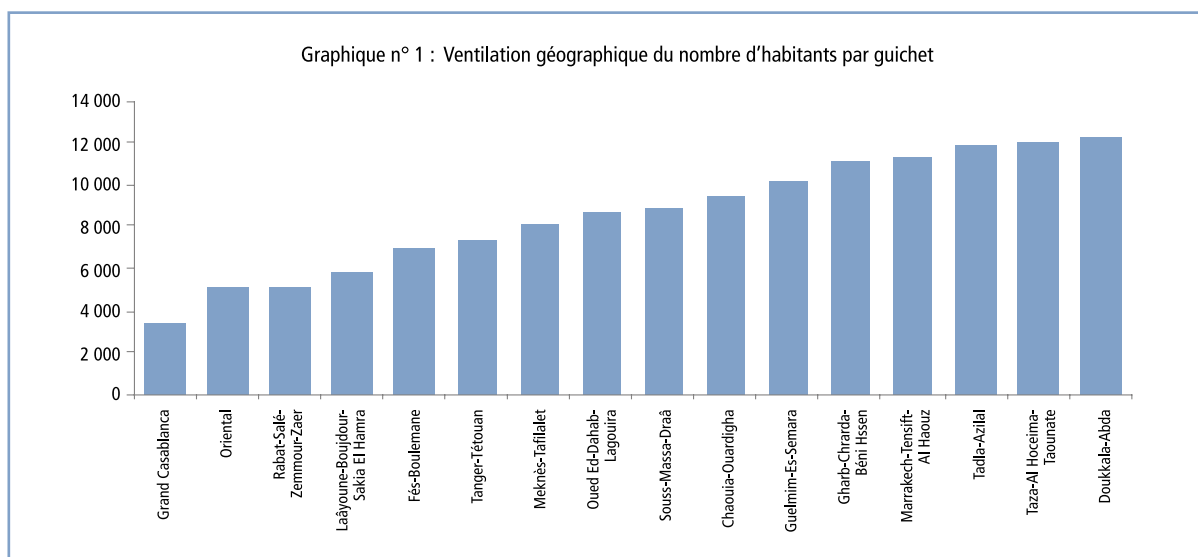
2.1 - L'ouverture des guichets bancaires sur le plan national s'est maintenue à une cadence accélérée

Au cours des trois dernières années, les banques ont relevé la cadence d'ouverture de guichets. Les agences additionnelles ouvertes ont, en effet, atteint 1.091, soit autant d'unités créées durant les dix années précédentes. Les banques ont procédé, au cours de 2009, à l'ouverture de 400 nouveaux guichets, contre 390 en 2008.

En intégrant les 887 guichets de la banque postale dédiés à l'offre des services financiers, le réseau bancaire compte, désormais, 4.425 points de vente. En conséquence, la densité bancaire, mesurée en rapportant le nombre de la population totale au nombre de guichets bancaires, s'est renforcée pour atteindre 7.100 habitants par guichet.

Toutefois, l'implantation bancaire demeure caractérisée par une forte concentration au niveau des principales agglomérations urbaines, le monde rural n'accueillant que 13% du réseau bancaire.

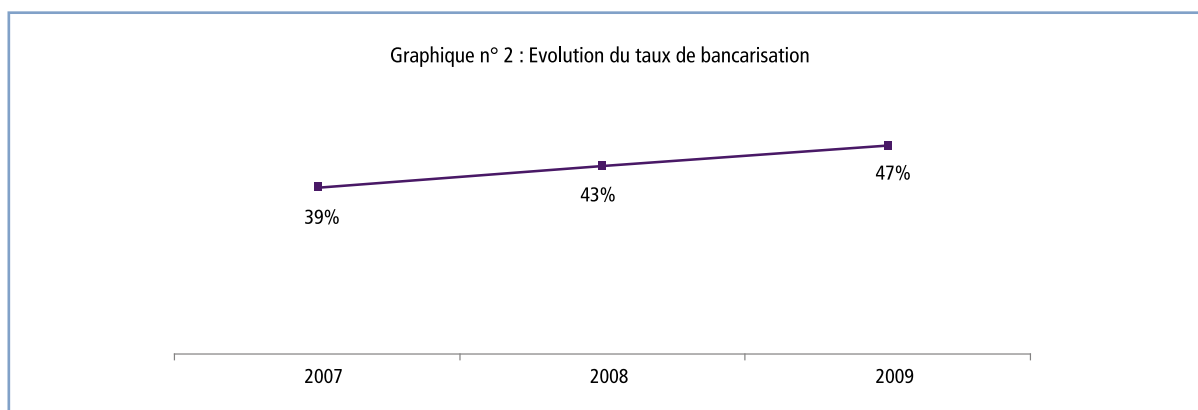
Le graphique n°1 ci-après fait ressortir que la région du Grand Casablanca présente la plus forte densité bancaire avec un guichet pour 3.436 habitants. Les dépôts recueillis et les crédits distribués dans cette région ont représenté, respectivement, 40% et 63% du total.



Disposant de 9% des dépôts collectés et 2% des crédits distribués, la région de l'Oriental a occupé la deuxième place avec un guichet pour 5.042 habitants.

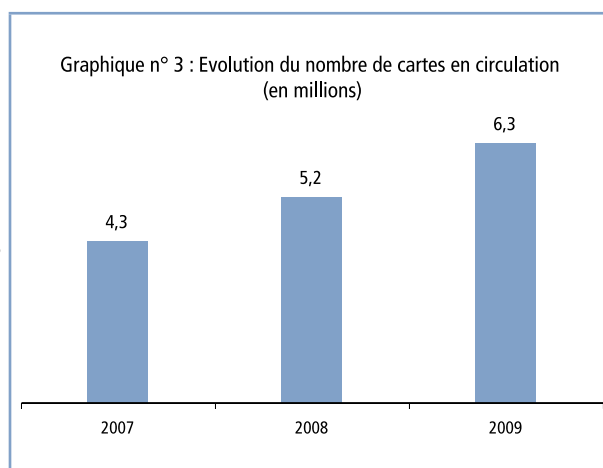
La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër se place en troisième position avec un guichet pour 5.081 habitants. Le réseau bancaire implanté dans cette région a distribué près de 13% des crédits et a collecté près de 15% des dépôts.

La région de Doukkala-Abda, qui a concentré près de 2% des dépôts et 1,5% des crédits, a présenté la densité bancaire la plus faible avec un guichet pour 12.163 habitants.



Parallèlement au renforcement du réseau bancaire, le nombre total des comptes ouverts auprès des banques s'est inscrit en hausse de 10%, à près de 15 millions. Cette évolution a permis, comme le montre le graphique n°2 ci-dessus, de porter le taux de bancarisation global¹ à 47%. Si l'on tient compte uniquement des comptes des résidents, ce taux s'est chiffré à 42%.

Parallèlement, le nombre de cartes bancaires s'est accru de plus d'un million d'unités pour s'établir à 6,3 millions de cartes, comme le montre le graphique n°3 ci-contre.



L'usage de ces cartes continue d'être dominé par les opérations de retrait dont le nombre s'est établi à 119,2 millions, en augmentation de 19% par rapport à 2008. Le montant global de ces retraits s'est chiffré à 101 milliards de dirhams, en hausse de 18,9%. Pour sa part, le nombre des opérations de paiement s'est accru de 20,2% à 8,1 millions pour une valeur globale de 5,1 milliards, soit une croissance de 22,4%.

L'attrait que connaît aujourd'hui l'usage des cartes bancaires nécessite l'élargissement du parc des guichets automatiques bancaires. Leur nombre, se renforçant de 515 nouvelles installations, a atteint 4.144 unités, soit un guichet pour 7.600 habitants, représentant un cinquième du nombre enregistré il y a 10 ans.

¹ Rapport entre le nombre total des comptes et la population totale.

2.2 - Les banques ont continué d'adapter leur offre aux besoins des différents segments de la population

L'approfondissement du marché bancaire national sur des bases volontaristes constitue l'un des piliers de la stratégie du développement intégrée du secteur financier. Dans ce cadre, les principales institutions bancaires du pays ont, en plus du réseau traditionnel, mis en place de nouveaux canaux de distribution ciblant les populations à bas revenus et les toutes petites entreprises. Elles ont pu ainsi capter une nouvelle clientèle grâce à des offres adaptées en termes de produits et de tarification des services.

Le recours à des solutions innovantes telles le Mobile Banking, que certains établissements ont déjà adoptées, et l'agrément de la banque postale vont devoir donner une impulsion plus forte à la stratégie d'inclusion financière.

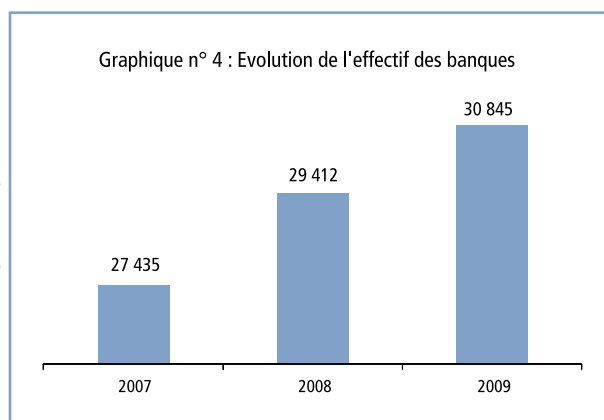
3 - LES BANQUES ONT RENFORCÉ LEUR POSITIONNEMENT AUX PLANS RÉGIONAL ET CONTINENTAL

Dans le cadre de la stratégie de recherche de nouveaux relais de croissance, d'accompagnement des opérateurs marocains et de proximité auprès des marocains résidant à l'étranger, les banques ont accéléré leur déploiement sur l'échiquier régional et continental au cours de ces dernières années. Ainsi, en l'espace de cinq ans, le nombre des implantations des banques à l'étranger a presque doublé. Au total, elles disposaient, à fin 2009, de 18 filiales, 71 agences et succursales et 58 bureaux de représentation.

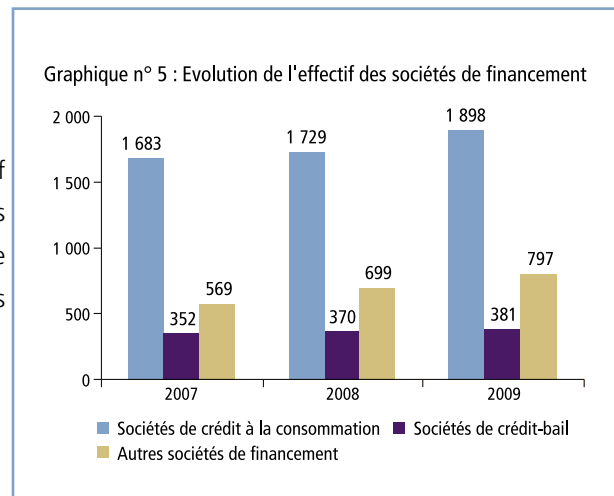
4 - LA POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES BANQUES EST DEMEURÉE SOUTENUE

L'effectif des établissements de crédit et des organismes assimilés s'est inscrit en hausse de 5% pour s'établir, à fin décembre 2009, à 41.200, dont 75% sont employés par les banques, 16% par les associations du micro-crédit et 8% par les sociétés de financement.

Pour accompagner le développement de leur réseau et en vue d'améliorer la qualité de l'encadrement, les banques ont poursuivi le renforcement de leur effectif. Celui-ci s'est étoffé de 1.433 agents pour atteindre 30.845 employés.



Les sociétés de financement ont porté leur effectif à 3.076 agents, soit une progression de 9,9%. Les sociétés de crédit à la consommation et les sociétés de crédit-bail sont les principaux employeurs avec des parts respectives de 62% et 12%.

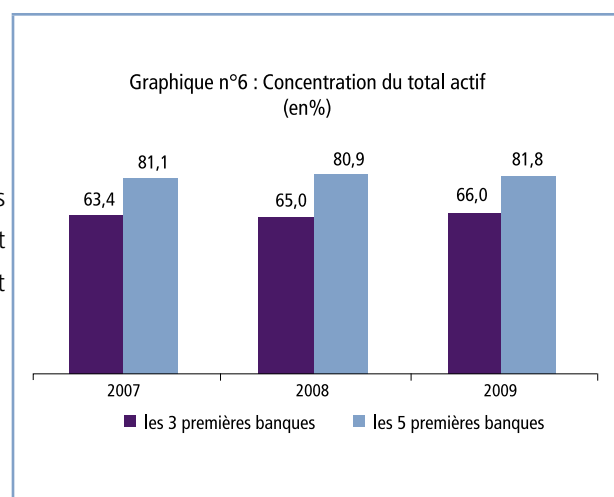


5 - LE NIVEAU DE CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT SUR BASE CONSOLIDÉE A BAISSÉ

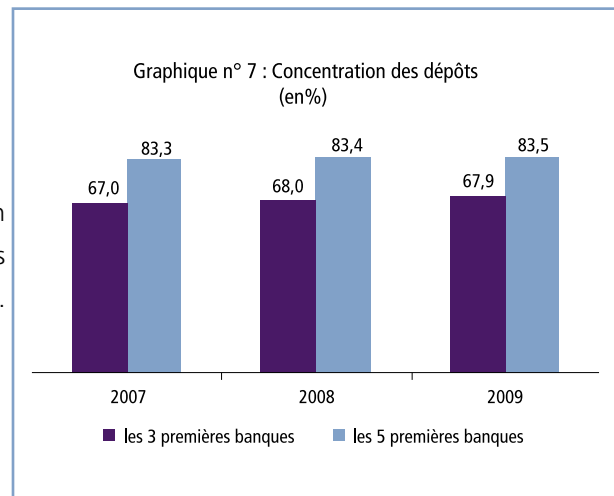
La concentration, mesurée sur base sociale, n'a pas connu de changement significatif par rapport à l'année précédente. En revanche, une légère baisse a été enregistrée pour ce qui est de l'activité sur base consolidée.

5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

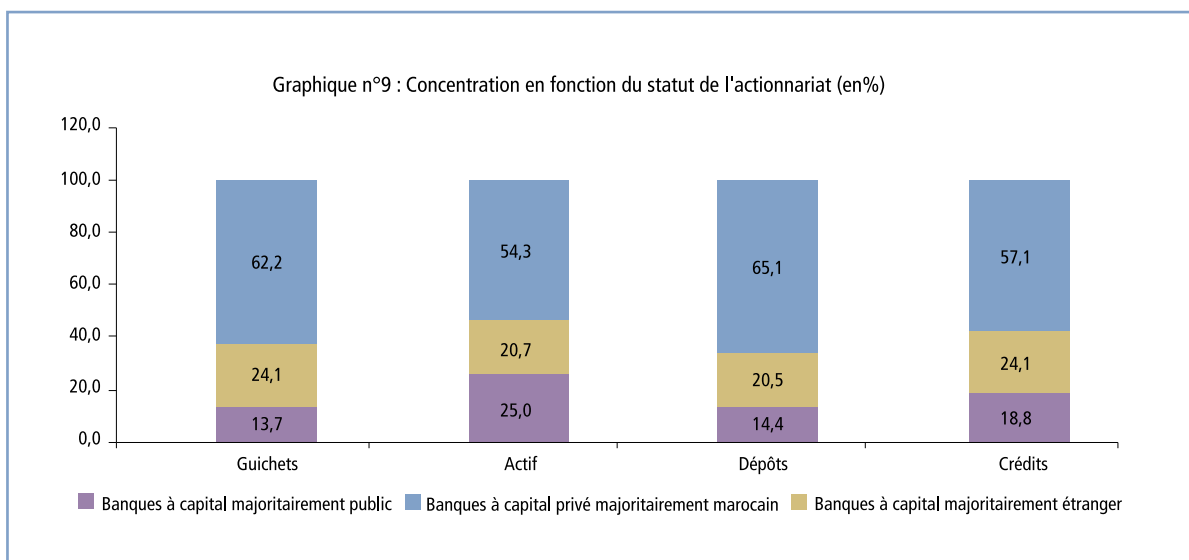
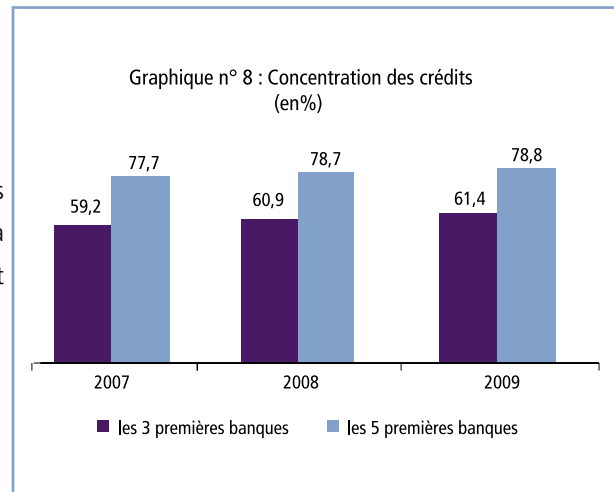
En termes de total actif, la part des trois premières banques, tout comme celle des cinq premières, ont progressé de près d'un point respectivement à 66% et 81,8%.



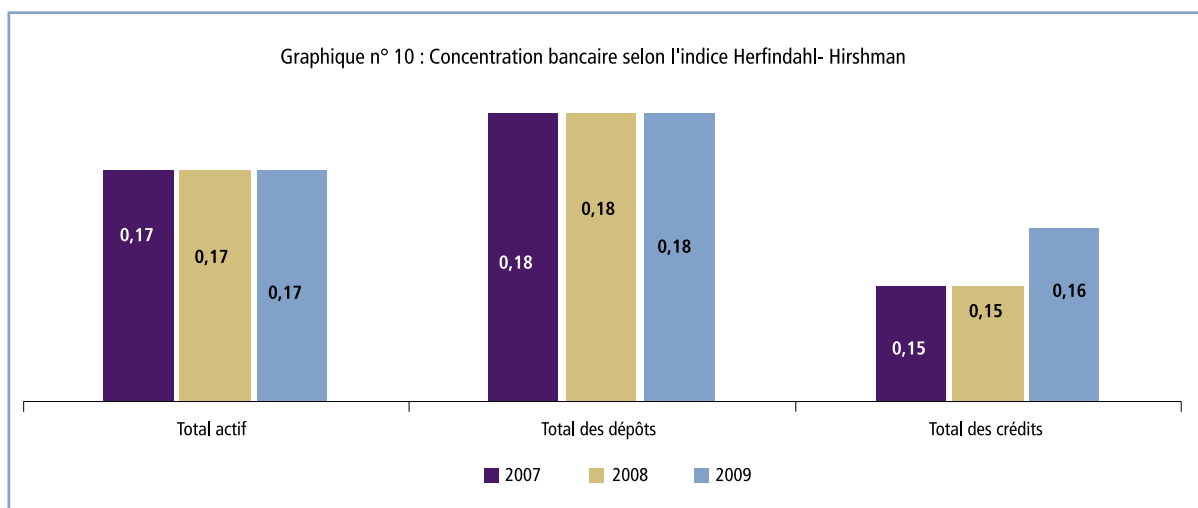
En termes de dépôts, le niveau de concentration est demeuré inchangé. Il était de 68% pour les trois premières banques et de 83,5% pour les cinq premières.



S'agissant des crédits, la part des trois premières banques a connu une légère hausse de 0,5 point à 61,4%, tandis que celle des cinq premières banques est restée presque stable à 78,8%.



Comme le montre le graphique n°9 ci-dessus, les banques à capital privé majoritairement marocain ont disposé, à fin 2009, de 62,2% des guichets, 54,3% des actifs, 65,1% des dépôts et 57,1% des crédits. Les banques à capital majoritairement étranger ont concentré 24,1% des guichets, 20,7% des actifs, 20,5% des dépôts et 24,1% des crédits. Les banques à capital majoritairement public ont représenté 13,7% des guichets, 25% des actifs, 14,4% des dépôts et 18,8% des crédits.



Confirmant les conclusions des années précédentes, le calcul de l'Indice Herfindahl-Hirshman a fait ressortir une concentration relativement plus élevée pour les dépôts (0,18), comparativement au total actif (0,17) et aux crédits (0,16).

Encadré n°16 : Indice Herfindahl-Hirshman

L'indice de Herfindahl-Hirshman, qui additionne les puissances carrées des parts de marché des banques, se situe dans une fourchette de 0 à 1. Un indice inférieur à 0,10 témoigne d'un marché peu concentré, d'un marché modérément concentré, s'il est compris entre 0,10 et 0,18 et d'un marché fortement concentré, pour une valeur supérieure à 0,18.

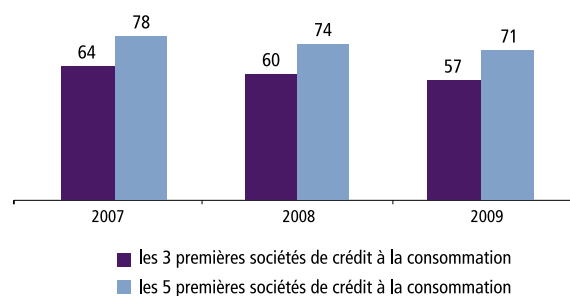
5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

Le niveau de concentration au sein du secteur du crédit à la consommation a baissé en raison du ralentissement de l'activité de location avec option d'achat exercée par des sociétés de taille importante. A l'inverse, il s'est accru au niveau du secteur du crédit-bail suite à la fusion de deux sociétés.

Les parts des trois et cinq premières sociétés de crédit à la consommation dans le total actif du secteur ont décliné de 3 points respectivement à 57% et 71%.

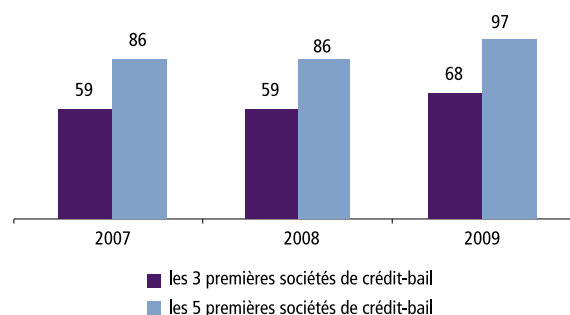
Le poids des treize sociétés adossées à des institutions financières s'est maintenu à son niveau de l'année dernière, soit 97%.

Graphique n° 11 : Concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



La part des trois premières sociétés de crédit-bail, dans le total actif du secteur, s'est inscrite en hausse de 9 points à 68% et celle des cinq premières s'est affermie de 11 points à 97%.

Graphique n° 12 : Concentration du total actif des sociétés de crédit-bail (en%)



5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée

Le niveau de concentration de l'activité de crédit sur base consolidée a baissé en 2009, la part des trois premiers groupes bancaires s'étant repliée de 3 points à 59% et celle des cinq premiers groupes ayant régressé de 4 points à 78%.

Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Les 3 premières banques	58	60	57	63	64	64	65	66	63	58	62	59
Les 5 premières banques	79	80	77	83	83	82	85	85	83	78	82	78

L'examen de la concentration par type d'opérations de crédit montre une baisse de la concentration pour les crédits de trésorerie et à l'équipement et des crédits à la consommation et une stabilité pour les crédits immobiliers. Les trois premiers groupes bancaires ont couvert 57% des crédits de trésorerie et à l'équipement, 64% des crédits immobiliers et 63% des crédits à la consommation. La part des cinq premiers groupes s'est élevée respectivement à 77%, 82% et 83%.

II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES¹

En dépit d'une conjoncture moins favorable marquée par le resserrement de la liquidité bancaire et la montée des risques, l'activité des banques, quoiqu'en décélération, est demeurée soutenue et leur rentabilité s'est améliorée.

1 - L'ACTIVITÉ DES BANQUES S'EST BIEN TENUE EN DÉPIT D'UN ENVIRONNEMENT MOINS PORTEUR

La décélération de l'activité des banques a impacté différemment l'actif et le passif de leurs bilans. Au niveau de l'actif, la croissance des crédits s'est ralentie et l'activité titres s'est développée. Du côté du passif, les dépôts ont connu une évolution modérée, dont l'effet a été atténué par le recours au marché des capitaux et la baisse de la réserve obligatoire.

1.1 - Les emplois des banques ont été favorisés par la baisse de la réserve obligatoire

Avec un total actif de 828 milliards de dirhams, le volume d'activité des banques s'est inscrit en hausse de 8,4%, contre 16,7% en 2008. Rapporté au PIB à prix courants, il a représenté 113%, contre 111%.

¹ Cette partie du rapport traite de l'activité et des résultats des banques réalisés au Maroc et n'intègre pas les données de la banque postale qui va démarrer son activité au cours de 2010.

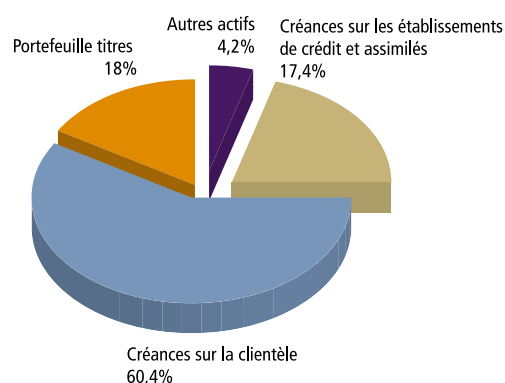
Evolution des emplois des banques (activité Maroc)

(en millions de dirhams)

Rubriques de l'actif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	152 193	157 520	143 715	-8,8
Créances sur la clientèle	359 493	447 729	500 394	11,8
Portefeuille titres	115 717	124 079	148 155	19,4
dont bons du Trésor	75 862	72 452	80 684	11,4
Valeurs immobilisées	14 063	15 256	16 204	6,2
Autres actifs	13 199	19 310	19 649	1,8
Total	654 665	763 894	828 117	8,4

Malgré le ralentissement du rythme de leur croissance, les crédits à la clientèle ont vu leur part dans les emplois se renforcer de 1,8 point à 60,4%. Celle du portefeuille titres a augmenté de 1,8 point à près de 18%. Par contre, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont vu leur part régresser de 3,2 points à 17,4% et ce, en liaison avec la baisse de la réserve obligatoire.

Graphique n°13 : Structure des emplois des banques



1.1.1. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont enregistré un repli

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont rétractées de 8,8% à 143,7 milliards de dirhams, après avoir enregistré une hausse de 3,5% à fin 2008. Cette évolution s'explique notamment par le recul des dépôts des banques auprès de la Banque Centrale, résultant de la baisse de la réserve obligatoire, et le repli des créances sur les banques à l'étranger. Sur ce total, les créances en dirhams, représentant 73% en baisse de 4 points, ont diminué de 13,4% à 105,4 milliards. Celles libellées en monnaies étrangères ont augmenté de 7,2% à 38,3 milliards et leur part s'est affermie de 4 points à 27%.

Suite à deux baisses successives du taux de la réserve obligatoire en 2009, les dépôts auprès de la Banque Centrale ont enregistré un recul de 32,8% à 36,7 milliards de dirhams, induisant une libération de liquidités globales de 15 milliards de dirhams.

Après une baisse de 15% en 2008, les créances sur les banques locales ont marqué une progression de 28%, portant leur volume à 15,8 milliards de dirhams. Si les prêts financiers ont baissé de 19,5% à 4,4 milliards, les prêts de trésorerie ont, en revanche, enregistré une augmentation de 25% à 7,9 milliards et les valeurs reçues en pension ont été multipliées par 6 à 3,4 milliards de dirhams.

Les créances sur les banques à l'étranger se sont repliées de 9,7% à près de 16 milliards, maintenant la même tendance que celle observée l'année précédente.

Sous l'effet du ralentissement de l'activité des sociétés de financement et du recours de celles-ci au marché financier, les prêts bancaires à ces sociétés, après la hausse de 22,8% enregistrée en 2008, se sont stabilisés à 51,8 milliards de dirhams, dont 16 milliards sous forme de prêts de trésorerie et 35,8 milliards de prêts financiers.

Les créances sur les établissements de crédit assimilés¹ se sont accrues de 11,7% à 22,9 milliards de dirhams, l'essentiel de ce montant ayant bénéficié aux banques offshore.

1.1.2. La dynamique du crédit, quoiqu'en décélération, a été soutenue

Le ralentissement de l'activité économique, résultant de la contraction de la demande externe, a visiblement affecté le rythme de croissance du crédit. Toutefois, avec un taux de progression de 9,4%, cette croissance est demeurée soutenue. Totalisant un encours de 568 milliards de dirhams, les crédits ont représenté près de 77% du PIB à prix courants, contre 75% l'année précédente.

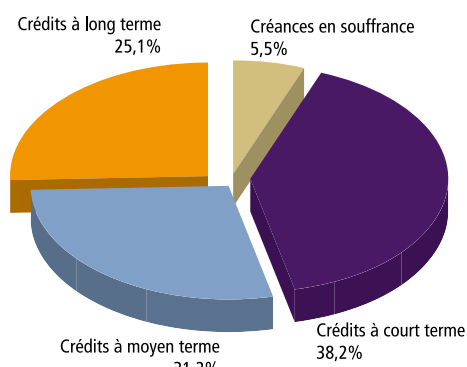
Cette décélération résulte essentiellement de la baisse sensible des crédits de trésorerie et reflète les difficultés auxquelles ont été confrontées plusieurs entreprises du fait d'une conjoncture moins favorable.

En liaison avec la croissance notable des crédits à l'équipement, les crédits à moyen et long terme ont progressé de 14,9% à près de 320 milliards de dirhams, leur part ayant gagné 2,7 points à 56,3%.

Les crédits à court terme, totalisant 217 milliards, ont augmenté de 3,5%, contre 20,4% une année auparavant, leur part s'étant toutefois contractée de 2,2 points à 38,2%.

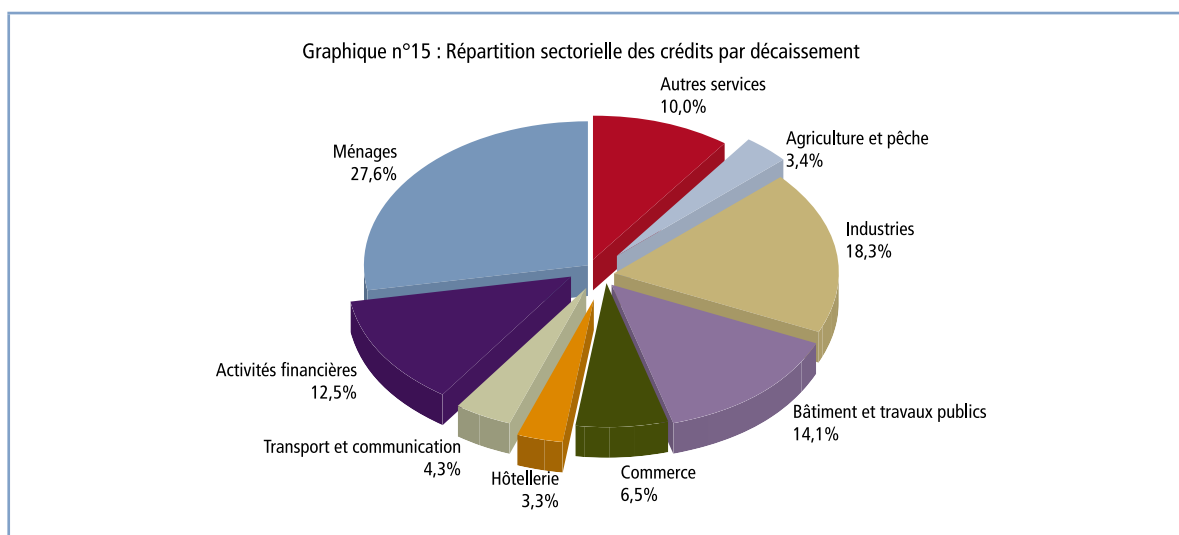
Quant aux créances en souffrance, elles ont vu leur part baisser de 0,5 point à 5,5% et leur taux de couverture s'est établi à 74%, presque au même niveau qu'en 2008.

Graphique n° 14 : Répartition des crédits par décaissement en fonction de leur terme



¹ Les établissements de crédit assimilés sont constitués principalement de la Caisse de Dépôt et Gestion, la Caisse Centrale de Garantie, des banques offshore et des associations de micro-crédit.

Les effets récessifs de la crise internationale ont induit un léger changement au niveau de la répartition sectorielle des crédits. Ainsi, l'encours des crédits alloués au secteur des industries s'est accru de 7,3% seulement, contre 25,3% en 2008, pour s'établir à 104 milliards de dirhams, soit 18,3% du total des crédits.



Avec une part de 14,1% du total des crédits, le secteur du bâtiment et travaux publics a disposé d'un encours de 80 milliards de dirhams, soit une hausse de 23%, contre 22%. Cette évolution renferme des situations disparates. Si les concours destinés à la promotion immobilière ont décéléré, ceux octroyés aux activités de travaux publics, portés par la dynamique de l'investissement public, ont augmenté de manière significative.

L'évolution des crédits au secteur primaire semble avoir été impactée par la baisse de la demande des agriculteurs qui ont bénéficié d'une bonne récolte agricole. L'encours de ces crédits a connu une baisse de 7,8% à 19,4 milliards, soit 3,4% du total, en baisse de 0,7 point.

Avec un encours de 24,2 milliards de dirhams, les crédits accordés au secteur du transport et communication ont représenté 4,3% du total des crédits, en baisse de 0,2 point.

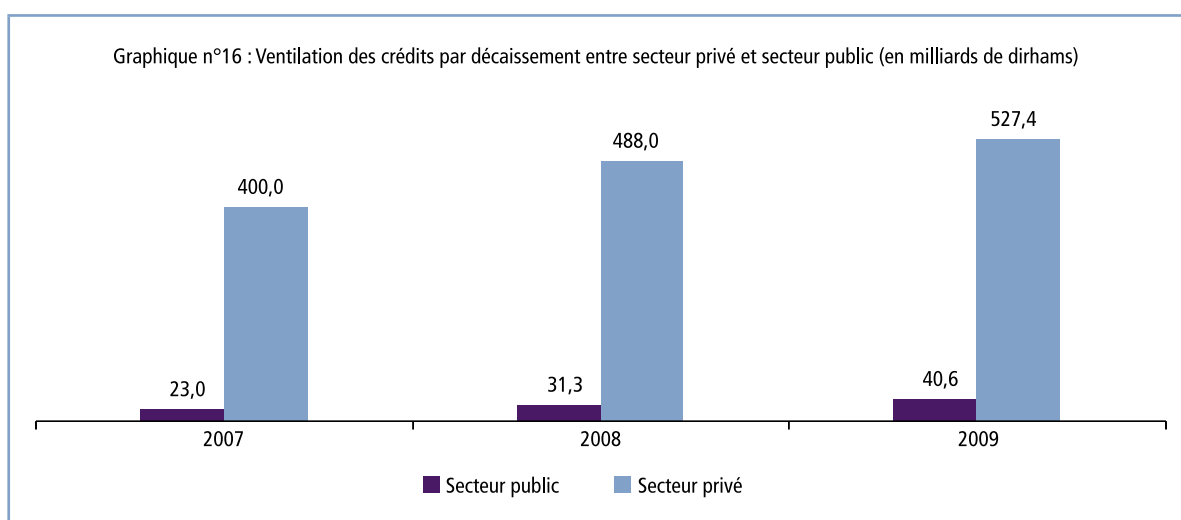
Le secteur de l'hôtellerie a bénéficié, quant à lui, d'un encours de 18,6 milliards et sa part dans le total des crédits s'est établie à 3,3%, s'inscrivant en hausse de 0,7 point.

Impactées par le ralentissement de l'activité des sociétés de financement, les activités financières ont totalisé un encours de 70,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,7%, contre 13% et leur part a décliné de 0,6 point à 12,5%.

Les ménages, continuant de bénéficier de conditions de financement globalement favorables, ont disposé d'un encours en hausse de 13,9%, contre 14,6%. Constitué de près de 70% de crédits à l'habitat, cet encours a totalisé 156,7 milliards de dirhams et a représenté 27,6% du total des crédits et 21% du PIB, contre 20% une année auparavant.

La ventilation des crédits par agent économique continue de faire ressortir la prépondérance des concours alloués aux entreprises, dont le rythme de croissance a toutefois décéléré. L'encours des facilités affectées aux entreprises privées non financières s'est accru de 6,6%, après avoir augmenté de 27% l'année précédente. Il a atteint 310,7 milliards de dirhams, soit près de 55% du total des crédits. En revanche, les entreprises financières¹, dont les besoins de financement restent modestes, ont bénéficié d'une part n'excédant pas 2%.

Au total, l'encours des crédits affectés au secteur privé, d'un montant de 527,4 milliards de dirhams, s'est inscrit en hausse de 8%, en retrait par rapport à 2008. Il a représenté 93% du total des crédits. Rapporté au PIB, il a dégagé un ratio de 72%, contre 71% une année auparavant.



Les grands chantiers lancés par les pouvoirs publics ont stimulé les crédits accordés au secteur public. Ces derniers se sont consolidés de 30% à 40,6 milliards de dirhams, portant leur part à 7% au lieu de 6%. Cette évolution a bénéficié principalement aux entreprises publiques dont l'encours s'est accru de 56% à 24,4 milliards. Les administrations publiques, quant à elles, ont vu l'encours de leurs dettes envers les banques augmenter de 3,7% à 16,2 milliards de dirhams.

1.1.3 - Le développement du portefeuille titres renferme des évolutions différenciées

Les titres détenus par les banques sont regroupés en quatre catégories de portefeuille : transaction, placement, investissement et participation. Chaque portefeuille est défini en fonction de l'intention prévalant lors de son acquisition.

¹ Hors établissements de crédit et assimilés.

Evolution du portefeuille titres (en montants bruts)

(en millions de dirhams)

	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en %)
Titres de transaction		33 589	53 536	59,4
Titres de placement	58 392	40 703	40 893	0,5
Titres d'investissement	45 164	35 158	28 416	-19,2
Titres de participation et emplois assimilés	13 052	16 096	26 764	66,3
Total du portefeuille titres	116 608	125 546	149 609	19,2

A fin 2009, l'encours global du portefeuille titres s'est élevé à 149,6 milliards de dirhams, en progression de 19,2%, contre 7,7% l'année précédente. Il a représenté, en montant net, 18% des emplois, contre 16,2%.

Rompant avec les baisses successives des années 2007 et 2008, l'encours des bons de Trésor a marqué une hausse de 11,4% à 80,6 milliards de dirhams. Sa part dans le total des emplois s'est légèrement appréciée à 9,7%. Cette évolution a résulté d'un recours plus important du Trésor aux banques pour combler ses besoins de financement, dans un contexte de baisse des recettes fiscales.

L'encours du portefeuille de placement, constitué à hauteur de 64% de bons du Trésor, 19% des autres titres de créance et 17% de titres de propriété, s'est maintenu à 40 milliards de dirhams.

Le portefeuille d'investissement, composé à hauteur de 93% de bons de Trésor, a reculé de 19,2% à 28,4 milliards de dirhams. Cette baisse est liée au respect des exigences réglementaires prévoyant l'alignement des règles de classement sur base sociale sur celles préconisées par les normes IFRS.

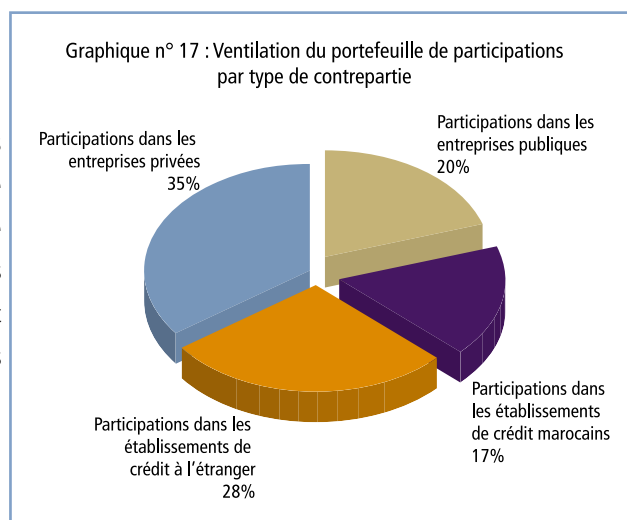
Constitué à hauteur de 52% de bons de Trésor et de 43% de titres de propriété, le portefeuille de transaction a enregistré une augmentation de 59,4% à 53,5 milliards de dirhams. Cette évolution a résulté, en plus des reclassements de titres en provenance du portefeuille d'investissement, du recours des banques aux opérations d'emprunt de titres.

Le portefeuille de participations a, quant à lui, connu une forte hausse de 66,3% pour s'établir à 26,8 milliards de dirhams, en relation notamment avec de nouvelles opérations de prises de participation dans des entreprises tant au Maroc qu'à l'étranger.

Les participations dans les entreprises liées¹, représentant 59% du total des participations, ont augmenté de 52% à près de 16 milliards de dirhams.

¹ Les entreprises liées sont celles contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le périmètre de consolidation.

Les participations et les dotations détenues dans les établissements de crédit installés à l'étranger se sont élevées à 6,8 milliards de dirhams, en hausse de 43%, suite à de nouvelles acquisitions bancaires en Afrique subsaharienne. Ces participations ont représenté près de 28% du total et 11% des fonds propres comptables des banques.



Après avoir doublé en 2008, les provisions pour dépréciation des titres se sont stabilisées à 1,5 milliard de dirhams.

1.2 - La structure des ressources a été marquée par la baisse de la part des dépôts

Malgré leur faible niveau de croissance en 2009, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont continué à assurer l'essentiel des ressources des banques. Leur part dans le total des ressources a, toutefois, été ramenée à 72,6%, soit un recul de 2,3 points. Les dettes obligataires, portées par les émissions des dettes subordonnées et des certificats de dépôt, ont représenté 6,7% des ressources, soit 0,8 point de plus par rapport à 2008. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont vu leur part stagner à 7,6% et le poids des fonds propres comptables s'est renforcé de 0,3 point à 7,6%.

Evolution des ressources des banques (activité Maroc)

(en millions de dirhams)

Rubriques du passif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	44 245	58 922	62 742	6,5
Dépôts de la clientèle	515 171	572 294	601 268	5,1
Dettes obligataires	22 877	45 207	55 830	23,5
Titres de créance émis	18 035	32 013	36 476	13,9
Dettes subordonnées	4 842	13 194	19 354	46,7
Fonds propres	45 337	55 400	63 056	13,8
Autres passifs	18 064	23 459	36 003	53,5
Résultat net	8 971	8 612	9 218	7,0
Total du passif	654 665	763 894	828 117	8,4

1.2.1 - Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont évolué de manière disparate

Après une hausse de 33% enregistrée en 2008, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés n'ont augmenté que de 6,5%, pour s'établir à 62,7 milliards de dirhams, dont 27% sous forme de dettes en devises.

Représentant 29% du total, les dettes interbancaires se sont inscrites en légère hausse de 1,5% à 18,5 milliards de dirhams. Elles étaient constituées d'emprunts de trésorerie pour 8,8 milliards, d'emprunts financiers pour 3,7 milliards et de valeurs données en pension pour 6 milliards. En revanche, les emprunts auprès des établissements de crédit installés à l'étranger ont marqué une baisse de 10,6% à 6,5 milliards de dirhams.

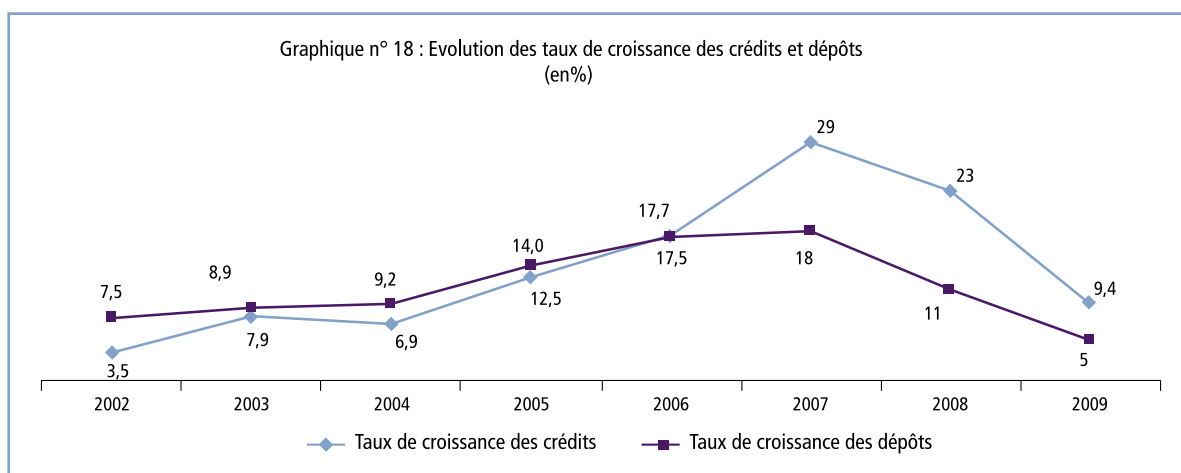
En vue de combler leur déficit de trésorerie, les banques ont continué de faire appel aux avances de Bank Al-Maghrib. L'encours de leurs dettes envers la Banque Centrale s'est chiffré, à fin décembre 2009, à 19,8 milliards de dirhams, en progression de 17,7%, après avoir presque doublé en 2008.

Les dettes envers les établissements de crédit assimilés se sont affermies de près de 8% à 16,3 milliards de dirhams.

1.2.2 - Les dépôts ont augmenté, pour la quatrième année consécutive, à un rythme inférieur à celui des crédits

En relation notamment avec le repli des recettes de voyage, des exportations, des transferts des marocains résidant à l'étranger et des investissements directs étrangers, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont connu une croissance de 5% seulement, contre 11% l'année précédente, à plus de 601 milliards de dirhams. Ils ont représenté 82% du PIB à prix courants, contre 83% l'année précédente.

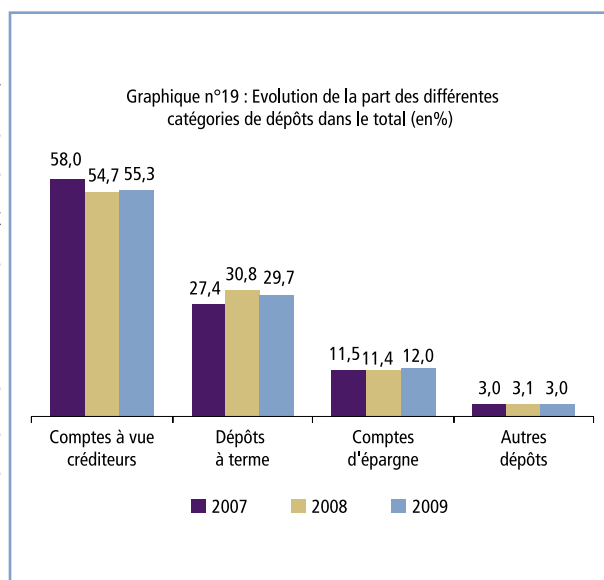
Les dépôts en devises ont augmenté de 10,5% à 6,5 milliards de dirhams et les dépôts en dirhams convertibles, d'un montant de 12,5 milliards, se sont maintenus à leur niveau de l'année précédente. Ils ont représenté, ensemble, 3,2% du total des ressources émanant de la clientèle.



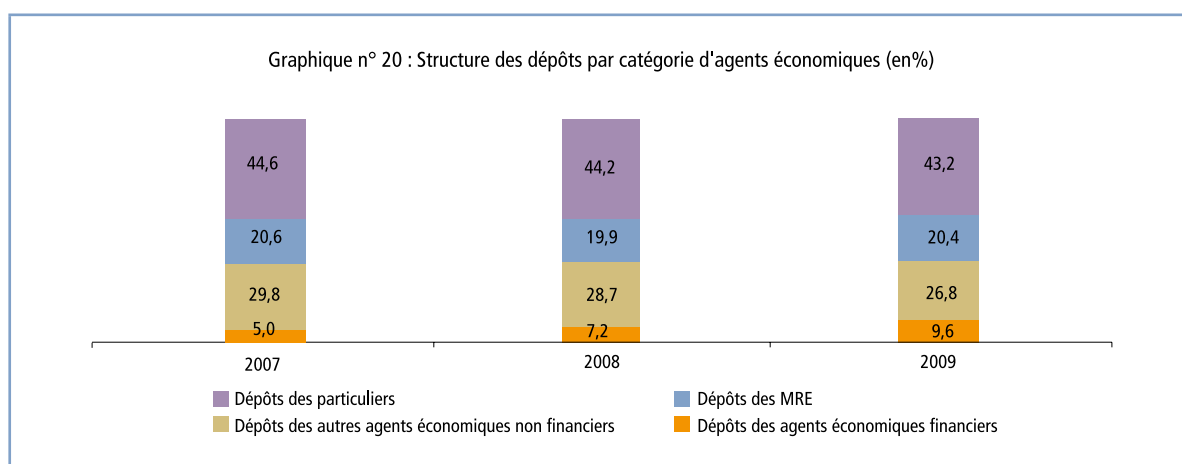
Pour la quatrième année consécutive, les dépôts ont augmenté à un rythme inférieur à celui des crédits. Cette évolution s'est traduite par une hausse du coefficient moyen d'emplois à 95%.

Le rythme de croissance des dépôts a été impacté par la baisse des dépôts à terme de 1,2% à 178,7 milliards de dirhams, après une hausse de 24,8% enregistrée l'année précédente. Les agents non financiers semblent avoir privilégié les placements plus rémunérateurs notamment obligataires.

En revanche, les dépôts à vue se sont appréciés de 6,3%, contre 4,6%, à près de 332 milliards et les comptes d'épargne ont augmenté de 9,7%, contre 10,6%, à 71,9 milliards de dirhams.



La structure des dépôts continue à être dominée par les dépôts des particuliers et des autres agents économiques non financiers, quoique leurs parts respectives soient en retrait par rapport à l'année 2008.



Avec une part de 43,2% du total, les dépôts des particuliers (hors MRE) ont connu une augmentation de 2,3%, contre 10% en 2008, portant leur encours à 258 milliards de dirhams.

Malgré la détérioration du marché du travail dans les pays d'accueil, les dépôts des marocains résidant à l'étranger ont continué de progresser au même rythme que celui de l'année dernière, soit 6,8% à 121,5 milliards de dirhams. Ils sont constitués à hauteur de 59% de dépôts à vue, 36% de dépôts à terme et 5% de dépôts en comptes sur carnets.

Les dépôts des agents économiques financiers, avec une part de 9,6%, ont augmenté de 39% à 57,2 milliards de dirhams.

1.2.3 - Les ressources longues se sont renforcées

Les dettes obligataires, constituées de titres de créance et de dettes subordonnées, ont progressé de 23,5% à 55,8 milliards de dirhams, soit 6,7% du total des ressources.

Les titres de créance émis se sont établis à 36,5 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 13,9%. Si les certificats de dépôt, formant la 1^{ère} composante de ces titres, se sont accrus de 17,8% à 32,5 milliards, les obligations et les autres titres de créance ont reculé, à nouveau, de 10% à 4 milliards de dirhams.

Pour répondre aux exigences réglementaires, le recours aux émissions de dettes subordonnées s'est accru, leur encours ayant augmenté de 46,7% à 19,4 milliards de dirhams.

1.2.4 - Les fonds propres se sont consolidés

Sous l'impulsion des évolutions réglementaires et pour faire face au développement de leur activité tant au niveau local qu'à l'international, les banques ont poursuivi les programmes de renforcement de leurs fonds propres. Ainsi, à fin décembre 2009, leur volume, hors résultat de l'exercice, a augmenté de 13,8% à 63 milliards de dirhams. Rapportés au total actif, ils ont représenté 7,6%, soit 0,3 point de plus que l'exercice précédent.

1.3 - Les engagements de hors bilan sur produits dérivés se sont développés

Les opérations de hors bilan, constituées des engagements de financement et de garantie donnés ou reçus et des engagements en devises et sur produits dérivés, ont connu, ces dernières années, un essor notable. A l'instar des engagements traditionnels qui ont enregistré une croissance certaine, les engagements sur produits dérivés, stimulés par les incertitudes des marchés, se sont accrus à une cadence soutenue. Ces instruments constituent, certes, de nouvelles sources de revenus, mais sont également porteurs de risques.

Encadré n°17 : Définition des éléments de hors bilan

- **Engagement de financement** : promesse faite par un établissement de crédit de consentir des concours de trésorerie, en faveur d'un bénéficiaire, suivant les modalités prévues par le contrat.
- **Engagement de garantie** : contrat par lequel un établissement de crédit s'engage en faveur d'un tiers pour le compte d'un client ou d'un autre établissement de crédit à assurer la charge d'une obligation souscrite par ce dernier, s'il n'y satisfait pas lui-même.
- **Engagement en devises** : contrat portant sur les opérations de change au comptant et à terme. Les premières désignent les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou le diffèrent en raison du délai d'usance. Les secondes correspondent aux opérations dont les parties décident de différer le dénouement pour des raisons autres que le délai d'usance.
- **Engagement sur produits dérivés** : engagements sur instruments de taux d'intérêt, de cours de change et autres instruments. Ces engagements sont comptabilisés en montant notionnel de l'actif sous-jacent.

Les engagements de financement donnés se sont repliés de 2,2% à 71,7 milliards de dirhams, après une hausse de 30%. Plus de 93% de ce total sont donnés en faveur de la clientèle.

Les engagements de garantie donnés se sont inscrits en hausse de 12,7% à 94,7 milliards de dirhams. Les engagements d'ordre de la clientèle ont augmenté de 9,5% à 64,2 milliards et ceux d'ordre d'établissements de crédit et assimilés se sont appréciés de 20% à 30,5 milliards de dirhams.

Les engagements de financement reçus ont baissé de 44% à 2,9 milliards de dirhams et les engagements de garantie reçus ont reculé de 13,3% à 48,2 milliards, dont 45,4 milliards reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Les engagements en devises ont augmenté de 45,9% à 82,3 milliards de dirhams. Les opérations de change au comptant ont plus que doublé à 35,1 milliards, évolution résultant, pour une part significative, d'opérations sur capital. Les opérations de change à terme ont augmenté de 9,4% à 47,2 milliards de dirhams.

Les engagements sur produits dérivés ont plus que triplé par rapport à 2008 à 19,4 milliards de dirhams. Cette évolution est liée aux incertitudes ayant caractérisé l'environnement économique international. L'offre de ces produits reste, toutefois, concentrée au niveau d'un nombre limité d'établissements.

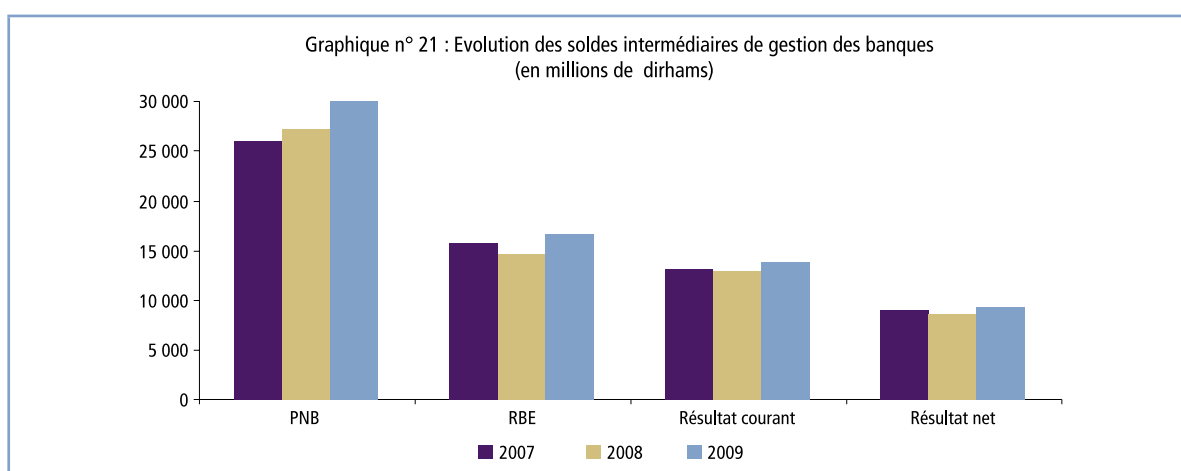
Les engagements sur instruments de cours de change, représentant 55% de l'encours des engagements sur produits dérivés, sont passés de 3,8 milliards à 10,6 milliards de dirhams.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt, avec une part de 37%, ont été multipliés par 8 pour s'établir à 7,2 milliards de dirhams, en relation avec le développement marqué des opérations de swaps de taux d'intérêt.

2 - LE RÉSULTAT NET GLOBAL DES BANQUES S'EST AMÉLIORÉ

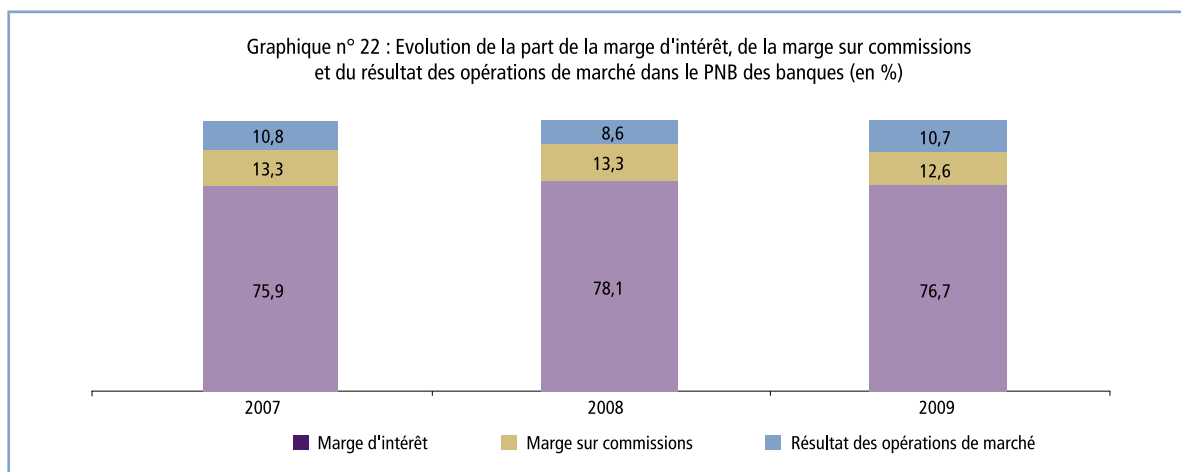
En dépit du ralentissement de leur activité et la montée du coût du risque, les banques ont amélioré globalement leur résultat et ce, grâce à la bonne tenue du produit net bancaire (PNB) et à la réalisation de bénéfices non récurrents.

L'analyse de l'évolution de la rentabilité des banques passe par la mise en évidence des principaux soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final.



2.1 - Le produit net bancaire a bien progressé malgré la légère décélération de la croissance de la marge d'intérêt

Après une hausse de 4,7% l'année précédente, le produit net bancaire s'est accru de 10,3% à près de 30 milliards de dirhams. Cette évolution est attribuable à la progression modérée de la marge d'intérêt et à la bonne tenue du résultat des activités de marché.



S'établissant à 22,5 milliards de dirhams, la marge d'intérêt s'est inscrite en augmentation de 5,6%, contre 10,7%. Sa part dans le PNB a baissé de 1,4 point à 76,7%. Cette décélération s'explique par une hausse concomitante des intérêts perçus de 10% et des intérêts servis de 16,2%, contre respectivement 14% et 27% une année auparavant.

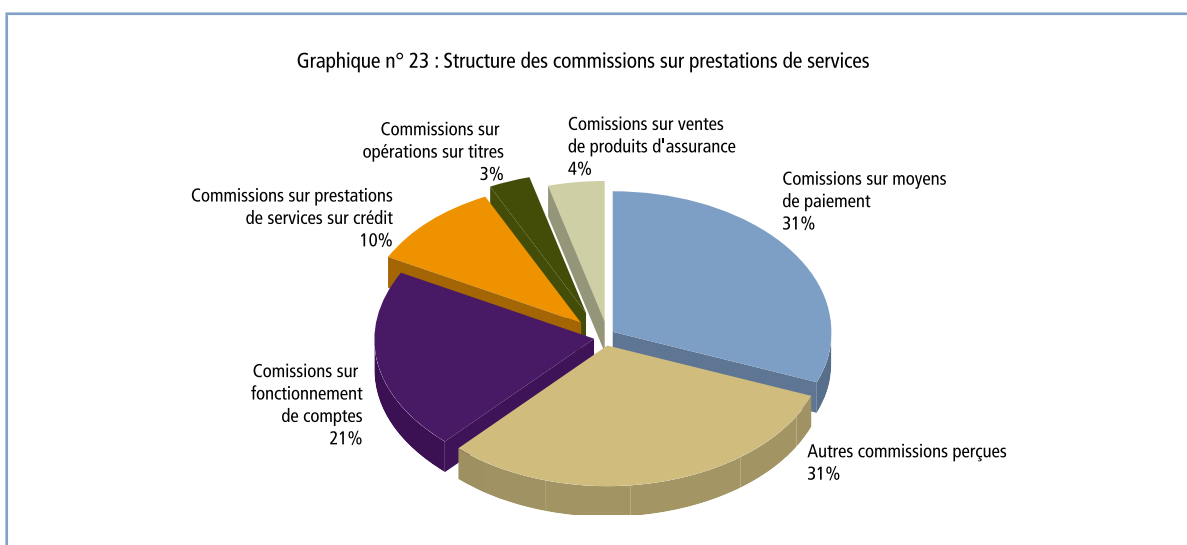
Le produit d'intérêt net sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés s'est inscrit en recul de 21,8% à 1,3 milliard de dirhams, sous l'effet d'une baisse des intérêts perçus de 10,8% à 3,1 milliards, alors que le montant des intérêts servis s'est maintenu au même niveau qu'en 2008, soit 1,8 milliard de dirhams.

Les opérations avec la clientèle ont généré un produit d'intérêt net de 19 milliards de dirhams, en progression de 14%, contre 30% en 2008. Les intérêts perçus, impactés par le ralentissement de l'activité de crédit, se sont accrus de 15,3% à 28,6 milliards, contre 27% et les intérêts servis, d'un montant de 9,7 milliards, ont augmenté de 17,9%, contre 21%.

Après un repli de 35,5% en 2008, le produit d'intérêt net sur les titres de créance a, de nouveau, diminué de 13,9% à 2,9 milliards de dirhams, en relation avec l'accroissement des charges sur les titres de créance émis de 25,6% à 2,3 milliards, alors que les intérêts et produits assimilés sur les titres de créance sont restés stables à 5,2 milliards de dirhams.

Avec une part dans le PNB de 12,6%, en retrait de 0,7 point, la marge sur commissions s'est appréciée au même rythme que celui de l'année précédente, soit 4,8%, pour se chiffrer à 3,8 milliards de dirhams.

Les commissions sur prestations de services, totalisant 3,8 milliards de dirhams, ont enregistré la même croissance qu'en 2008, soit 6,3%, avec, toutefois, des évolutions disparates.



Constituant la première source des commissions facturées par les banques, les commissions sur moyens de paiement ont atteint 1,2 milliard de dirhams, marquant une progression de 8,5%. Soutenues par la captation d'une nouvelle clientèle, les commissions sur fonctionnement de comptes ont augmenté de 11,9% à 785,6 millions de dirhams. Les commissions sur prestations de services sur crédit, s'établissant à 389 millions, se sont accrues de 4,5%.

La baisse de l'activité boursière, quoiqu'à un rythme inférieur à celui de 2008, s'est traduite par une contraction des commissions sur opérations sur titres de 26,5% à 114,3 millions de dirhams. En revanche, les commissions sur vente de produits d'assurances ont augmenté de 13,7% à 159 millions de dirhams.

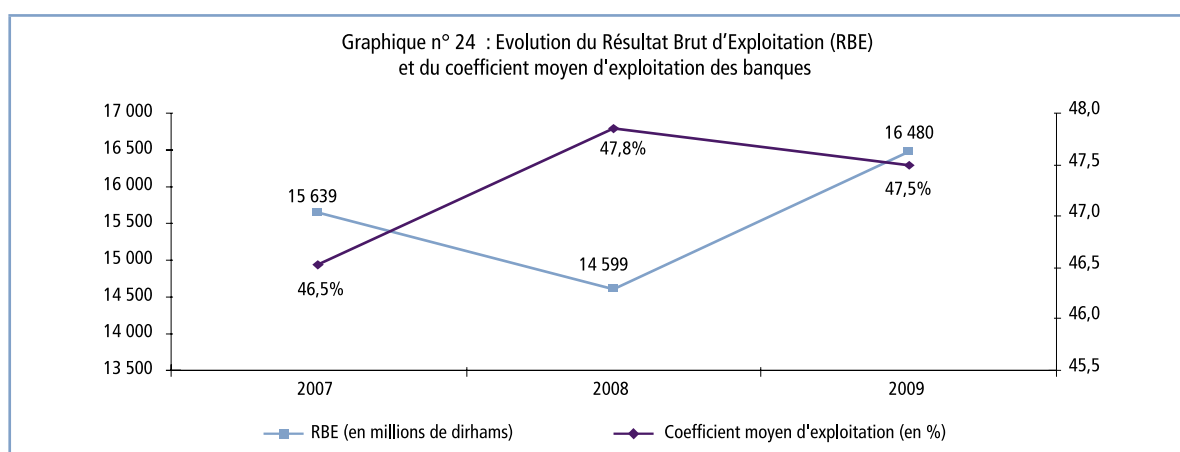
Les commissions nettes sur engagements de financement et de garantie ont progressé de 7,9% à 769 millions et celles sur opérations de change ont décru de 17,8% à 171 millions de dirhams.

Le ralentissement de la croissance des gains nets d'intermédiation a été compensé par la hausse de la contribution des activités de marché au produit net bancaire. En effet, le résultat de ces activités s'est accru de 36,7% à 3,2 milliards de dirhams, contre une baisse de 16% une année auparavant, portant ainsi sa part dans le PNB à 10,7%, soit un gain de 2,1 points.

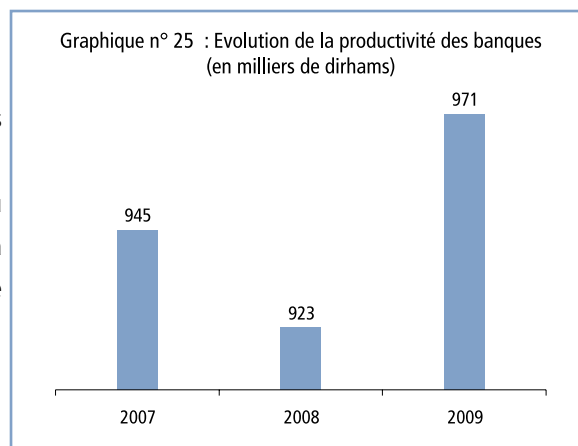
La croissance du résultat des activités de marché provient notamment de la hausse du résultat des opérations sur portefeuille titres de 58,5% à 1,5 milliard de dirhams, réparti entre 1,1 milliard pour le portefeuille de transaction et 413 millions pour le portefeuille de placement. Cette évolution a résulté elle-même de la baisse des taux d'intérêt des bons de Trésor et l'amélioration des rendements des OPCVM monétaires et obligataires.

2.2 - Le résultat brut d'exploitation s'est bien redressé

Augmentant à un rythme moins rapide que celui du produit net bancaire, les charges générales d'exploitation, totalisant 14,2 milliards de dirhams, ont marqué une hausse de 9,5%, contre 7,7%. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation, après un accroissement de 1,3 point en 2008, s'est inscrit en légère amélioration à 47,5%.



Avec une part de 50% du total des charges générales d'exploitation, les frais de personnel se sont accrus de 6% à 7 milliards de dirhams. Conjuguée à la bonne tenue du PNB, la croissance maîtrisée des charges du personnel a permis d'améliorer la productivité des banques¹, comme le montre le graphique n°25 ci-contre.



Les charges externes, avec une part de 36%, se sont accrues de 13,7% à 5,1 milliards de dirhams, contre 10,4%. L'extension du réseau des banques et la poursuite du processus de modernisation de leurs systèmes d'information ont été, pour l'essentiel, à l'origine de cet accroissement. Les impôts et taxes ont augmenté de 8,2% à 302,6 millions de dirhams.

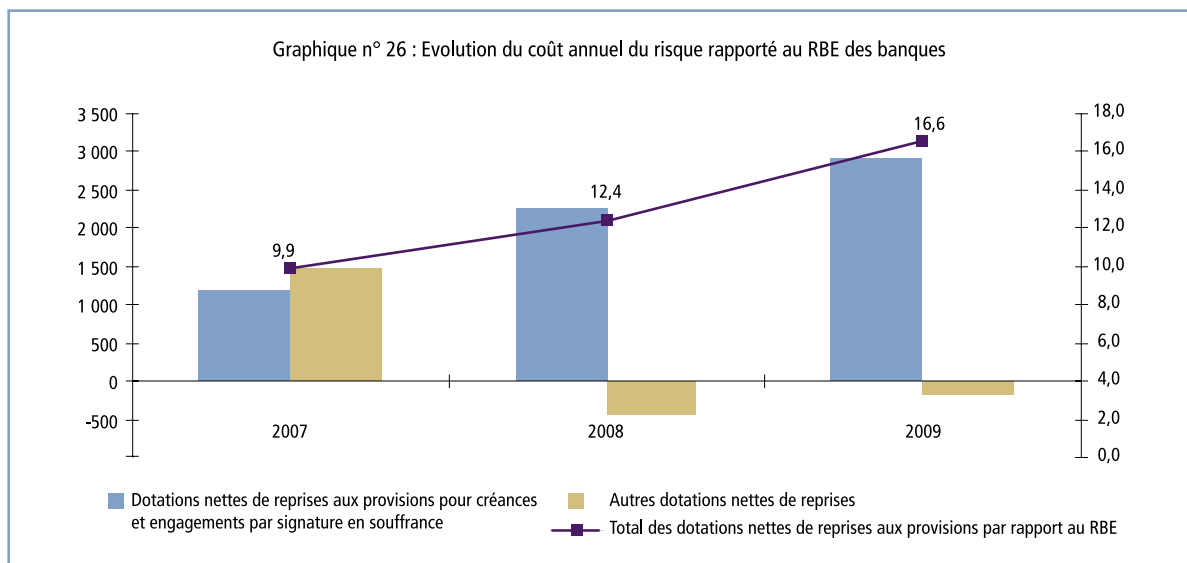
Pour leur part, les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles se sont inscrites en hausse de 11,3% à 1,5 milliard de dirhams.

Grâce à l'augmentation du PNB et à la réalisation de plus-values sur cession d'immobilisations financières, d'un montant de 923 millions de dirhams, le résultat brut d'exploitation s'est amélioré de près de 13% à 16,5 milliards, après une baisse de 6,7% en 2008.

2.3 - En dépit de la hausse du coût de risque, le résultat courant s'est renforcé

Dans un contexte de montée du risque, liée aux effets de la conjoncture économique, les dotations nettes de reprises aux provisions, après un recul de 32% en 2008, ont augmenté de 51,4% à 2,7 milliards de dirhams, absorbant 16,6% du RBE, contre 12,4%.

¹ La productivité est calculée en rapportant le PNB à l'effectif des banques.



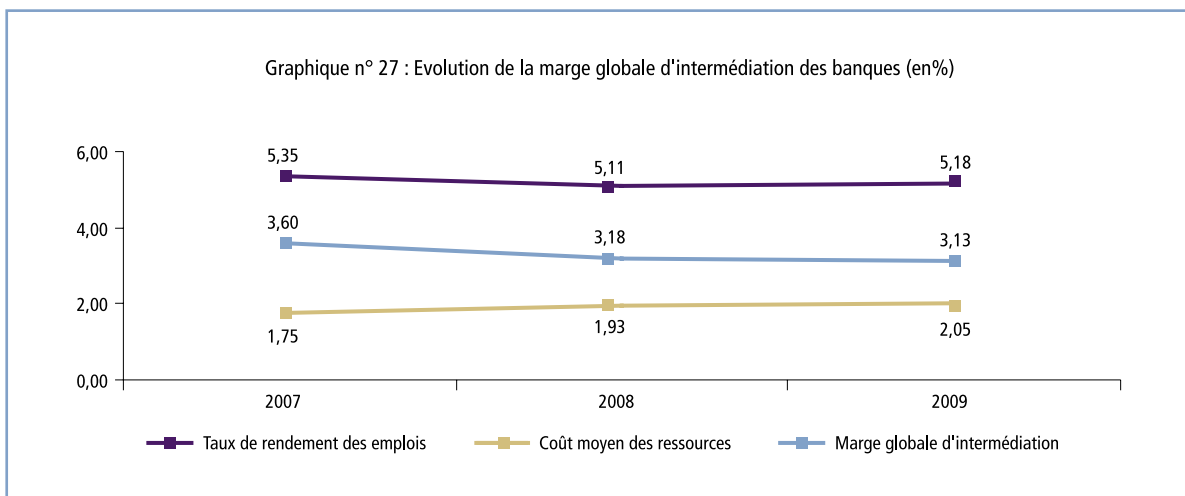
Le résultat courant s'est accru de 7,5% à 13,7 milliards et le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé de 203 à 185 millions de dirhams.

En définitive, le résultat net global des banques a enregistré une progression de 7% à 9,2 milliards de dirhams, après un recul de 4% en 2008 et des résultats exceptionnels en 2007.

La rentabilité des actifs (ROA), qui mesure la productivité des banques en termes de revenus générés par rapport à la moyenne des emplois, s'est établie à 1,2%, soit le même niveau de l'année précédente. En revanche, la rentabilité des fonds propres (ROE) s'est inscrite en baisse de 1,5 point à 15,2%, évolution s'expliquant par l'augmentation de ces fonds propres.

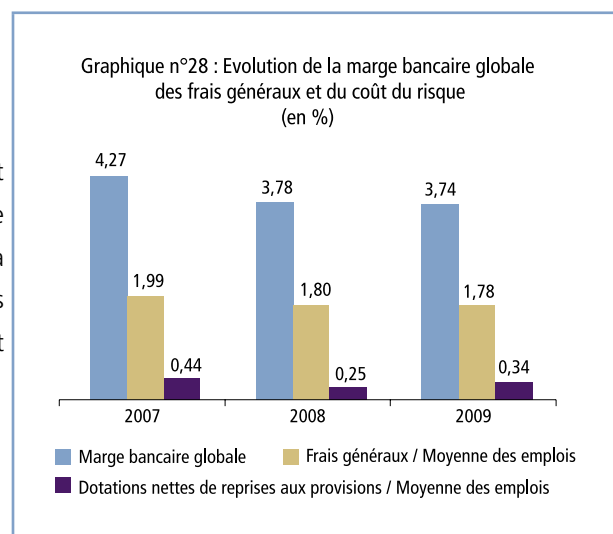
2.4 - La marge globale d'intermédiation a accusé une légère baisse

La marge globale d'intermédiation des banques, correspondant à la différence entre le taux de rendement moyen des emplois et le coût moyen des ressources, s'est contractée, par rapport à 2008, de 5 points de base à 3,13%, sous l'effet conjugué d'une hausse du taux de rendement des emplois de 7 points de base à 5,18% et de celle du coût moyen des ressources de 12 points de base à 2,05%.



Les créances sur la clientèle ont dégagé un taux de rendement de 5,84%, sans changement par rapport à 2008, pendant que le coût moyen des dépôts s'est renchéri de 15 points de base à 1,67%.

La marge bancaire globale, correspondant au rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, bénéficiant de la bonne tenue des activités de marché, s'est établie à 3,74%, contre 3,78%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,78%, contre 1,80% et le coût de risque à concurrence de 0,34%, contre 0,25%.



III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT

1 - L'ACTIVITE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A DÉCÉLÉRÉ

A l'instar des banques, les sociétés de financement ont vu le rythme de croissance de leur activité décélérer en 2009, en liaison notamment avec le ralentissement de l'activité économique.

1.1 - L'envolée du crédit s'est estompée

A fin décembre 2009, les sociétés de financement ont enregistré un total actif de 81,3 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 9,5%, contre 17% une année auparavant. Leur encours de crédits par décaissement s'est apprécié de 9,9% à près de 80 milliards, dont 9,5% sous forme de créances en souffrance.

Les sociétés de crédit à la consommation ont réalisé un total actif de 41,3 milliards de dirhams, en accroissement de 8,4%, contre 13,7% en 2008.

Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

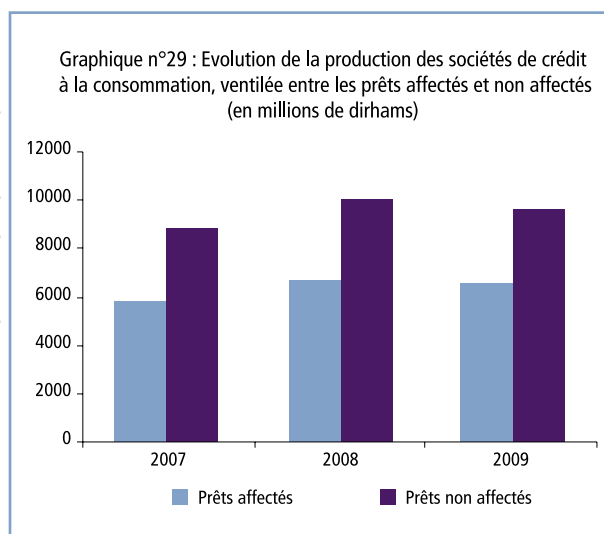
(en millions de dirhams)

Rubriques de l'actif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 214	868	1 708	96,8
Créances sur la clientèle	29 868	34 698	37 156	7,1
dont Opérations de location avec option d'achat	8 474	7 082	4 926	-30,4
Portefeuille titres	333	483	210	-56,5
Valeurs immobilisées	601	630	638	1,3
Autres actifs	1 457	1 371	1 550	13,1
Total	33 473	38 050	41 262	8,4

Impacté par les mesures fiscales introduites par la loi de finances de 2008, l'encours des opérations de location avec option d'achat s'est chiffré à près de 5 milliards de dirhams, accusant une baisse plus prononcée que celle de l'année précédente, soit 30,4%, contre 16,5%.

Cette évolution a eu un effet négatif sur le rythme de progression des crédits distribués, dont l'encours total a atteint 41 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7% seulement, contre 14,8%. Les créances en souffrance ont représenté 12,6% du total.

Selon les chiffres de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les sociétés de crédit à la consommation ont accordé, au titre de 2009, moins de crédits qu'en 2008. La production s'est rétractée de 3,5% à 16 milliards de dirhams, correspondant à un nombre de dossiers de 581.542, contre 608.546. Sur ce total, la production des prêts affectés a reculé de 2,2% à 6,5 milliards et celle des prêts non affectés de 4,4% à 9,6 milliards de dirhams.



Les sociétés de crédit-bail ont cumulé un total actif de 36 milliards de dirhams, en hausse de 12,4%, contre 20,9% une année auparavant.

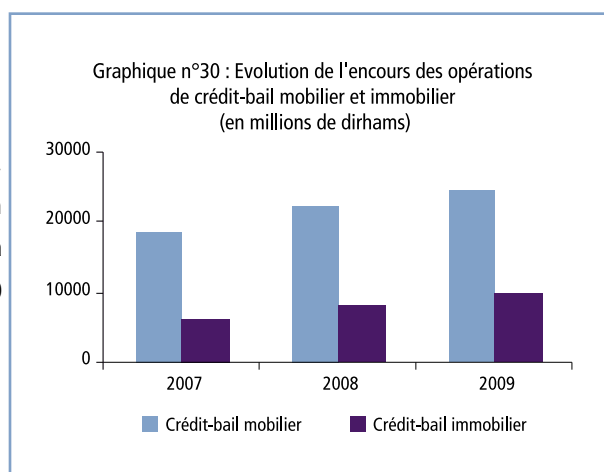
Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

(en millions de dirhams)

Rubriques de l'actif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	25 158	30 300	34 450	13,7
Autres créances sur la clientèle	70	74	84	13,5
Portefeuille titres	31	32	31	-3,1
Autres actifs	1 238	1 618	1 416	-12,5
Total	26 497	32 024	35 981	12,4

S'établissant à 34,5 milliards de dirhams, l'encours des opérations de crédit-bail a augmenté de 13,7%, contre 20,9%. Les créances en souffrance ont représenté 5,7% du total des crédits.

L'encours du crédit-bail mobilier, avec une part de 71%, a progressé de 9,8% à 24,5 milliards de dirhams. En revanche, celui du crédit-bail immobilier, poursuivant la dynamique de ces dernières années, a atteint près de 10 milliards, soit une hausse de 24,7%.



Selon les chiffres de l'APSF, les sociétés de leasing ont distribué, au cours de 2009, plus de 14 milliards de dirhams, pour un nombre de dossiers de 14.985, contre 16.114. Sur ce total, le crédit-bail mobilier, représentant près de 80%, a été affecté à hauteur de 34% au financement de véhicules utilitaires, 13% aux véhicules de tourisme et 25% aux machines et équipements industriels. S'agissant du crédit-bail immobilier, les nouveaux crédits ont financé notamment les immeubles de bureau pour 38%, les immeubles industriels pour 20% et les magasins pour 18%.

1.2 - Les sociétés de financement ont accru leur endettement auprès du marché financier

Le recours des sociétés de financement au marché financier s'est accéléré en 2009, induisant un renforcement de la part des titres de créance émis dans le total des ressources de 6 points à 11%, alors que celle de l'endettement bancaire a régressé de 4 points à 68%.

Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

Rubriques du Passif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 740	26 096	26 340	0,9
Dettes envers la clientèle	541	467	370	-20,8
Titres de créance émis	2 558	2 318	6 100	163,2
Fonds propres	3 290	3 995	4 421	10,7
Autres passifs	4 611	4 326	3 202	-26,0
Résultat net	733	848	829	-2,2
Total	33 473	38 050	41 262	8,4

Avec une part de 64%, l'endettement bancaire demeure la ressource la plus utilisée par les sociétés de crédit à la consommation. Son montant s'est maintenu à son niveau de l'année dernière, soit 26,3 milliards de dirhams, alors que celui des titres de créance émis a plus que doublé en passant de 2,3 milliards à 6 milliards de dirhams, représentant ainsi 14,8% des ressources, contre 6%.

Les fonds propres comptables se sont améliorés de 10,7% à 4,4 milliards de dirhams. Rapportés au total actif, ils ont représenté 10,7%.

Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

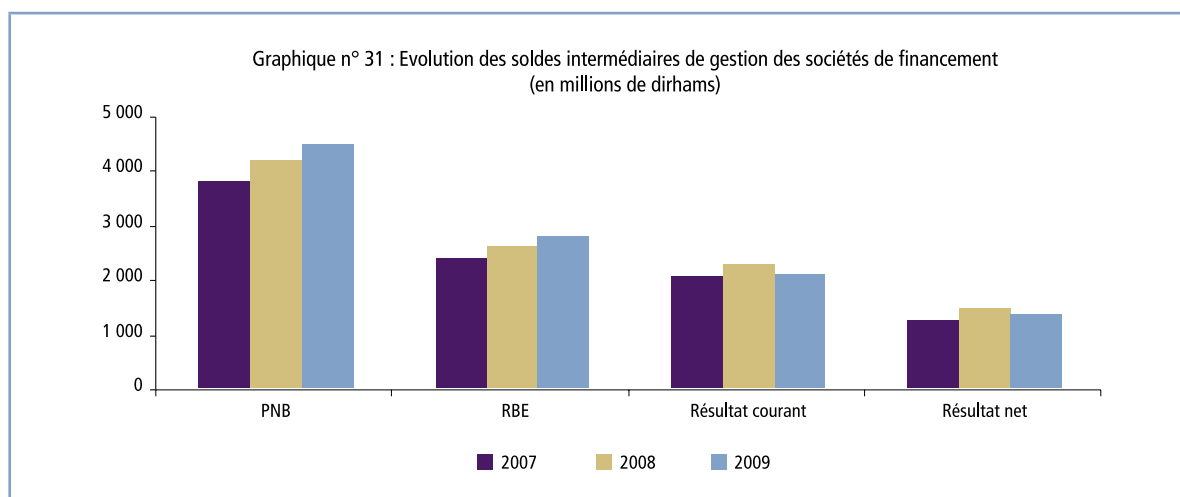
(en millions de dirhams)

Rubriques du Passif	2007	2008	2009	Variation 2008/2009 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 753	25 987	27 519	5,9
Dettes envers la clientèle	205	750	1 681	124,1
Titres de créance émis	1 660	1 460	2 625	79,8
Fonds propres	1 387	1 630	1 949	19,6
Autres passifs	2 104	1 780	1 842	3,5
Résultat net	388	417	365	-12,5
Total	26 497	32 024	35 981	12,4

Les ressources des sociétés de crédit-bail étaient constituées à hauteur de 77% de dettes bancaires, en recul de 4 points par rapport à fin 2008. La part des titres de créance émis s'est élevée à 7,3%, contre 4,6% et celle des fonds propres s'est établie à 5,4%, contre 5%.

2 - LA RENTABILITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A BAISSÉ DU FAIT DE LA MONTÉE DU COÛT DE RISQUE

Au terme de l'année 2009, les sociétés de financement ont affiché un bénéfice net de 1,3 milliard de dirhams, accusant une baisse de 8,2%, contre une hausse de 18% l'année précédente. Outre le ralentissement de l'activité de crédit, cette évolution a été liée à la hausse du coût de risque.



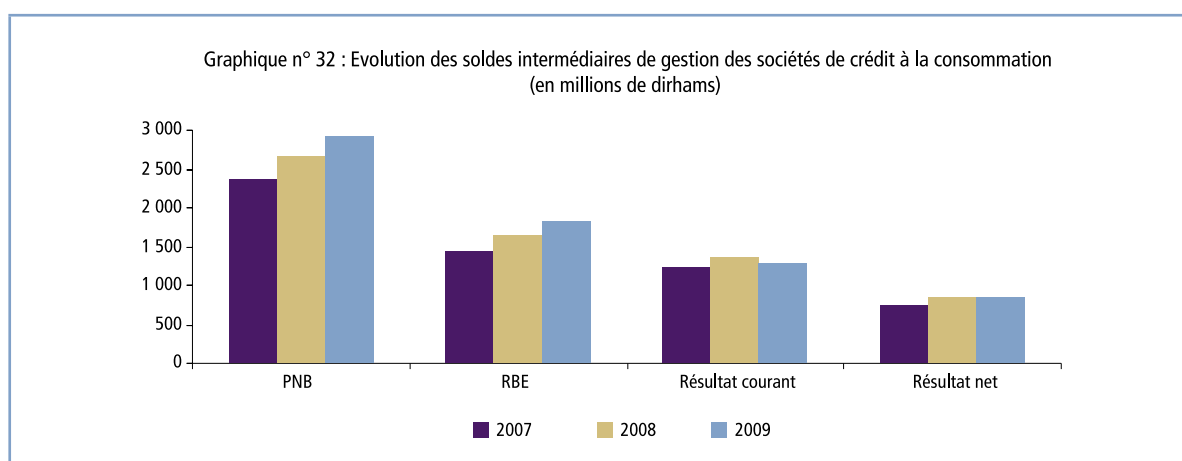
Le PNB des sociétés de financement, s'établissant à 4,4 milliards de dirhams, a augmenté de 6,6%, contre 10% une année auparavant, évolution attribuable à la nette décélération de la marge sur commissions qui n'a augmenté que de 5%, contre 40%. La marge d'intérêt s'est accrue au même rythme que celui de l'année

dernière, soit 2,2%. En revanche, le résultat des opérations de crédit-bail a progressé à un rythme plus soutenu, soit 8,8%, contre 5% l'année précédente.

D'un montant de 1,8 milliard de dirhams, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 5,8%, en retrait par rapport à 2008. Le coefficient moyen d'exploitation s'est maintenu, en conséquence, à son niveau de l'année dernière, soit 40%. Pour sa part, le résultat brut d'exploitation s'est inscrit en hausse de 7,1% à 2,8 milliards de dirhams, contre 9,7%.

En raison notamment de l'accroissement des créances en souffrance, les dotations nettes de reprises aux provisions ont plus que doublé pour s'établir à 702 millions de dirhams, absorbant 25,4% du RBE, contre 13%.

La rentabilité des actifs (ROA) des sociétés de financement est revenue de 1,9% à 1,6%, alors que la rentabilité de leurs fonds propres (ROE) s'est établie à 18,4%, contre 22,4% en 2008.



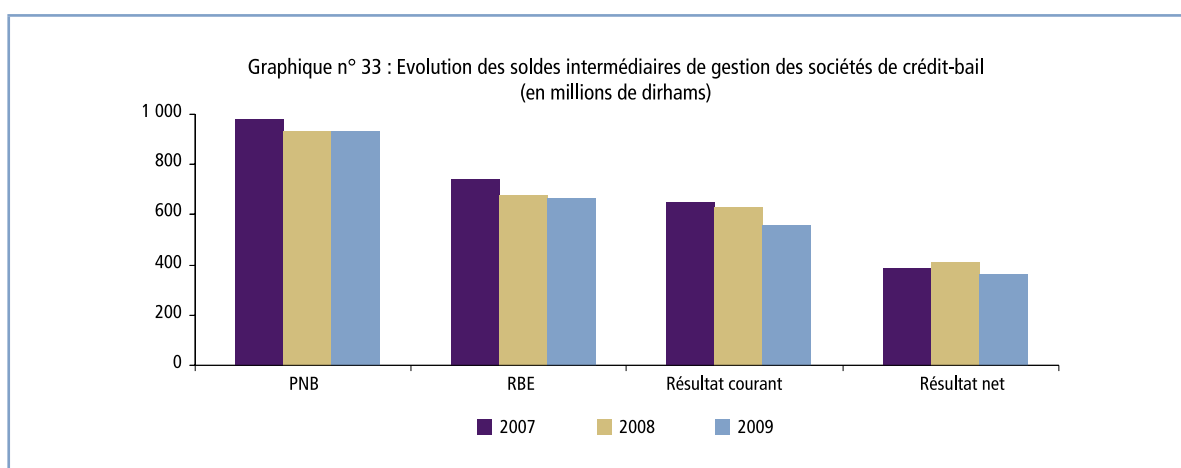
Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré un PNB de 2,9 milliards de dirhams, marquant une hausse de 9,9%, contre 13%. Cette évolution est imputable à la bonne tenue de la marge d'intérêt qui a augmenté de 16,3% à 2 milliards. En revanche, la marge sur commissions, impactée par le ralentissement de la distribution du crédit, a progressé de 11,3%, contre 77% en 2008.

En relation avec le recul qu'a connu l'activité de la location avec option d'achat, lié à une fiscalité devenue désavantageuse et à la baisse des ventes de voitures, le résultat dégagé par cette activité, chiffré à 462 millions de dirhams, a accusé une nouvelle baisse de 11,4%, après celle de 9% enregistrée une année auparavant.

Les charges générales d'exploitation se sont établies à 1,2 milliard de dirhams, s'inscrivant en hausse de 5,7%, contre 11,4%. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré d'un point à 40% et le RBE s'est chiffré à 1,8 milliard, soit une augmentation de 11%, après 14,6% réalisée l'exercice précédent.

Du fait de la détérioration de la qualité des risques, les dotations nettes de reprises aux provisions sont passées de 287 à 555 millions de dirhams, absorbant ainsi 30,5% du RBE, contre 18% en 2008.

Après une augmentation de 15,7% en 2008, le résultat net des sociétés de crédit à la consommation a fléchi de 2,3%, à 829 millions de dirhams. En conséquence, la rentabilité des actifs (ROA) a légèrement baissé de 0,2 point à 2% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a reculé de 2,7 points à 18,7%.



Le PNB des **sociétés de crédit-bail**, après un recul de 4,7% en 2008, a accusé, de nouveau, une légère baisse à 935 millions de dirhams. Le résultat des opérations de crédit-bail a atteint 2,3 milliards, s'inscrivant en hausse de 13,9%, contre 9,5%. En revanche, les charges financières se sont établies à 1,4 milliard, marquant une progression de 26,4%, contre 23,7%.

S'élevant à 267,4 millions de dirhams, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 7%, contre 7,4% en 2008. Cette évolution, conjuguée à la légère baisse du PNB, a induit une hausse du coefficient moyen d'exploitation de 2 points à 29%. Après le repli de 7,7% enregistré en 2008, le RBE a de nouveau baissé, bien qu'à un rythme moindre, soit 2,4%, pour ressortir à 672 millions de dirhams.

Sous l'effet de la hausse des créances en souffrance, les dotations nettes de reprises aux provisions ont totalisé 104 millions, contre 49 millions de dirhams en 2008, absorbant 15,4% du RBE, contre 7,2%.

Les sociétés de crédit-bail ont affiché un résultat net de 365 millions de dirhams, en diminution de 12,6%. La rentabilité des actifs (ROA) s'est affichée à 1%, contre 1,3% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a reculé de 25,6% à 18,7%.

IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE

L'activité des banques offshore s'est développée en 2009 à l'instar des années précédentes, compte tenu des opérations domiciliées auprès d'elles par leur maison-mère. A fin décembre 2009, le total actif enregistré par ces banques s'est inscrit en hausse de 31%, contre 60% l'année précédente, pour ressortir à 28,7 milliards de dirhams, soit 3% du total actif des banques.

L'encours des crédits s'est inscrit en hausse de 47%, contre 35% à près de 15 milliards de dirhams. Sa part dans les emplois s'est renforcée de 3 points à 51%. L'encours des créances en souffrance a atteint 96 millions et a représenté 0,66% des crédits.

Les créances sur les établissements de crédit ont augmenté de 49% à 11,6 milliards de dirhams et leur part a augmenté de 3 points à 41%. Le portefeuille titres a baissé de 23% à 2 milliards. Sa part dans les emplois a perdu 6 points à 7%.

Du côté des ressources, les dettes envers les banques ont atteint plus de 26 milliards de dirhams, en hausse de 38%. Les dépôts de la clientèle, représentant 6% du total, se sont chiffrés à 1,7 milliard, marquant un accroissement de 25%, contre 21%.

Soutenu par une hausse notable du PNB, le résultat net des banques offshore s'est affiché à 163 millions de dirhams, soit une hausse de 56%, contre une quasi-stagnation en 2008.

V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT

Dans le prolongement des difficultés enregistrées en 2008, les indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit se sont dégradés en 2009.

Le resserrement des politiques de crédit enclenché en 2008 par ces associations s'est traduit par un repli de 16% de l'encours des prêts à la clientèle à moins de 5 milliards de dirhams, générant un encours moyen par client de près de 5.000 dirhams, au même niveau que celui de l'année précédente. La part des prêts individuels dans le portefeuille global s'est stabilisée à 40%, alors que le nombre des clients actifs a accusé une régression de 26% à moins d'un million de bénéficiaires.

S'établissant à plus de 300 millions de dirhams, les créances en souffrance ont représenté 6,4% du total. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 59%, soit une baisse de 9 points. La dégradation de la qualité des risques est liée notamment aux faiblesses des contrôles internes, des systèmes d'information et du recouvrement ainsi qu'au poids de l'endettement croisé au sein du secteur.

Représentant près de 75% des ressources, l'endettement auprès des institutions financières a baissé de 10% à 4,6 milliards de dirhams, soit près de 4 fois le montant des fonds propres. Près de 82% de cet endettement est assuré par les banques locales.

Au final, les associations de micro-crédit ont enregistré un résultat net déficitaire de 123 millions de dirhams, contre un bénéfice de 25 millions en 2008.

VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE

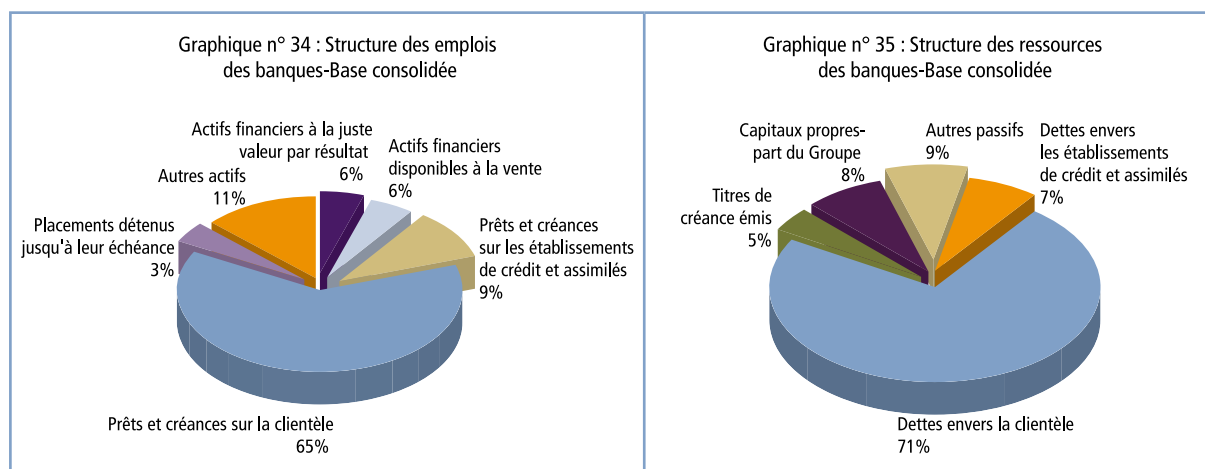
L'examen de l'activité consolidée est retracé à partir des états financiers établis, en normes IFRS, par huit groupes bancaires.

L'évolution de cette activité a été impactée par les changements au niveau du périmètre de consolidation, suite aux nouvelles acquisitions bancaires réalisées en 2009, pendant que la rentabilité a été influencée par les ajustements comptables opérés en matière de provisionnement.

1 - L'ACTIVITÉ DES HUIT GROUPES BANCAIRES A AFFICHÉ UNE NOUVELLE PROGRESSION INFÉRIEURE, TOUTEFOIS, À CELLE DE 2008

Le total actif des huit groupes bancaires s'est établi à 878 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 10% par rapport à fin décembre 2008, soit un rythme supérieur à celui affiché sur base sociale, reflétant une contribution favorable en particulier des activités à l'international, dont la part s'est établie à 11% du total actif des banques ayant des implantations bancaires à l'étranger.

Les crédits à la clientèle constituent, comme en 2008, le poste le plus important des actifs. Leur part s'est renforcée de 2 points à 65%. En revanche, les ressources collectées auprès de la clientèle ont vu leur part reculer du même niveau à 71%.



1.1 - Les principaux emplois ont connu des évolutions disparates

Evolution des emplois des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

Rubriques de l'actif	2007	2008	2009	Variation 2008-2009 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 326	39 197	50 282	28,3
Actifs financiers disponibles à la vente	47 257	43 000	52 859	22,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	71 492	81 760	80 798	-1,2
Prêts et créances sur la clientèle	380 759	498 245	567 803	14,0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	31 430	31 996	27 986	-12,5
Autres actifs	94 216	104 736	98 692	-5,8
Total	653 480	798 934	878 420	9,9

L'analyse de l'évolution des emplois passe par la mise en évidence des principaux postes du bilan présentés ci-après.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat : constitués pour l'essentiel de titres détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à la juste valeur et les variations sont enregistrées parmi les résultats. La valeur de ces actifs, plus sensible aux fluctuations du marché du fait du mode de leur évaluation, se caractérise par une plus grande volatilité.

Ils se sont établis à 50 milliards de dirhams, soit une hausse de 28,3%, contre 38,4% une année auparavant.

Actifs financiers disponibles à la vente : actifs autres que ceux classés comme « prêts et autres créances », « placements détenus jusqu'à l'échéance » ou « actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». Ils sont constitués des titres de participation non consolidés, des autres titres immobilisés et des actifs financiers qui ne rentrent pas dans les autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Leur évaluation ultérieure se fait à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à leur décomptabilisation où ils sont constatés en résultat.

Après une baisse de 9% en 2008, ces actifs se sont accrus de 22,9% à près de 53 milliards de dirhams, en relation avec de nouvelles opérations de prises de participation.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés : couvrent l'ensemble des prêts et créances détenus, au titre d'opérations bancaires, de créances subordonnées et de créances issues d'opérations de location-financement effectuées avec les établissements de crédit et assimilés.

Compte tenu de la situation de sous liquidité qui a caractérisé le marché monétaire, ces créances ont légèrement baissé à 80,8 milliards de dirhams, contre une hausse de 14,4% un an auparavant.

Prêts et créances sur la clientèle : comprennent l'ensemble des prêts et créances sur les agents économiques autres que les établissements de crédit et assimilés. Font partie également de cette rubrique, les créances subordonnées, les créances issues d'opérations d'affacturage et de location-financement ainsi que les créances relatives aux opérations de réassurance et les avances faites aux assurés.

Chiffrés à 567,8 milliards de dirhams, les prêts à la clientèle, comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ont enregistré une hausse moins prononcée qu'en 2008, mais qui demeure soutenue, soit 14%, contre 31%. Cette évolution résulte notamment de la décélération de l'activité de crédit au Maroc.

Placements financiers détenus jusqu'à leur échéance : enregistrent les actifs financiers ayant une échéance déterminée et que l'établissement a l'intention et la capacité financière de conserver jusqu'à l'échéance.

Évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, ils ont reculé de 12,5% à 28 milliards de dirhams, contre une hausse limitée de 2% l'année précédente, évolution s'expliquant par l'arrivée à échéance de certains portefeuilles.

1.2 - La croissance des ressources collectées auprès de la clientèle a été stimulée par la hausse des dépôts collectés par les filiales bancaires implantées à l'étranger

Evolution des ressources des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

Rubriques du passif	2007	2008	2009	Variation 2008-2009 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 559	2 936	2 182	-25,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37 777	58 007	65 735	13,3
Dettes envers la clientèle	492 237	577 810	621 014	7,5
Titres de créance émis	18 804	33 642	40 448	20,2
Capitaux propres-part du Groupe	54 144	61 442	68 711	11,8
dont résultat net	8 912	9 499	9 345	-1,6
Autres passifs	47 959	65 097	80 330	23,4
Total	653 480	798 934	878 420	9,9

Passifs financiers à la juste valeur par résultat : éléments pouvant être détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés autres que de couverture, ou évalués, sur option, à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Ils ont marqué une baisse de 26% à 2,2 milliards de dirhams. Leur part dans les ressources demeure toutefois limitée à 0,2%.

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés : regroupent l'ensemble des dettes envers les établissements de crédit, à l'exclusion de celles envers la Banque Centrale, le Trésor et le service des comptes courants et des chèques postaux ainsi que les dettes subordonnées qui sont reportées dans la rubrique « autres passifs ».

Elles ont augmenté de 13,3% à 65,7 milliards de dirhams, contre 53,5%, évolution résultant de la faible progression des dettes interbancaires.

Titres de créance émis : couvrent les dettes représentées par des titres cessibles émis par l'établissement, à l'exception des bons de caisse et des dettes subordonnées matérialisées par des titres.

S'établissant à 40,5 milliards de dirhams, ces titres ont progressé de 20,2%, contre 78,9%. Ce ralentissement est attribuable principalement à la diminution des émissions de certificats de dépôt.

Dettes envers la clientèle : recensent l'ensemble des dettes envers les agents économiques autres que les établissements de crédit et assimilés. Sont pris en compte dans cette rubrique les bons de caisse, les valeurs

données en pension, les dettes nées des opérations de réassurance et les dettes envers les assurés, notamment celles relatives aux primes versées sur des contrats d'investissement. Sont exclues de cette rubrique, les dettes subordonnées et les dettes matérialisées par des titres de créance.

Évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les ressources collectées auprès de la clientèle se sont inscrites en hausse de 7,5% pour s'établir à 621 milliards de dirhams, contre une progression de 17,4% en 2008. La croissance de ces ressources a été plus soutenue pour les groupes ayant un réseau à l'étranger.

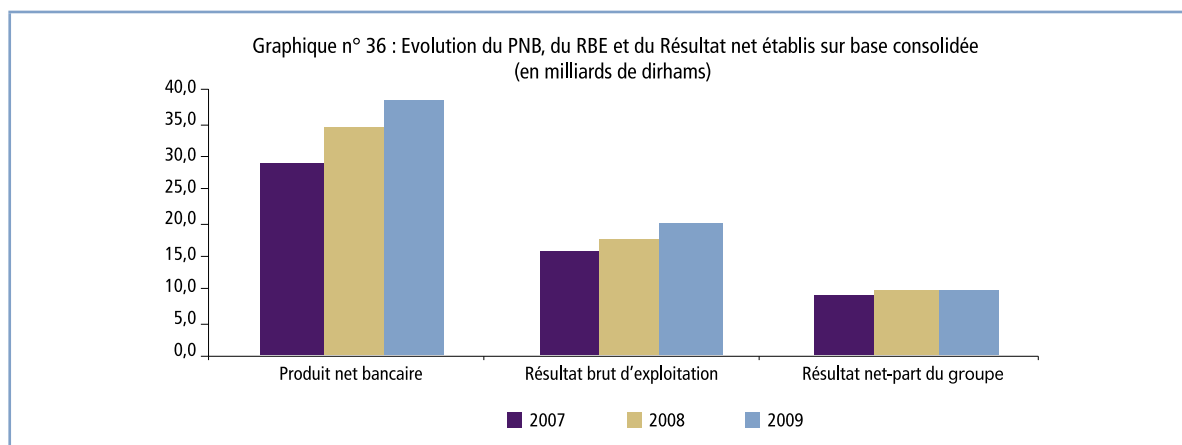
Capitaux propres-part du groupe : comprennent le capital et réserves liées, déductions faites des actions propres, les réserves consolidées, les gains ou pertes latents ou différés et le résultat de l'exercice.

Ils se sont chiffrés à 68,7 milliards de dirhams, soit une croissance de 11,8% résultant de la hausse du capital, des réserves consolidées et des primes liées.

2 - LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ S'EST GLOBALEMENT MAINTENU À SON NIVEAU DE 2008

L'analyse de la rentabilité sur base consolidée se fonde sur les comptes de résultats publiés par les huit groupes bancaires. Il ressort de ces états qu'au terme de 2009, le résultat net consolidé s'est globalement maintenu à son niveau de l'année précédente sous l'effet de la décélération du produit net bancaire et de la forte hausse du coût du risque.

Le produit net bancaire s'est affiché à 38,2 milliards de dirhams, s'inscrivant en augmentation de 12%, inférieure au niveau enregistré en 2008, soit 17%. Il est constitué à hauteur de 72% de la marge d'intérêt, 15% de la marge sur commissions et 13% du résultat des opérations de marché. Cette évolution s'explique notamment par la bonne tenue du résultat des activités de marché, les marges d'intérêt et sur commissions ayant enregistré une décélération.



Sous l'effet d'une légère hausse du coût des ressources, conjuguée à un ralentissement de la distribution des crédits, la marge d'intérêt a augmenté seulement de 4,8% à 26 milliards, contre 20% l'année précédente. Les intérêts perçus, totalisant près de 45 milliards, ont marqué une progression de 10,9%, contre 24%, alors que les intérêts servis se sont accrus de 20,6% à près de 19 milliards, contre 33,4%.

Les gains nets sur les actifs financiers disponibles à la vente ont stimulé le résultat des activités de marché qui ont généré un revenu net de 5,1 milliards de dirhams, marquant une croissance de 79%, après la baisse de 4,5% enregistrée en 2008.

La marge sur commissions s'est, quant à elle, appréciée de 8,8% à 5,9 milliards de dirhams, contre 19,4%. Cette décélération est attribuable à une hausse des commissions perçues de 10,8% et des commissions servies de 39,7%.

Les différents programmes d'investissement des groupes bancaires à l'échelle tant nationale qu'internationale se sont traduits par une hausse des charges générales d'exploitation de 11% à 18 milliards de dirhams, en net retrait, toutefois, par rapport au niveau de l'année précédente. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation s'est maintenu à 48%.

Compte tenu des évolutions enregistrées par le PNB et les frais généraux, le résultat brut d'exploitation s'est affiché à 20 milliards de dirhams, soit une progression de 13%, légèrement inférieure à celle de 2008.

Pour la couverture des dépréciations des créances, le coût du risque a augmenté de manière notable en passant de 1,7 à 4,3 milliards de dirhams, absorbant 21% du RBE, contre 10% en 2008.

Au final, le résultat net consolidé -part du groupe- a reculé de 1,6% à 9,3 milliards de dirhams, contre une hausse de 6,6% à fin décembre 2008. L'activité à l'international a contribué à hauteur de 12% dans le résultat des banques ayant des implantations à l'étranger.

La rentabilité des actifs (ROA) s'est chiffrée à 1% et la rentabilité des fonds propres (ROE) à 13,6%, contre respectivement 1,2% et 15,5% à fin 2008.

بنك المغرب

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

EVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES

L'année 2009 a été marquée par la transmission des effets récessifs de la crise internationale aux secteurs économiques les plus dépendants de la demande externe. Dans ce contexte, la qualité du portefeuille de crédit tant des entreprises que des ménages s'est dégradée, nécessitant un effort de provisionnement plus conséquent. Toutefois, le taux des créances en souffrance moyen des établissements de crédit est resté globalement stable.

Sur le plan de la concentration des risques, les banques continuent, en général, à présenter une bonne diversification de leurs activités. Néanmoins, les expositions individuelles sur certaines contreparties, quoique encadrées sur le plan réglementaire, ont atteint des niveaux relativement élevés nécessitant une surveillance accrue.

De même, le risque de transformation s'est accentué comme le montre le coefficient d'emplois des banques qui a atteint un niveau exceptionnel proche de 100%.

D'un autre côté, les établissements de crédit ont été confrontés à la montée des risques opérationnels dont la gestion doit être plus rigoureuse.

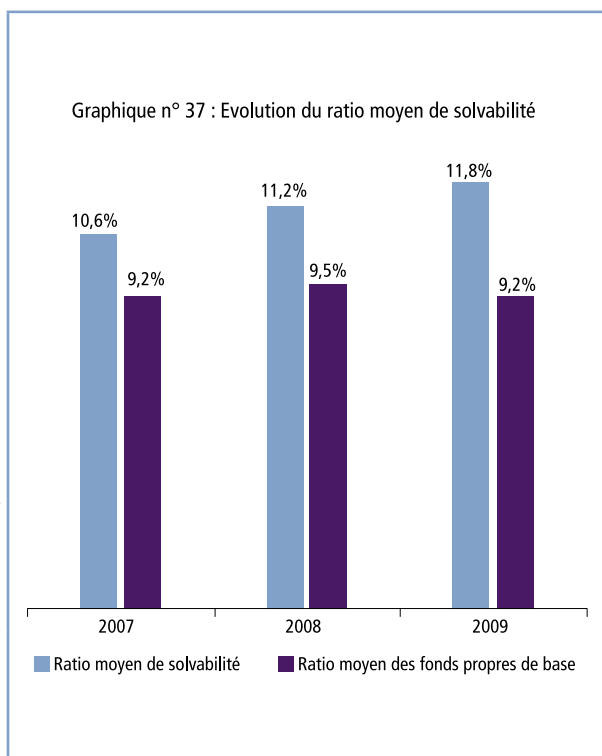
En dépit de ces évolutions, le système bancaire est resté résilient comme l'attestent ses indicateurs de solidité financière.

Les développements qui suivent sont axés sur l'évolution des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels, de l'endettement des ménages, des créances en souffrance et du risque global de taux d'intérêt.

I. EVOLUTION DE LA SOLVABILITE DES BANQUES

Sur les trois dernières années, le ratio moyen de solvabilité des banques, sur base sociale, s'est établi à des niveaux supérieurs au minimum requis de 8%, qui a été relevé à 10% à partir de 2008. Ainsi, de 10,6% en 2007, il est passé à 11,2% en 2008 puis à 11,8% en 2009. Cette amélioration, bien qu'elle diffère d'une banque à l'autre, s'explique par un renforcement des fonds propres, alors que les risques pondérés ont accusé un ralentissement de leur croissance.

Le ratio moyen de fonds propres de base « tier 1 » est revenu à son niveau de 2007, soit 9,2%, après une légère hausse de 0,3 point en 2008. Cette évolution résulte d'un recours plus marqué des banques aux fonds propres complémentaires, sous forme de dettes subordonnées.

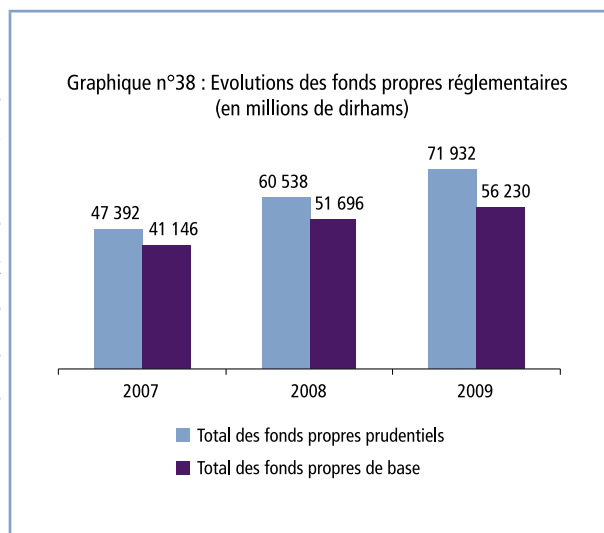


Calculé sur base consolidée, le ratio moyen de solvabilité s'est établi à 12% et le « tier 1 » à 9,6%.

L'évolution des risques et de la solvabilité des banques est retracée, dans les développements qui suivent, à partir des données extraites de leurs reporting établis selon les règles du dispositif Bâle II sur base sociale.

1 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les fonds propres réglementaires sont constitués de fonds propres de base, complémentaires et sur-complémentaires. Ils ont totalisé, à fin décembre 2009, près de 72 milliards de dirhams, marquant une hausse de 18,8%, d'une année à l'autre, et 52% par rapport à fin décembre 2007. Cette hausse a été soutenue par les bons résultats réalisés par les banques, ces dernières années, et le recours aux émissions de dettes subordonnées.

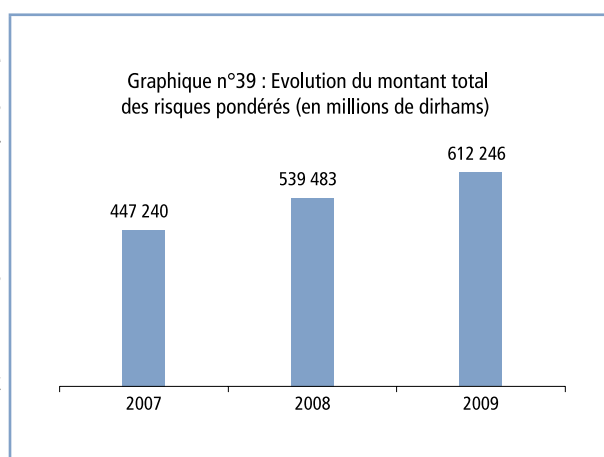


Les fonds propres de base se sont chiffrés à 56,2 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,8% par rapport à 2008 et 37% par rapport à 2007. Leur part dans les fonds propres réglementaires est revenue toutefois de 87% à 78% entre 2007 et 2009, en relation avec la hausse des dettes subordonnées dont l'encours a quadruplé en l'espace de deux ans, pour ressortir à 19,4 milliards de dirhams.

2 - EVOLUTION DES RISQUES COUVERTS PAR LE PILIER 1 DE BÂLE II

Les risques pondérés, constitués des risques de crédit, de marché et opérationnels, se sont établis à 612 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 13,5% par rapport à fin 2008, contre 21% une année auparavant. Ils ont représenté respectivement 89%, 3% et 8% du total, sans changement par rapport aux deux années précédentes.

Les exigences en fonds propres correspondantes se sont élevées à 61,2 milliards de dirhams.



2.1 - Risque de crédit

Encadré n°18 : Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement de crédit.

Les expositions pondérées au titre du risque de crédit-bilan et hors bilan- calculées avant prise en compte des techniques d'atténuation des risques, ont totalisé près de 638 milliards de dirhams, en progression de 9,1%, contre 23,8% en 2008. Cette évolution est due essentiellement à l'accroissement des crédits à la clientèle, composante principale des risques bilanciaux.

Encadré n°19 : Instruments d'Atténuation du Risque de Crédit (ARC)

Pour atténuer le risque de crédit, les établissements de crédit sont autorisés à utiliser les ARC, à savoir les sûretés (réelles sous forme de liquidité ou de titres couvrant tout ou partie des expositions), les garanties ou dérivés de crédit et la compensation des prêts et des dépôts sur une même contrepartie.

Après ARC, ces expositions se sont chiffrées globalement à 543 milliards de dirhams, soit une augmentation de 13,2%, contre 21% une année auparavant.

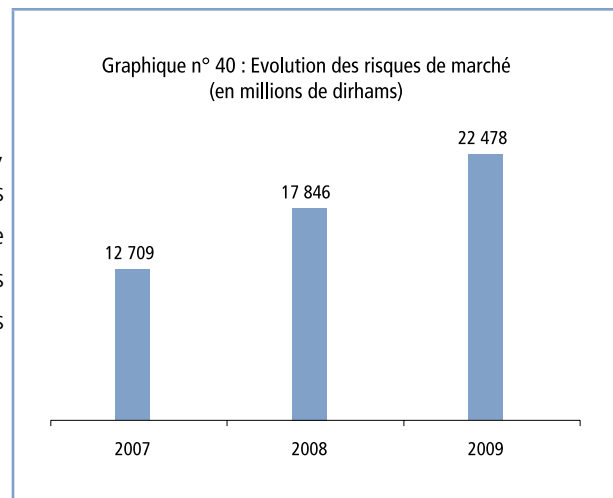
2.2 - Risques de marché

Encadré n°20 : Risques de marché

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés à des évolutions défavorables des prix de marché. Ils recouvrent les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ainsi que le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans ce portefeuille.

Le portefeuille de négociation est constitué des positions sur instruments financiers et produits de base détenues à des fins de négociation ou dans le but de couvrir ou financer d'autres éléments de ce portefeuille. Ces instruments doivent être libres de clauses restreignant leur négociabilité ou doivent pouvoir être couverts par des instruments financiers de couverture.

Avec une part de 3% du total des risques pondérés, les risques de marché se sont établis à 22,5 milliards de dirhams, soit une augmentation de 26,7%, contre 29,5% une année auparavant. Ils ont nécessité des exigences en fonds propres de l'ordre de 2,2 milliards de dirhams.



Les risques de marché sont constitués, en termes d'exigences en fonds propres, à hauteur de 73% du risque de taux, 19% du risque de change et 8% du risque sur titres de propriété.

2.2.1 - Risque de taux d'intérêt

Pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque général de taux, les banques peuvent adopter la méthode de l'échéancier ou de la duration. Elles ont appliqué, en 2009, à l'instar des années précédentes, la méthode de l'échéancier.

Les exigences en fonds propres inhérentes au risque de taux se sont établies à 1,6 milliard de dirhams, en hausse de 29% par rapport à l'exercice précédent. Elles ont couvert le risque spécifique pour 930 millions et le risque général pour 643 millions de dirhams.

2.2.2 - Risque de change

Les exigences en fonds propres au titre du risque de change se sont établies à 399 millions de dirhams, en hausse de 12%. Elles ont couvert un montant de risques de 4 milliards de dirhams.

2.2.3 - Risque sur titres de propriété

Les exigences en fonds propres relatives aux titres de propriété, correspondant à la somme des exigences requises au titre du risque général et du risque spécifique, se sont chiffrées à 147 millions de dirhams, accusant une baisse de 3% par rapport à fin 2008.

2.3 - Risques opérationnels

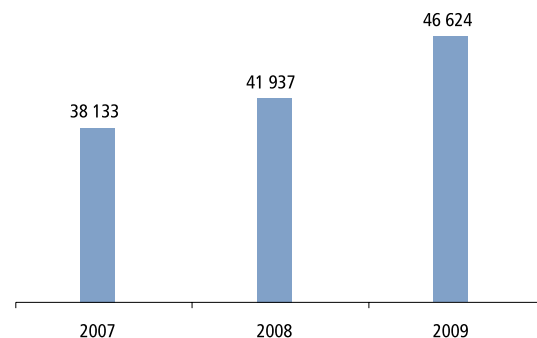
Encadré n°21 : Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant les risques de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégique et de réputation.

Les établissements de crédit sont tenus de calculer l'exigence en fonds propres nécessaire pour la couverture de leurs risques opérationnels conformément à l'une des trois approches suivantes : l'approche indicateur de base, l'approche standard ou l'approche standard alternative.

Calculés par la majorité des banques selon l'approche de l'indicateur de base, les risques opérationnels se sont chiffrés à 46,6 milliards de dirhams, marquant ainsi une appréciation de 11%, soit un rythme de progression proche de celui de 2008. Les exigences en fonds propres correspondantes se sont établies à 4,7 milliards de dirhams.

Graphique n° 41 : Evolution des risques opérationnels
(en millions de dirhams)



II. ENDETTEMENT DES MENAGES

Pour assurer le suivi de l'endettement des ménages, auprès des établissements de crédit, dans ses deux composantes, crédits à l'habitat et à la consommation, Bank Al-Maghrib se base, outre les reporting réguliers, sur des enquêtes périodiques qu'elle effectue auprès de ces établissements.

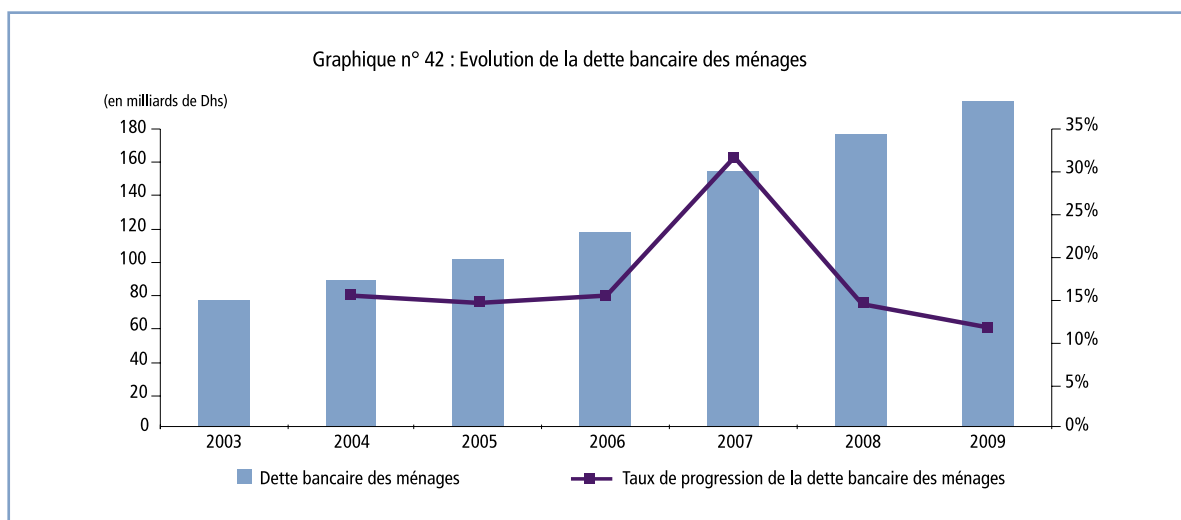
Encadré n°22 : Enquêtes effectuées par Bank Al-Maghrib pour suivre le risque de crédit

- 1. Enquête relative aux conditions d'octroi de crédits** : L'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib au titre de 2009 a été réalisée auprès de 8 banques disposant d'une part de marché de 90% en matière de distribution de crédits. En plus des données chiffrées sur l'évolution des crédits, cette enquête apporte des éléments qualitatifs permettant de mieux appréhender les tendances passées et futures de l'offre et de la demande de crédits au niveau des entreprises et des ménages.
- 2. Crédit immobilier** : Afin d'appréhender la progression des risques liés au financement du secteur immobilier, Bank Al-Maghrib, en complément des informations reçues mensuellement du secteur bancaire, a réalisé sa cinquième enquête annuelle.
- 3. Crédit à la consommation** : Pour suivre l'évolution des risques liés au secteur du crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib réalise, depuis 2004, une enquête annuelle destinée à ressortir les grands développements quantitatifs et qualitatifs concernant l'endettement des ménages. L'enquête relative à l'année 2009 a couvert 11 sociétés de crédit à la consommation totalisant des parts de marché de 85% et correspondant à plus de 1,14 millions de dossiers.

1 - LA CROISSANCE DE LA DETTE BANCAIRE DES MÉNAGES A DÉCÉLÉRÉ PAR RAPPORT À 2008

Sur la base des documents comptables communiqués, par les établissements de crédit, à Bank Al-Maghrib, l'encours des crédits bancaires aux ménages s'est inscrit en hausse de 12,4%, contre 15% une année auparavant, pour s'établir à 197,8 milliards de dirhams.

Les crédits aux ménages continuent à être orientés principalement vers les besoins de financement du logement, avec une part de 55% du total.



L'endettement bancaire des ménages a représenté plus de 33% des concours distribués par les établissements de crédit, sans changement par rapport à 2008. Plus de 79% de cet endettement est contracté auprès des banques et le reste auprès des sociétés de crédit à la consommation.

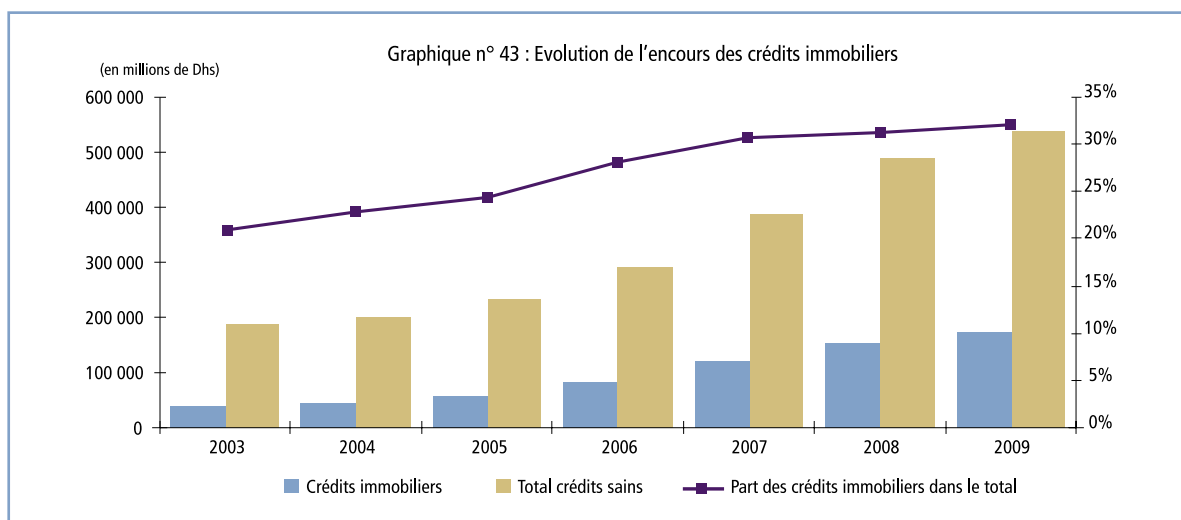
En dépit de son accroissement rapide durant les trois années précédentes, le niveau d'endettement bancaire des ménages, s'établissant à 27% du PIB, demeure relativement faible en comparaison avec les situations prévalant dans plusieurs pays. Ainsi, ce rapport était, en 2008, de 51% pour la France, 84% pour l'Espagne et 98% pour le Royaume-Uni.

2 - EVOLUTION DU CRÉDIT À L'HABITAT

Malgré les effets récessifs induits par la dégradation de l'environnement international sur l'économie nationale, ceux-ci ne semblent pas avoir eu d'incidence majeure sur l'offre des banques en matière de financement de logement.

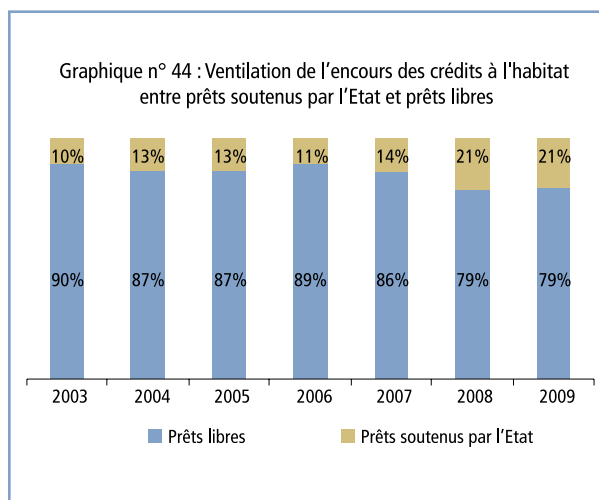
2.1 - En dépit de la baisse de la production du crédit à l'habitat, la croissance de l'encours est demeurée soutenue

Comme le montrent les statistiques relatives aux flux de contrats nouveaux et celles retraçant la croissance de l'encours, le rythme de progression du crédit immobilier, dans ses deux composantes, habitat et promotion immobilière, a décéléré en 2009. S'établissant à 172,3 milliards de dirhams, il s'est accru de 12,8%, contre 27,5%. Sa part dans l'encours des crédits sains s'est hissée d'un point à 32%. Rapporté au PIB, il a représenté 23%, soit une hausse d'un point par rapport à 2008.



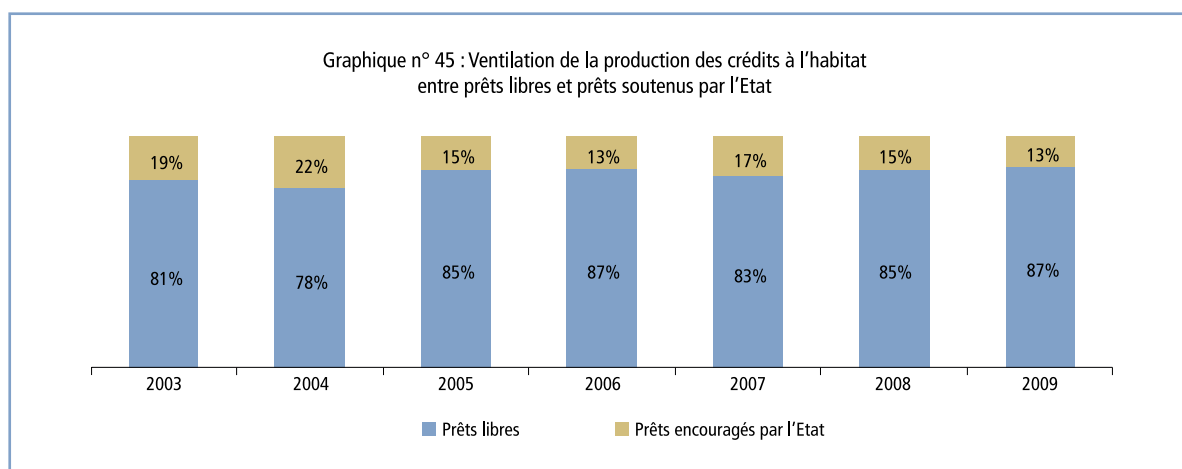
Les crédits à l'habitat, qui représentent les deux tiers de l'encours des crédits immobiliers, ont enregistré un taux de croissance en léger retrait par rapport à l'année 2008. Ils se sont chiffrés à 109,5 milliards de dirhams, soit une hausse de 12,2%, au lieu de 14,8%. Rapportés au PIB, ils ont dégagé un ratio de 15%, en hausse d'un point.

La part des crédits à l'habitat encouragés par l'Etat¹ est restée au même niveau que celui de l'année précédente, soit 21%. Leur encours s'est apprécié de 10% à près de 23 milliards de dirhams, dont 8,9 milliards au titre de FOGALOGÉ et FOGALEF, 6,4 milliards au titre de l'Habitat à Bon Marché et 6,6 milliards au titre de FOGARIM.



La production des crédits à l'habitat a décliné, en relation avec la baisse des transactions sur le marché immobilier. Ainsi, après plusieurs années de hausses consécutives, elle a accusé une baisse de 20,2% à 26 milliards de dirhams, contre une hausse de 15% une année auparavant. Les crédits soutenus par l'Etat ont représenté 13% de cette production, contre 15% en 2008.

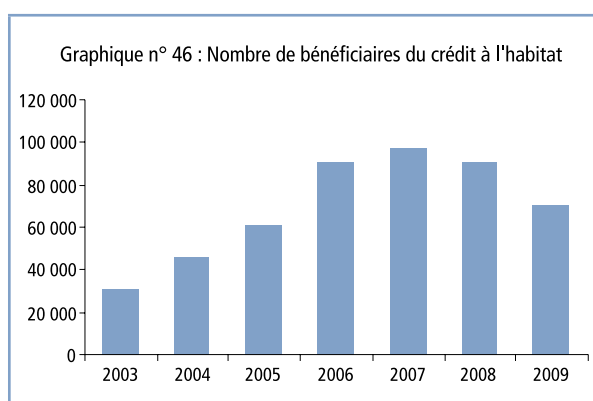
¹ Les crédits encouragés par l'Etat désignent aussi bien les crédits bénéficiant de fonds de garantie (FOGARIM, FOGALOGÉ, FOGALEF) que les crédits à l'Habitat Bon Marché (HBM).



Ces évolutions sont corroborées par les données de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC). Le nombre de ventes des biens immobiliers immatriculés s'est replié, en effet, de 15,3% en 2009 pour s'établir à 63.848 transactions, après une stagnation en 2008 et une expansion de 50% en 2007.

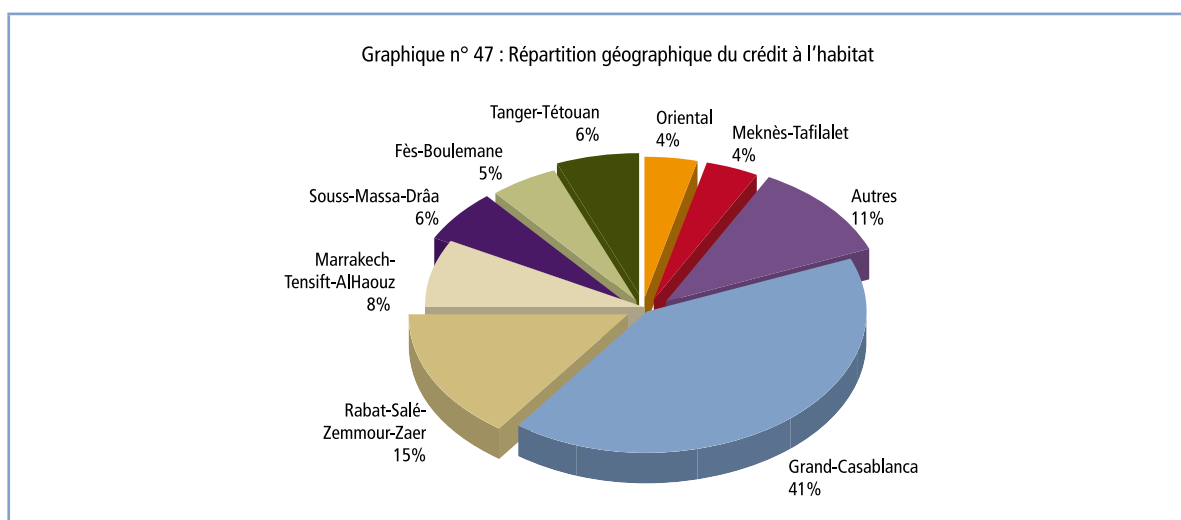
La rareté du foncier et la résistance des promoteurs immobiliers à réduire leurs marges ont rendu les prix d'acquisition de logements de plus en plus dissuasifs, ces dernières années. Toutefois, il ressort de l'indice des prix des actifs immobiliers, élaboré et publié conjointement par Bank Al-Maghrif et l'ANCFCC, que les prix des actifs immobiliers se sont repliés, en 2009, de 2,2%, après une hausse de 4,8% en 2007 et une quasi-stagnation en 2008.

Dans ce contexte, le nombre de nouveaux bénéficiaires de crédit à l'habitat a reculé de 23% à 70.120 clients, après une baisse de 7% en 2008. Ce retrait s'est établi à 33% pour les prêts encouragés par l'Etat, en relation avec le ralentissement des programmes de logements sociaux, et à 18% pour les prêts libres.



Le montant moyen des prêts a augmenté, d'une année à l'autre, de 316.000¹ à 365.000 dirhams. Il est demeuré stable à 169.000 dirhams pour les prêts encouragés par l'Etat et a augmenté de 54.000 dirhams, pour se chiffrer à 436.000 dirhams, pour les prêts libres.

¹ Les chiffres relatifs au montant moyen des prêts relatifs à fin décembre 2008 ont été modifiés suite à une mise à jour effectuée par une banque.



Confirmant les tendances observées depuis quelques années, la distribution des crédits à l'habitat est relativement concentrée dans les régions de Casablanca et Rabat qui ont bénéficié de près de 56% du total de l'encours. Toutefois, cette part a tendance à baisser, en relation, notamment, avec la rareté des réserves foncières dans ces régions.

2.2 - Les conditions de financement du crédit à l'habitat, malgré un léger durcissement, sont restées favorables

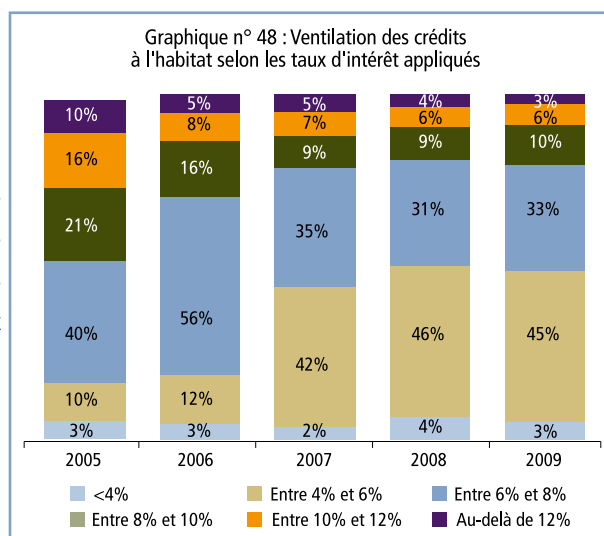
Au cours des dernières années, les banques ont utilisé le prêt immobilier comme un produit d'appel et de fidélisation de leurs clients. Les niveaux bas des taux d'intérêt, l'allongement de la durée des prêts et la baisse du montant de l'apport personnel ont contribué à élargir sensiblement la part de la population pouvant prétendre bénéficier d'un crédit.

Toutefois, il semble, au vu des résultats de l'enquête indiquée dans l'encadré n°22, que les banques ont adopté en 2009 des stratégies moins offensives face à une demande en recul.

Les taux d'intérêt pratiqués sur les crédits à l'habitat se sont inscrits légèrement à la hausse en 2009. Le taux moyen pondéré s'est accru ainsi de 12 points de base à 5,35%, rompant avec les baisses successives observées depuis quelques années.

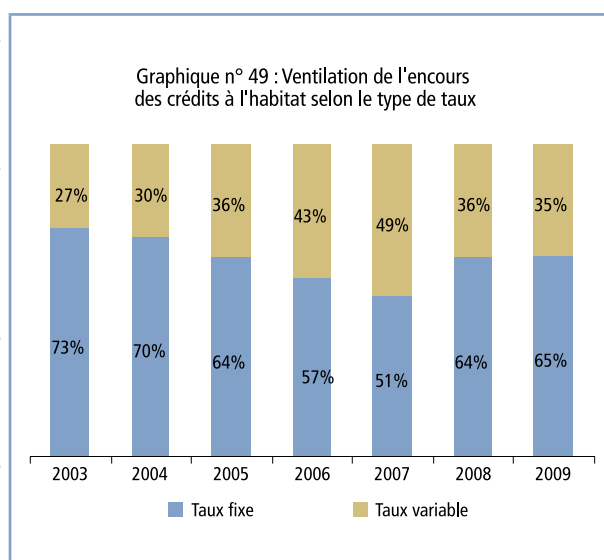
L'inversion de tendance a commencé à se sentir à partir du 2^{ème} semestre de 2009, avec une hausse de 25 points de base pendant le troisième trimestre et 18 points de base durant le quatrième trimestre.

Comme le montre le graphique n°48 ci-contre, 48% des crédits ont été accordés à des taux d'intérêt inférieurs à 6%, contre 50% une année auparavant. La part des crédits assortis de taux compris entre 6% et 8% s'est établie à 33%, contre 31%.



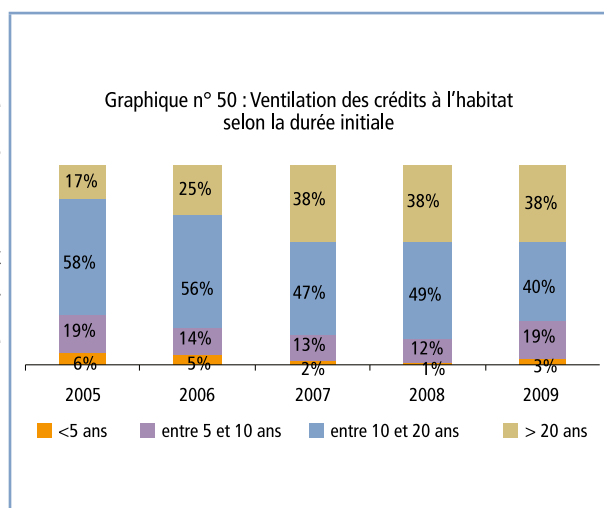
Dans un contexte moins favorable, il semble que les banques ont suggéré, de plus en plus, à leurs clients, surtout à bas revenus, d'opter pour le taux fixe, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des contrats de crédits assortis de taux variable.

En effet, l'encours des crédits à l'habitat à taux fixe a continué de se renforcer pour représenter 65% du total, contre 64% en 2008 et 51% en 2007. En termes de production, leur part a augmenté à 76% de la production totale, contre 68% en 2008 et 49% en 2007.



La durée moyenne initiale des crédits à l'habitat a baissé de 17,7 ans à 17 ans, rompant avec les tendances observées durant les dernières années.

La part des crédits à l'habitat, dont la durée initiale est comprise entre 10 et 20 ans, a baissé de 9 points par rapport à 2008 pour atteindre 40%. Celle ayant une durée inférieure à 10 ans a augmenté de 9 points à 22%.

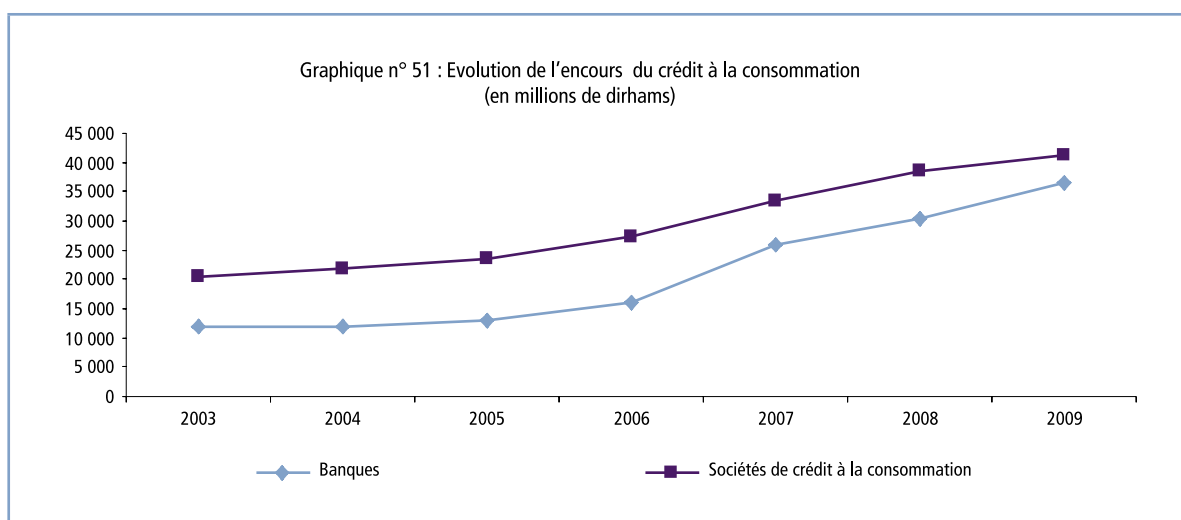


3 - EVOLUTION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Le rythme de croissance du crédit à la consommation est demeuré soutenu avec, toutefois, une légère décélération par rapport à l'année précédente et ce, parallèlement au ralentissement de la consommation des ménages.

3.1 - La progression du crédit à la consommation s'est maintenue à un rythme soutenu, quoiqu'en ralentissement par rapport à 2008

Constituant la deuxième composante de la dette bancaire des ménages, l'encours des crédits à la consommation, distribué par les banques et les sociétés de crédit à la consommation, a atteint près de 78 milliards, marquant une hausse de 13,4%, contre 16% une année auparavant. Sa part dans le total des concours des établissements de crédit s'est affichée à 13%. Rapporté à la consommation des ménages, cet encours a représenté 19%, contre 17% en 2008.



Même si les banques se sont montrées de plus en plus actives sur le marché du crédit à la consommation, la part des sociétés spécialisées, profitant de leur expertise, demeure majoritaire avec 53%, en retrait toutefois de 3 points par rapport à 2008.

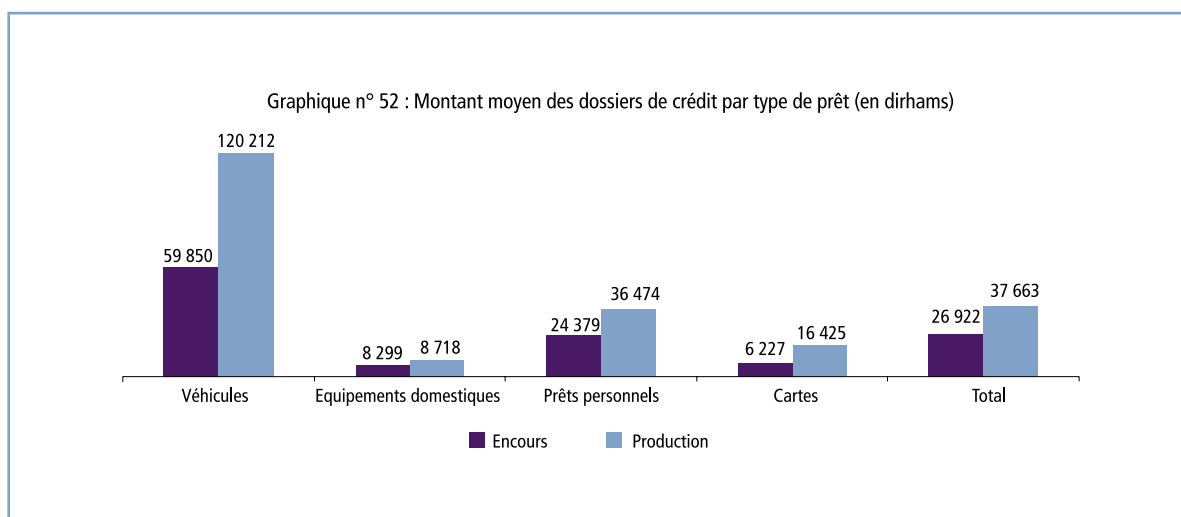
L'encours moyen de crédit à la consommation par habitant s'est accru de 12,8% par rapport à 2008 à 2.490 dirhams (équivalent à 221 euros), contre 2.208 dirhams (équivalent à 198 euros) une année auparavant, soit un niveau en deçà de celui affiché par certains pays européens tels que la Hongrie (564 euros), la Slovaquie (477 euros), l'Estonie (382 euros) et la Lituanie (365 euros)¹.

¹ Chiffres de 2008

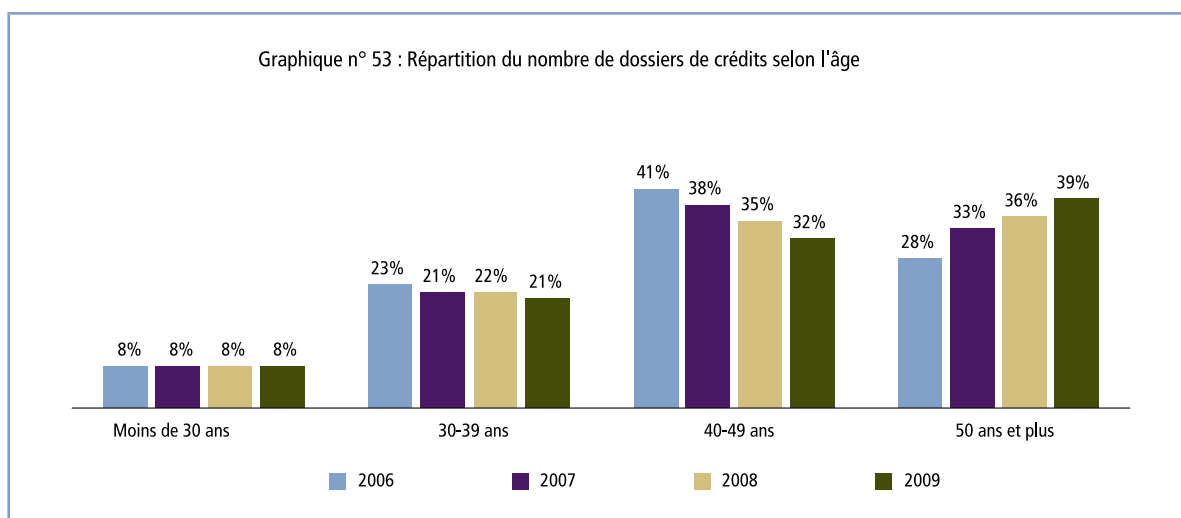
3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation

Confirmant les tendances relevées par les enquêtes précédentes, les données de l'enquête réalisée en 2009, visée dans l'encadré n°22, permettent d'appréhender le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence.

Il en ressort que les sociétés de crédit à la consommation ont accordé moins de crédits qu'en 2008. Leur production s'est contractée de 3,5% à 16 milliards de dirhams, dont 6 milliards sous forme de prêts affectés et près de 10 milliards de dirhams de prêts non affectés.



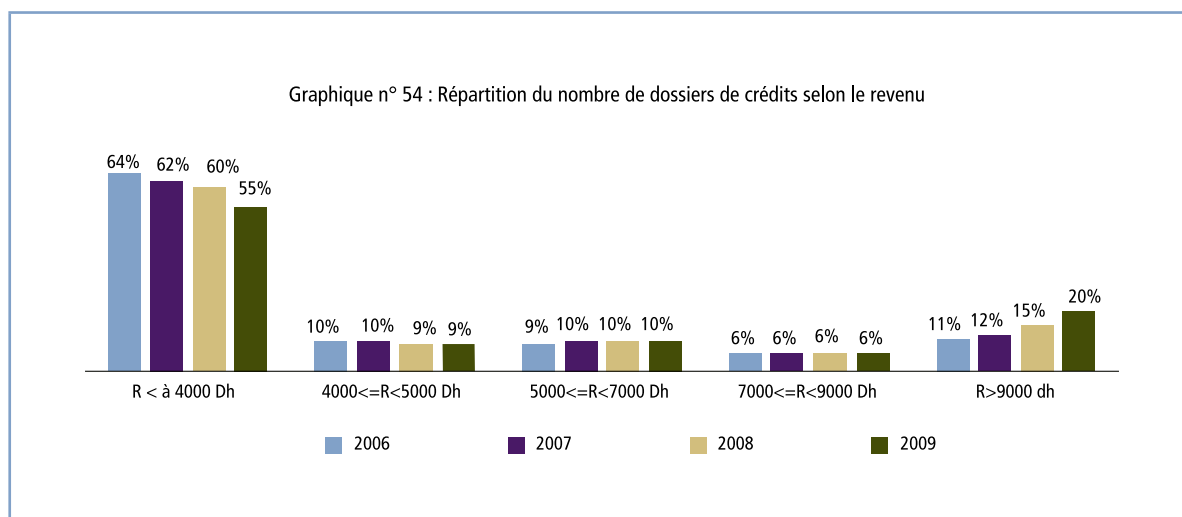
Il en a résulté un encours moyen par dossier de 27.000 dirhams, contre 22.600 l'année précédente.



La répartition du crédit à la consommation selon l'âge montre que le taux de pénétration du crédit à la consommation, correspondant au nombre de dossiers de crédit rapporté à la population de l'échantillon, a enregistré une nouvelle baisse de 3 points à 32% pour les personnes dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans, au profit de celles âgées de plus de 50 ans, qui ont vu leur part progresser de la même proportion à 39%.

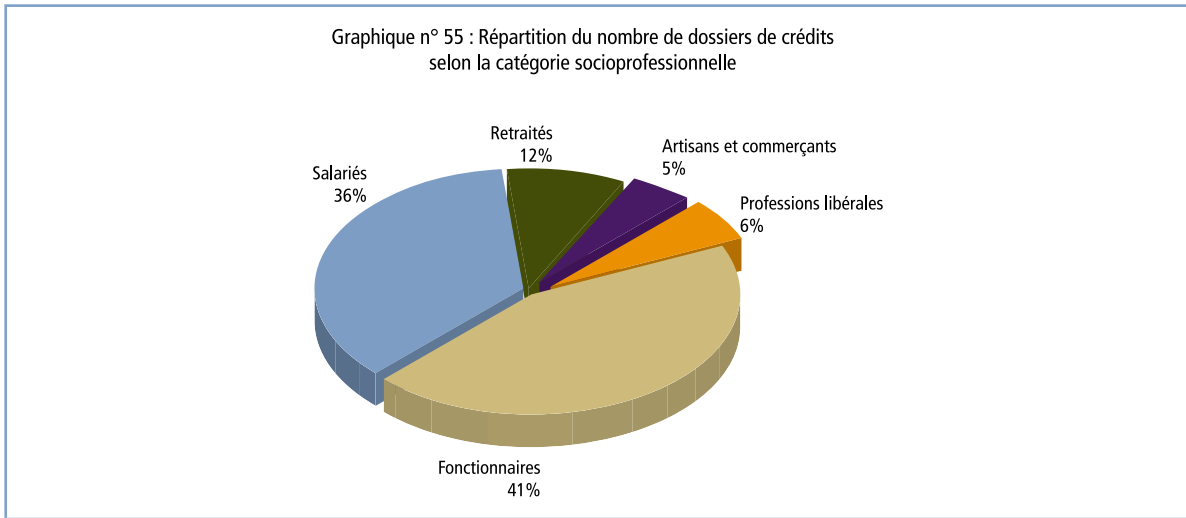
La part revenant à la classe d'âge inférieure à 30 ans s'est maintenue à 8%, pour la quatrième année consécutive, attestant que les marocains recourent peu au crédit à la consommation avant la constitution du foyer.

A l'instar de la ventilation du nombre de dossiers de crédit selon l'âge, la répartition des encours, selon le même critère, fait apparaître une concentration sur les personnes âgées entre 40 et 49 ans et de plus de 50 ans, avec des parts respectives de 31 et 36%.

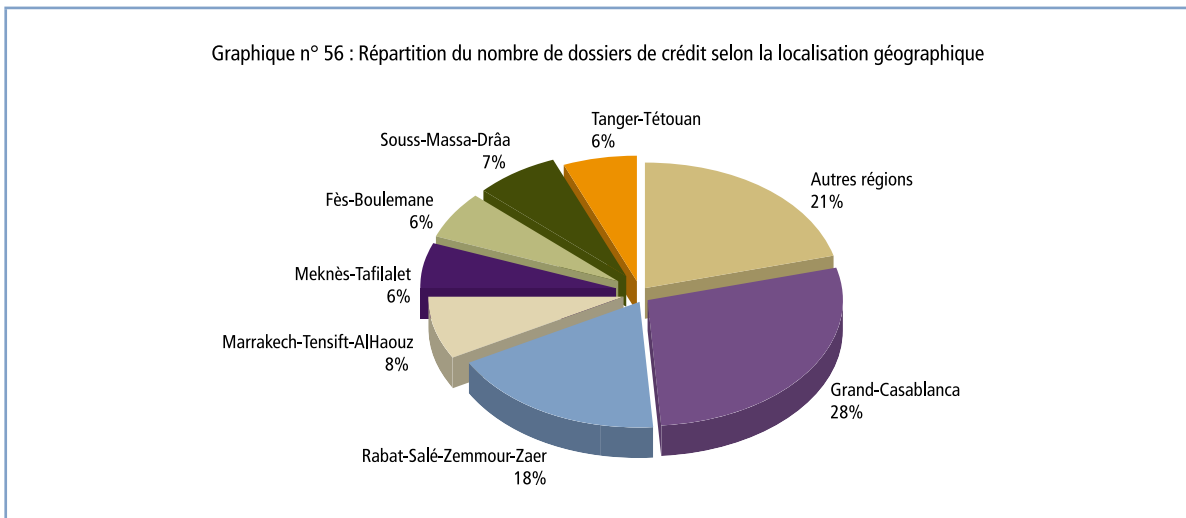


La répartition des crédits selon le revenu montre qu'une proportion de 55% des dossiers sont détenus par des personnes dont le revenu est inférieur à 4.000 dirhams (contre 60% en 2008). Les personnes ayant un revenu supérieur à 9.000 dirhams ont vu leur part augmenter de 5 points à 20%.

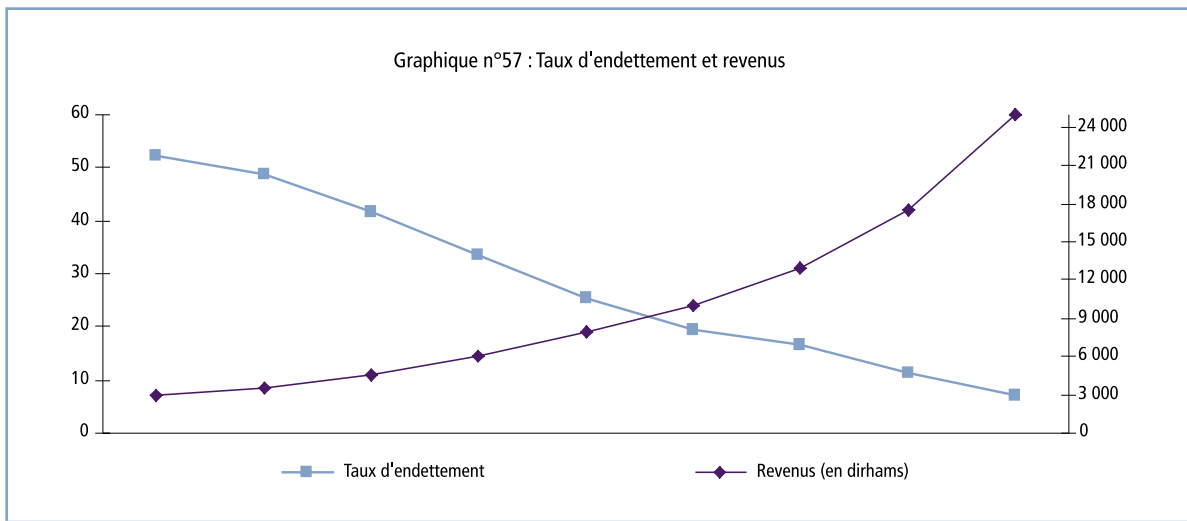
La répartition des encours selon le revenu fait ressortir que les personnes dont le revenu est inférieur à 4.000 dirhams ont concentré près de 43% de ces encours, soit une baisse d'un point par rapport à 2008, au profit des personnes dont le revenu est supérieur à 9.000 dirhams, qui ont vu leur part s'établir à 31%, contre 30%.



La ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socioprofessionnelle continue à montrer que les fonctionnaires et les salariés sont les premiers bénéficiaires avec des parts respectives de 41 et 36%. La part des retraités a augmenté de 3 points à 12% et celle des artisans et commerçants s'est stabilisée à 5%.



Le graphique n° 56 ci-dessus indique que, comme pour les crédits à l'habitat, les régions de Casablanca et de Rabat continuent de concentrer 46% des crédits à la consommation, en baisse, toutefois, de 2 points d'une année à l'autre.



Le taux d'endettement, correspondant au rapport entre le montant moyen de prêt par dossier et le revenu annuel moyen du débiteur, est inversement proportionnel au revenu. Il s'est établi en moyenne à 28%, soit 5 points de plus par rapport à l'année précédente.

Ce taux s'est chiffré à 49%, en dégradation de 6 points, pour les clients disposant de revenus inférieurs à 3.000 dirhams et à 7% pour les personnes ayant des revenus supérieurs à 20.000 dirhams.

III. EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

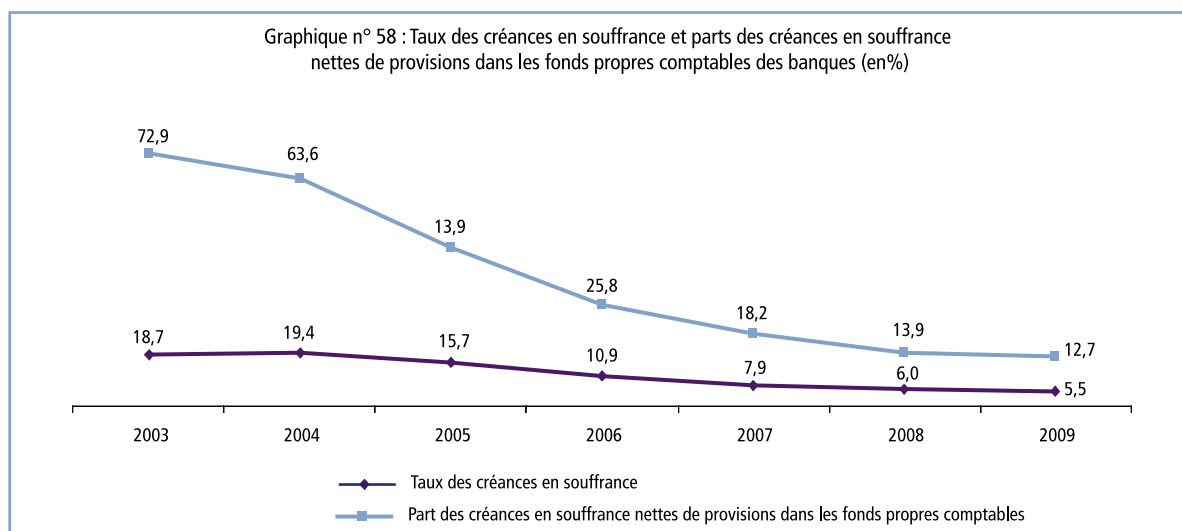
Sur la base des situations comptables des établissements de crédit (banques et sociétés de financement), arrêtées à fin décembre 2009, il ressort que, globalement, le trend baissier des créances en souffrance, amorcé en 2005, s'est estompé. Totalisant un encours de 38,6 milliards de dirhams, elles ont, en effet, augmenté de 2,2%. En dépit de cette hausse, le taux des créances en souffrance a continué à reculer pour ressortir à 6%, après 6,4% en 2008. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 75%, contre 77%.

Ces évolutions, qui retracent des situations disparates entre les banques et les sociétés de financement, révèlent une dégradation de la qualité de crédit tant des entreprises que des ménages.

1 - CRÉANCES EN SOUFFRANCE DES BANQUES

Le volume des créances en souffrance des banques a poursuivi sa tendance baissière, observée depuis 5 ans, à un rythme toutefois moins rapide qu'en 2008, soit -0,6% au lieu de -6,4%, pour s'établir à 31 milliards de dirhams en 2009. Le taux des créances en souffrance s'est établi à 5,5%, contre 6%. Hors banques publiques, ce taux s'est chiffré à 4,2%.

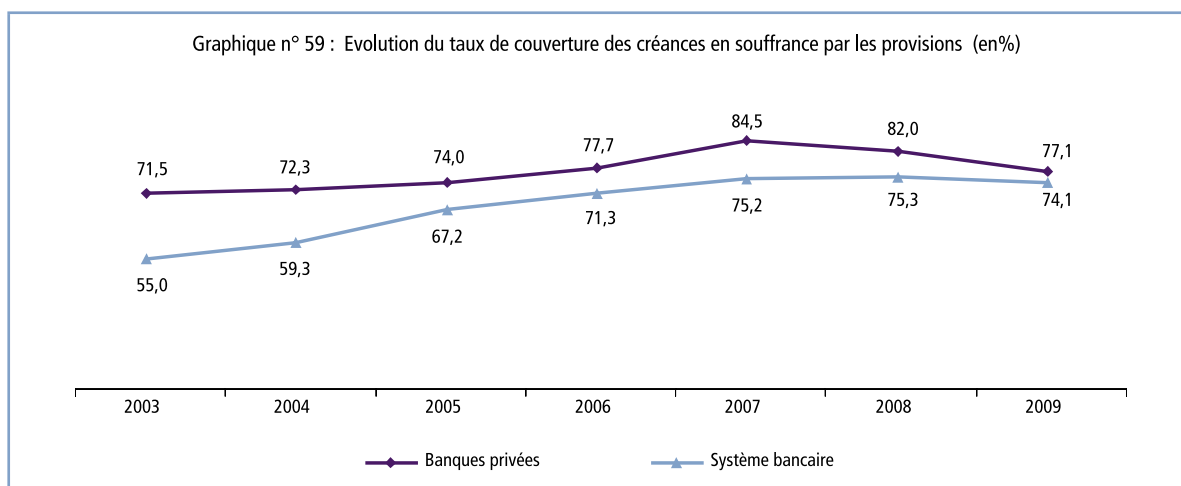
Rapportées aux fonds propres comptables, les créances en souffrance nettes de provisions ont représenté 12,7%, contre 13,9% en 2008.



Ces évolutions résultent de la poursuite de l'assainissement des bilans bancaires et du renforcement des dispositifs de recouvrement qui ont permis d'atténuer l'impact des prêts improductifs enregistrés en 2009.

L'essentiel des créances en souffrance classées en 2009 a concerné les crédits à l'habitat, la promotion immobilière et l'industrie de l'habillement et du textile, secteurs ayant souffert de la contraction de la demande externe.

L'encours des créances en souffrance sur les crédits à l'habitat, s'établissant à 5,3 milliards de dirhams, a augmenté de 10%, d'une année à l'autre. Leur part dans le total des crédits à l'habitat s'est toutefois maintenue à 5%.



Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions des banques est revenu de 75,3% à 74,1% d'une année à l'autre. Hors banques publiques, ce taux a connu une régression de 5 points à 77%.

2 - CRÉANCES EN SOUFFRANCE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

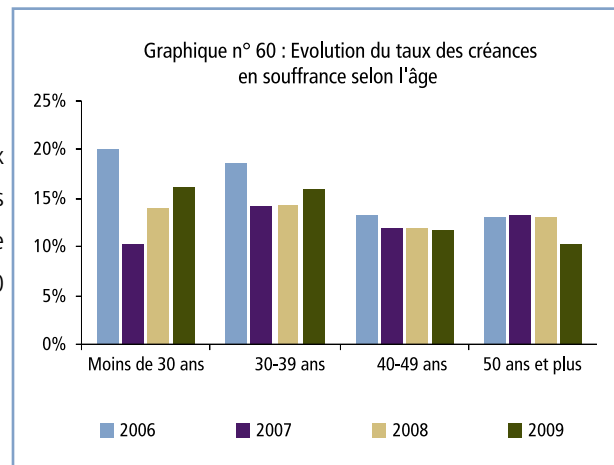
Compte tenu d'une conjoncture moins favorable, les créances en souffrance des sociétés de financement ont augmenté de 15,5% à 7,6 milliards de dirhams, représentant 9,5% des crédits, soit 0,4 point de plus par rapport au niveau de l'année précédente. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 79%, contre 84%.

Avec un encours de 2,1 milliards de dirhams, les créances en souffrance des sociétés de crédit-bail ont progressé de 17%. Elles ont représenté 5,7% du total des crédits de ces sociétés, sans changement par rapport à l'année précédente. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 77%, contre 82%.

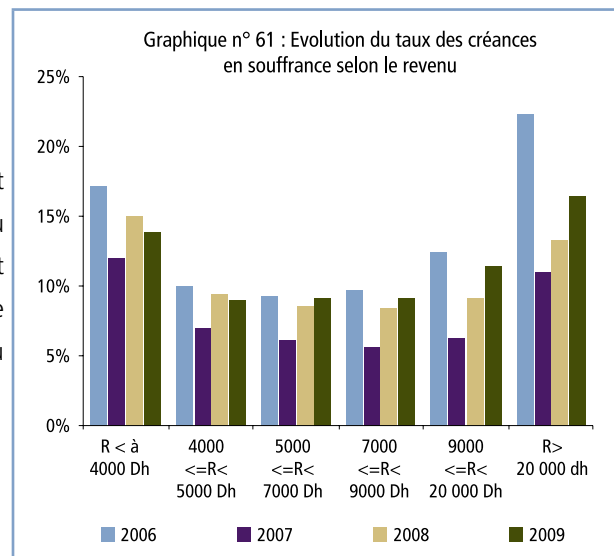
Les créances en souffrance des sociétés de crédit à la consommation se sont établies à 5,2 milliards de dirhams, en augmentation de 14,6%, soit le double du rythme de progression enregistré en 2008. Il en a découlé un taux de créances en souffrance de 12,6%, contre 11,8%. Ces créances ont été couvertes par des provisions à concurrence de 79%, contre 84%.

L'enquête citée dans l'encadré n°22 a permis d'appréhender le profil des bénéficiaires des crédits à la consommation en souffrance en fonction de leur âge, revenu et catégorie socioprofessionnelle.

Comme le montre le graphique n°60 ci-contre, le taux des créances en souffrance a augmenté de deux points à 16% pour les personnes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans. Pour les personnes âgées de plus de 50 ans, ce taux s'est amélioré de 3 points, à 10%.



Le taux des créances en souffrance a baissé d'un point à 14% pour les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams. Pour celles dont le revenu est supérieur à 20.000 dirhams, ce taux s'est dégradé de 3 points à 16%. Celui des personnes ayant un revenu compris entre 4.000 et 5.000 s'est maintenu à 9%.



Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle, le taux des créances en souffrance a augmenté de 2 points à 8% chez les fonctionnaires et de 3 points à 19% chez les salariés. Il s'est maintenu à son niveau de l'année précédente pour les professions libérales, soit 12%.

IV. RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET

Le risque global de taux d'intérêt découle du non adossement parfait des actifs et passifs bancaires en termes de type de taux et de maturité. Inhérent à l'activité d'intermédiation financière, qui repose sur la transformation de ressources à vue et à court terme en actifs à plus long terme, ce risque expose les établissements bancaires à des pertes en cas de mouvements défavorables des taux d'intérêt.

La matérialisation du risque de taux affecte le compte de résultat du fait de la baisse de la marge d'intérêt. En outre, la valeur actualisée des actifs, passifs et opérations de hors bilan, et partant des fonds propres, est modifiée sous l'impact de l'évolution des taux sur la valeur des flux futurs attendus de ces différents éléments.

En l'absence d'instruments de macro-couverture du risque de taux, les banques agissent sur l'adossement de leurs emplois et ressources pour limiter leur sensibilité à ce risque.

1 - DISPOSITIF DE MESURE DU RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTÉRÊT PAR LES BANQUES

Pour la mesure du risque global de taux d'intérêt, les banques appliquent la méthode fondée sur la détermination des impasses de taux sur une base statique et envisagent le passage progressif vers une approche dynamique.

Encadré n°23 : Impasses : approche statique et approche dynamique

La méthode des impasses (ou gaps) de taux est l'une des méthodes de mesure du risque de taux les plus utilisées.

La détermination des gaps entre les actifs et les passifs ventilés selon leur profil d'échéance et de taux, peut s'effectuer selon une approche statique ou dynamique.

L'approche statique correspond à la décomposition par échéance des actifs et des passifs en stock, comptabilisés au bilan et en hors bilan à une date d'arrêt donnée.

L'analyse dynamique, en revanche, correspond à une décomposition des actifs et des passifs par échéance en tenant compte des flux prévisionnels attendus du développement de l'activité.

Les gaps de taux dépendent fortement des conventions d'écoulement des emplois et des ressources retenues par les banques. Ces conventions ont fait l'objet, de la part de certaines banques, d'une refonte, après la conduite d'analyses à l'effet de modéliser le comportement des ressources et emplois non échancés. Elles devront être améliorées en vue de prendre en compte des historiques de données plus importants et les engagements par signature.

Pour le pilotage du risque de taux, les banques se sont fixées des limites internes qui reflètent le niveau de risque jugé acceptable. Ces limites, souvent exprimées en termes de gaps de taux maximaux, devront tenir compte des résultats des stress tests visant à évaluer leur résilience à des chocs de taux.

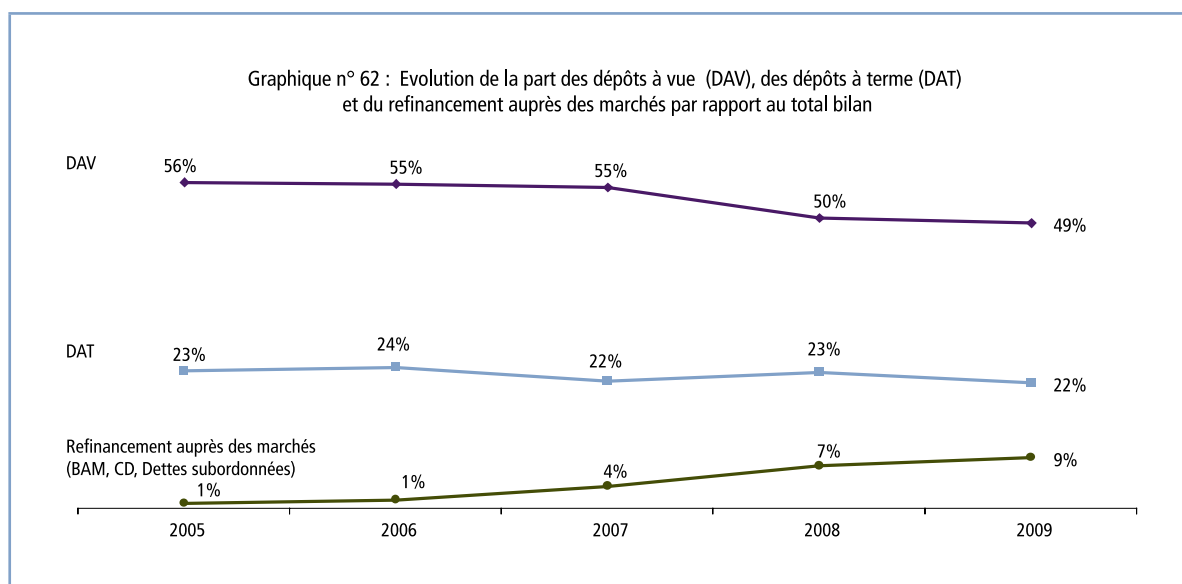
2 - PROFIL DE RISQUE DE TAUX DES BANQUES

A l'instar de 2008, le profil global du secteur bancaire recouvre une diversité de situations à l'échelle des banques prises individuellement.

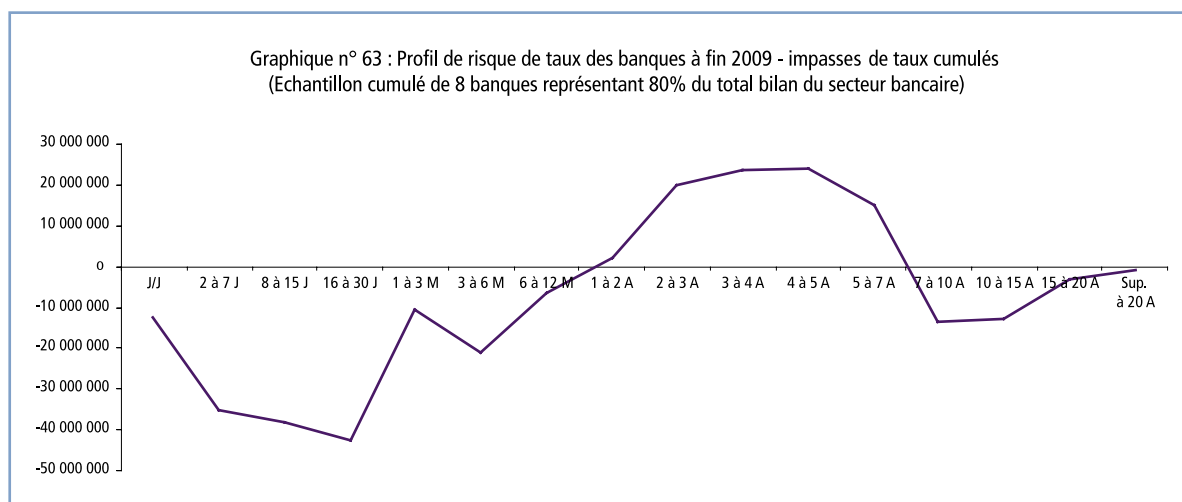
La structure des bilans bancaires est caractérisée globalement par une prédominance d'actifs à taux fixe et de ressources à taux fixe ou non sensibles au taux. De ce fait, le profil de risque de taux des banques est induit, en grande partie, par le degré d'adossement des actifs et des passifs en termes de maturité.

En effet, les emplois à taux fixes des banques représentent, en moyenne, 70% du total de leur actif, contre 66% un an auparavant. De son côté, la part des ressources à taux fixe se situe, en moyenne, à 46% du total passif, contre 52% en 2008 et celle des ressources non sensibles au risque de taux d'intérêt à près de 41%, contre 36%.

Les dépôts à vue non rémunérés continuent de représenter une part prédominante des bilans bancaires qui connaît, néanmoins, un certain fléchissement au profit d'un recours plus marqué aux instruments de marché, tels que les certificats de dépôt et les emprunts subordonnés, ainsi qu'au refinancement auprès de la banque centrale.



L'exposition du secteur bancaire au risque de taux, à fin 2009, mesurée par la méthode des impasses de taux, en mode statique, diffère d'un horizon temporel à un autre.



Ainsi, sur l'horizon à court terme (inférieur ou égal à 12 mois), le bilan du secteur bancaire est exposé à des pertes en cas de hausse de taux. Cette sensibilité reflète essentiellement le risque lié à la révision des taux afférents aux ressources bancaires de courte maturité.

Cette exposition s'est creusée en 2009, compte tenu du recours accru aux ressources à très court terme, notamment sur le marché interbancaire et aux avances de Bank Al-Maghrib, ainsi que du recul de la proportion des crédits à taux variable.

A moyen terme (entre 1 et 7 ans), les bilans bancaires sont, en revanche, exposés à un risque de perte en cas de baisse de taux. Celle-ci aurait, en effet, un impact défavorable sur la rémunération attendue au fur et à mesure du renouvellement de l'encours des crédits à taux fixe.

A plus long terme, le profil de risque des banques varie et reflète fortement les hypothèses retenues pour l'écoulement des dépôts à vue.

3 - IMPACT DU RISQUE DE TAUX

La robustesse des banques face à des chocs exceptionnels sur le niveau des taux d'intérêt est mesurée en recourant à des exercices de stress tests.

Ces stress tests sont menés sur la base d'un reporting standardisé et consistent à quantifier l'impact d'un mouvement de taux de +/- 200 points de base sur le produit net bancaire à 12 mois ainsi que sur la valeur économique des bilans des banques.

Selon les résultats des stress tests réalisés pour l'exercice 2009, les banques encourent, en cas de mouvement de taux de +/- 200 points de base, des pertes variant d'un établissement à l'autre et dont le niveau est inférieur à

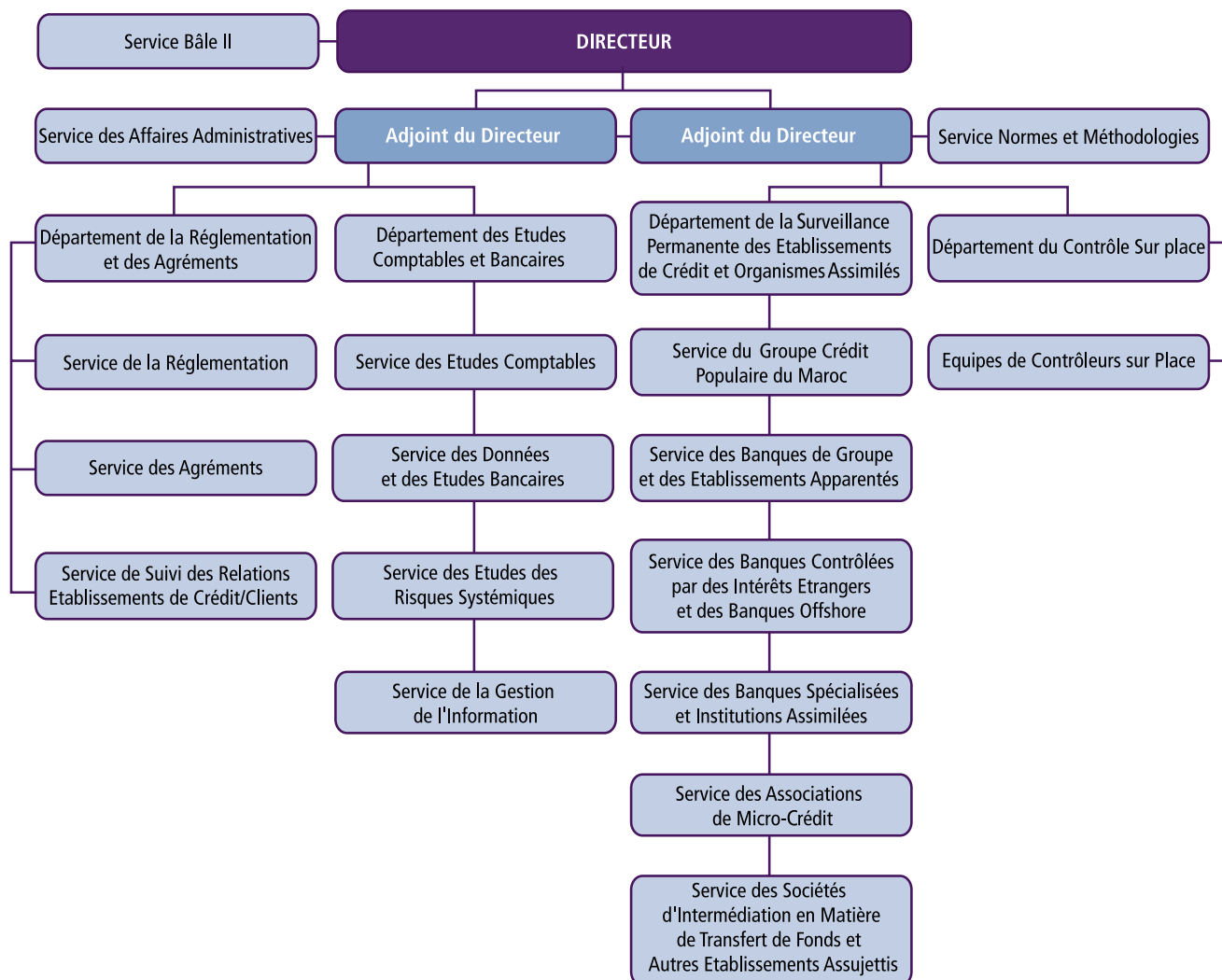
6% du PNB sur le court terme (contre 7% en 2008). Sur le plus long terme, la valeur économique des bilans des banques subirait des pertes inférieures à 20% des fonds propres, seuil au dessus duquel le Comité de Bâle estime que le risque est élevé.

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Annexe 2

Liste des établissements de crédit agréés

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Bd Ghandi et Bd Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II – 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE DE CASABLANCA	Espace porte d'Anfa, 2, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - Casablanca
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIDJA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger - Rabat
CASABLANCA FINANCE MARKETS	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	1, Rue Oued Baht Agdal - Rabat
MEDIAFINANCE	3, Rue Bab Mansour- Espace Porte d'Anfa. Casablanca
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin center, Tour ouest, 12ème étage angle Bds Zerktouni et Al Massira-20100 Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	11, Rue Aziz BELLAL Zerktouni, 5ème étage n° 5 - Maarif - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ASSALAF CHAABI	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI CREDIT CONSO	30, Av. des FAR - Casablanca
CETELEM MAROC	30, Avenue des Forces Armées Royales - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
DIAC SALAF	32, Boulevard de la Résistance - Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère- Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	Place Bandoeng BP 13700- Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay yousef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACHATS A CREDIT « ACRED »	79, Avenue Moulay Hassan 1er - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	Angle rue Jenner et Boulevard Abdelmoumen-Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFAL IMMOBILIER	140, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	243, Boulevard Mohamed V - Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	1, Avenue Hassan II - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES « CMM »	12, Place des Alaouites - Rabat
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
INTERBANK	26, Rue du Mausolée - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK BANQUE OFFSHORE	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER -BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (SG.TANGER OFFSHORE)	58, Avenue Mohamed V - Tanger
BMCE BANK - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Annexe 4

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38 Bd Abdelmounen, Appt 23, 4 ^{ème} étage, Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115,Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1, Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1er étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum, El Kbab - KENITRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux-Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca, 1 ^{er} Etage N° 1 - TETOUAN
Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit (FBPMC)	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	137, Avenue Allal Ben Abdellah - Rabat 10 000
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	17,Rue Cadi Senhaji,Pinède-Souissi II - Rabat 10 000
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 - RABAT
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	9,Rue Kser Essok, App.n°6 Quartier Hassan - 3 ème Etage - RABAT

Annexe 5

Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CASH ONE	345, Avenue 10 Mars - Mabrouka Casablanca
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite 2ème Etage Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Avenue Hassan II - Résidence Ahssan Dar Immeuble B, n° 3 et 4 - Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lotissement Aattaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 ^{ème} étage - Casablanca
TENOR DISTRIB	22, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca
RAMAPAR	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca

Annexe 6

Bilan cumulé des banques (*)
au 31 décembre 2009

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/08	31/12/09
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	61 795 903	44 026 799
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	99 515 821	104 817 885
. A vue	22 462 088	21 911 798
. A terme	77 053 733	82 906 087
Créances sur la clientèle	446 538 883	500 133 523
. Crédits de trésorerie et à la consommation	179 529 377	174 231 553
. Crédits à l'équipement	100 692 671	131 966 400
. Crédits immobiliers	143 563 976	171 744 947
. Autres crédits	22 752 859	22 190 623
Créances acquises par affacturage	1 741 653	1 065 990
Titres de transaction et de placement	74 610 192	94 213 527
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 167 582	54 198 788
. Autres titres de créance	8 868 379	10 515 825
. Titres de propriété	25 574 231	29 498 914
Autres actifs	11 952 394	11 100 704
Titres d'investissement	35 127 516	28 389 400
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	32 285 613	26 484 605
. Autres titres de créance	2 841 903	1 904 795
Titres de participation et emplois assimilés	15 389 628	25 737 313
Créances subordonnées	1 154 062	1 294 610
Immobilisations données en crédit-bail et en location	333 702	302 292
Immobilisations incorporelles	2 879 300	3 119 581
Immobilisations corporelles	12 052 512	12 791 891
Total de l'Actif	763 091 566	826 993 515

* Bilan établi sur base sociale et dont les rubriques sont nettes d'amortissements et de provisions

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/08	31/12/09
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	107	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	56 915 490	60 372 579
. A vue	9 502 639	6 025 373
. A terme	47 412 851	54 347 206
Dépôts de la clientèle	572 682 913	601 763 348
. Comptes à vue créditeurs	312 857 016	332 598 606
. Comptes d'épargne	65 507 714	71 880 923
. Dépôts à terme	176 746 834	178 911 147
. Autres comptes créditeurs	17 571 349	18 372 672
Titres de créance émis	32 013 793	36 476 499
. Titres de créance négociables	27 556 351	32 465 789
. Emprunts obligataires	1 657 855	1 372 998
. Autres titres de créance émis	2 799 587	2 637 712
Autres passifs	19 866 228	32 768 773
Provisions pour risques et charges	3 041 622	2 896 186
Provisions réglementées	738 402	432 556
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 293 145	2 925 200
Dettes subordonnées	13 194 197	19 353 745
Ecarts de réévaluation	361 788	361 788
Réserves et primes liées au capital	36 672 904	41 936 391
Capital	17 076 754	18 140 797
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	-373 342	326 583
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	24 952
Résultat net de l'exercice (+/-)	8 607 565	9 214 111
Total du Passif	763 091 566	826 993 515

(en milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/08	31/12/09
ENGAGEMENTS DONNES	158 779 699	167 781 895
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	3 071 523	4 698 218
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	71 321 302	67 187 739
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	25 724 532	30 711 048
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	58 397 049	64 568 667
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	265 293	616 223
ENGAGEMENTS RECUS	60 543 832	52 075 900
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 122 223	2 868 481
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	52 803 132	45 847 221
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 375 620	2 843 266
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	242 857	516 932

Annexe 7

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques (*)
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/09
+ Intérêts et produits assimilés	33 594 967	36 845 107
- Intérêts et charges assimilées	12 269 133	14 244 969
MARGE D'INTERET	21 325 834	22 600 138
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	97 808	103 824
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	78 929	89 544
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	18 879	14 280
+ Commissions perçues	3 843 780	4 036 785
- Commissions servies	232 153	251 506
Marge sur commissions	3 611 627	3 785 279
± Résultat des opérations sur titres de transaction	598 685	1 109 280
± Résultat des opérations sur titres de placement	375 693	413 336
± Résultat des opérations de change	1 315 867	1 564 127
± Résultat des opérations sur produits dérivés	75 084	129 142
Résultat des opérations de marché	2 365 329	3 215 885
+ Divers autres produits bancaires	1 192 504	1 844 176
- Diverses autres charges bancaires	1 306 419	1 387 899
PRODUIT NET BANCAIRE	27 207 754	30 071 859
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	200 510	370 666
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	491 183	417 998
- Autres charges d'exploitation non bancaire	247 203	296 966
- Charges générales d'exploitation	13 031 086	14 239 718
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14 621 158	16 323 839
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-2 318 979	-2 943 529
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	337 510	355 425
RESULTAT COURANT	12 639 689	13 735 735
RESULTAT NON COURANT	-58 731	-184 232
- Impôts sur les résultats	3 973 393	4 337 392
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 607 565	9 214 111

* Etabli sur base sociale

Annexe 8

**Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation
au 31 décembre 2009**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/08	31/12/09
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	89 080	59 410
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	867 969	1 708 351
. A vue	738 358	1 523 449
. A terme	129 611	184 902
Créances sur la clientèle	27 580 422	32 132 935
. Crédits de trésorerie et à la consommation	26 108 092	30 320 280
. Crédits à l'équipement	266 046	198 497
. Crédits immobiliers	36 474	36 638
. Autres crédits	1 169 810	1 577 520
Créances acquises par affacturage	45 992	97 213
Titres de transaction et de placement	293 881	21 363
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 030	19 877
. Autres titres de créance	291 000	
. Titres de propriété	1 851	1 486
Autres actifs	1 282 382	1 489 164
Titres d'investissement	26	26
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26	26
Titres de participation et emplois assimilés	188 986	188 975
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	7 071 911	4 926 123
Immobilisations incorporelles	319 833	328 582
Immobilisations corporelles	309 598	309 931
Total de l'Actif	38 050 080	41 262 073

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/08	31/12/09
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		336
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 095 643	26 340 099
. A vue	2 194 670	3 985 214
. A terme	23 900 973	22 354 885
Dépôts de la clientèle	467 099	369 730
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	467 099	369 730
Titres de créance émis	2 318 288	6 100 431
. Titres de créance négociables	2 261 518	6 049 810
. Emprunts obligataires	56 770	50 621
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	3 795 627	2 931 873
Provisions pour risques et charges	156 776	106 511
Provisions réglementées	73 134	58 342
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	300 082	105 214
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 991 050	2 291 396
Capital	1 751 764	1 748 960
Actionnaires. Capital non versé (-)		-6 000
Report à nouveau (+/-)	252 177	386 367
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	848 440	828 814
Total du Passif	38 050 080	41 262 073

Annexe 9

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/09
+ Intérêts et produits assimilés	2 935 005	3 460 992
- Intérêts et charges assimilées	1 094 730	1 321 759
MARGE D'INTERET	1 840 275	2 139 233
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	4 057 679	3 818 030
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 536 190	3 355 869
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	521 489	462 161
+ Commissions perçues	243 510	285 470
- Commissions servies	22 565	39 445
Marge sur commissions	220 945	246 025
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 502	4 128
± Résultat des opérations sur titres de placement	59	-141
± Résultat des opérations de change	-147	-271
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	4 414	3 716
+ Divers autres produits bancaires	63 445	61 702
- Diverses autres charges bancaires	8 275	8 943
PRODUIT NET BANCAIRE	2 642 293	2 903 894
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-2	-1 038
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	88 706	71 538
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 194	23
- Charges générales d'exploitation	1 090 256	1 151 862
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 639 547	1 822 509
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-263 044	-625 792
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-23 561	70 298
RESULTAT COURANT	1 352 942	1 267 015
RESULTAT NON COURANT	5 029	20 356
- Impôts sur les résultats	509 531	458 557
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	848 440	828 814

Annexe 10

**Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail
au 31 décembre 2009**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/08	31/12/09
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 356	225
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	268 965	174 094
. A vue	230 924	143 662
. A terme	38 041	30 432
Créances sur la clientèle	73 541	84 144
. Crédits de trésorerie et à la consommation	12 178	10 732
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	36 685	33 607
. Autres crédits	24 678	39 805
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	501	454
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	501	211
. Titres de propriété		243
Autres actifs	1 279 968	1 069 976
Titres d'investissement	27	27
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	30 933	30 548
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	30 300 066	34 450 282
Immobilisations incorporelles	45 982	146 257
Immobilisations corporelles	21 993	24 455
Total de l'Actif	32 024 332	35 980 462

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/08	31/12/09
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 987 252	27 519 207
. A vue	1 909 252	2 415 509
. A terme	24 078 000	25 103 698
Dépôts de la clientèle	750 440	1 681 334
. Comptes à vue créditeurs		6 789
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	601 149	1 544 144
. Autres comptes créditeurs	149 291	130 401
Titres de créance émis	1 460 188	2 624 484
. Titres de créance négociables	1 399 823	2 624 484
. Emprunts obligataires	60 365	
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	1 571 942	1 610 425
Provisions pour risques et charges	138 005	159 836
Provisions réglementées	15 605	16 205
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	54 139	54 903
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	668 133	931 670
Capital	742 027	777 709
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	219 539	240 109
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	417 062	364 580
Total du Passif	32 024 332	35 980 462

Annexe 11

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**

(en milliers de DH)

	31/12/08	31/12/09
+ Intérêts et produits assimilés	13 081	3 634
- Intérêts et charges assimilées	1 115 981	1 398 310
MARGE D'INTERET	-1 102 900	-1 394 676
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 677 797	12 214 203
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	8 626 651	9 877 828
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 051 146	2 336 375
+ Commissions perçues	3 056	2 810
- Commissions servies	12 186	8 391
Marge sur commissions	-9 130	-5 581
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement	23	27
± Résultat des opérations de change	1	-5
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	24	22
+ Divers autres produits bancaires	484	23
- Diverses autres charges bancaires	1 414	735
PRODUIT NET BANCAIRE	938 210	935 428
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		6 717
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	13 774	8 289
- Autres charges d'exploitation non bancaire	13 995	11 228
- Charges générales d'exploitation	249 629	267 398
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	688 360	671 808
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-61 145	-88 893
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	11 737	-15 482
RESULTAT COURANT	638 952	567 433
RESULTAT NON COURANT	10 182	18 524
- Impôts sur les résultats	232 072	221 377
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	417 062	364 580

Annexe 12

Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
Au 31/12/2009

ACTIF	Montant en DHS	PASSIF	Montant en DHS
TITRES DE PLACEMENT	5 685 729 843,07	CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 219 633 821,26
TITRES DE PLACEMENT GARANTIS PAR L'ETAT	93 910 000,00	RESERVES	1 214 753 371,41
VALEURS RECUES EN PENSION	2 710 936 030,99	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	232 854 941,97
COMPTE COURANT A BANK AL-MAGHRIB	1 412 900,67	COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	15 129 786,35
ETAT - EXCEDENT IMPÔTS SUR LES RESULTATS	5 711 986,39		
TVA RECUPERABLE	207 910,00		
ETAT - CREDIT DE TVA	1 034 300,02		
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	183 428 949,85		
TOTAL ACTIF	8 682 371 920,99	TOTAL PASSIF	8 682 371 920,99

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

Mot du Gouverneur	2
Faits marquants	5
Chiffres-clés	6
PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire	9
I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	11
1 - Dispositif prudentiel	12
1.1 - Pilier 1 : Exigences minimales en fonds propres	12
1.2 - Pilier 2 : Processus de surveillance prudentielle	15
1.3 - Pilier 3 : Discipline de marché	19
2 - Dispositif comptable	19
2.1 - Dispositif comptable applicable aux établissements de crédit	19
2.2 - Dispositif comptable spécifique aux associations de micro-crédit	19
3 - Reporting financier IFRS et prudentiel Bâle II	20
4 - Relation établissement de crédit/client	20
II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE	22
1 - Activité de la supervision bancaire	22
1.1 - Agréments et approbations	22
1.2 - Activités de contrôle	23
1.3 - Travaux liés à la transposition des approches avancées de Bâle II	27
1.4 - Travaux liés à l'entrée en vigueur des normes IFRS	28
1.5 - Coopération internationale	28
1.6 - Concertation avec les associations professionnelles	29
1.7 - Traitement des réclamations et doléances	29
2 - Activité en matière de stabilité financière	30
2.1 - Cadre analytique de la stabilité financière	30
2.2 - Dispositifs de coordination des actions des régulateurs	32
2.3 - Fonds Collectif de Garantie des Dépôts	33
3 - Moyens et ressources de la supervision bancaire	34
PARTIE 2 : Structure, activité et résultats du système bancaire	35
I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	37
1 - Un mouvement de concentration a été enclenché dans les métiers des financements spécialisés	37
2 - Les indicateurs de bancarisation sont en nette amélioration à la faveur de la nouvelle stratégie d'inclusion financière	38
2.1 - L'ouverture des guichets bancaires sur le plan national s'est maintenue à une cadence accélérée	39
2.2 - Les banques ont continué d'adapter leur offre aux besoins des différents segments de la population	41
3 - Les banques ont renforcé leur positionnement aux plans régional et continental	41
4 - La politique de recrutement des banques est demeurée soutenue	41

5 - Le niveau de concentration de l'activité de crédit sur base consolidée a baissé	42
5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale	42
5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement	44
5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée	45
II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES	46
1 - L'activité des banques s'est bien tenue en dépit d'un environnement moins porteur	46
1.1 - Les emplois des banques ont été favorisés par la baisse de la réserve obligatoire	46
1.2 - La structure des ressources a été marquée par la baisse de la part des dépôts	52
1.3 - Les engagements de hors bilan sur produits dérivés se sont développés	55
2 - Le résultat net global des banques s'est amélioré	57
2.1 - Le produit net bancaire a bien progressé malgré la légère décélération de la croissance de la marge d'intérêt	57
2.2 - Le résultat brut d'exploitation s'est bien redressé	59
2.3 - En dépit de la hausse du coût de risque, le résultat courant s'est renforcé	60
2.4 - La marge globale d'intermédiation a accusé une légère baisse	61
III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	63
1 - L'activité des sociétés de financement a décéléré	63
1.1 - L'envolée du crédit s'est estompée	63
1.2 - Les sociétés de financement ont accru leur endettement auprès du marché financier	65
2 - La rentabilité des sociétés de financement a baissé du fait de la montée du coût de risque	66
IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE	69
V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT	69
VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE	70
1 - L'activité des huit groupes bancaires a affiché une nouvelle progression inférieure, toutefois, à celle de 2008	70
1.1 - Les principaux emplois ont connu des évolutions disparates	71
1.2 - La croissance des ressources collectées auprès de la clientèle a été stimulée par la hausse des dépôts collectés par les filiales bancaires implantées à l'étranger	73
2 - Le résultat net consolidé s'est globalement maintenu à son niveau de 2008	74
PARTIE 3 : Evolution des risques bancaires	77
I. EVOLUTION DE LA SOLVABILITE DES BANQUES	80
1 - Evolution des fonds propres réglementaires	81
2 - Evolution des risques couverts par le pilier 1 de Bâle II	81
2.1 - Risque de crédit	82
2.2 - Risques de marché	82
2.3 - Risques opérationnels	84

II. ENDETTEMENT DES MENAGES	85
1 - La croissance de la dette bancaire des ménages a décéléré par rapport à 2008	85
2 - Evolution du crédit à l'habitat	86
2.1 - En dépit de la baisse de la production du crédit à l'habitat, la croissance de l'encours est demeurée soutenue	86
2.2 - Les conditions de financement du crédit à l'habitat, malgré un léger durcissement, sont restées favorables	89
3 - Evolution du crédit à la consommation	91
3.1 - La progression du crédit à la consommation s'est maintenue à un rythme soutenu, quoiqu'en ralentissement par rapport à 2008	91
3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation	92
III. EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	96
1 - Créances en souffrance des banques	96
2 - Créances en souffrance des sociétés de financement	97
IV. RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET	99
1 - Dispositif de mesure du risque global de taux d'intérêt par les banques	99
2 - Profil de risque de taux des banques	100
3 - Impact du risque de taux	101
ANNEXES	103
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	105
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés	106
Annexe 3 : Liste des banques offshore	109
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	110
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	111
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques	112
Annexe 7 : Etat des soldes de gestion cumulé des banques	115
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	116
Annexe 9 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	118
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	119
Annexe 11 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	121
Annexe 12 : Bilan du Fonds collectif de garantie des dépôts	122
TABLES DES MATIERES	123

بنك المغرب

بنك المغرب

